



RDN

COP21 : enjeux de défense

Leila Aïchi
Emmanuel Desclèves
Thierry Garcin
Niklas Granholm
Laurent Henninger
Nicolas Hulot
Christophe-Alexandre Paillard
Jérôme Piodi
Ana Pouvreau
Serge Régnier
Bruno Tertrais
Jean-Luc Volpi
Lars Wedin

Revue Défense Nationale - octobre 2015





PROTECTION RAPPROCHÉE

Parce que nous connaissons les risques du métier,

Unéo agit au quotidien pour garantir aux militaires et à leur famille une protection complète et spécifique : des garanties santé socle qui incluent, pour tous ses adhérents, des remboursements de soins, de la prévoyance, de l'assistance et des services ; des actions de prévention pour préserver leur capital santé ; de l'accompagnement social pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin. Parce qu'entre militaires, nous nous protégeons les uns les autres.

La protection mutuelle qui nous rend fiers

SANTÉ • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ

Pour nous contacter : 0970 809 709 (appel non surtaxé) - www.groupe-uneo.fr



Éditorial

L'été 2015 a été l'un des plus chauds depuis des décennies. Chaleur climatique entraînant des feux de forêt ou de mauvaises récoltes par manque d'eau et ses conséquences dramatiques pour les populations concernées. Mais chaleur aussi avec la poursuite de conflits comme au Levant où la lutte contre *Daech* n'arrive pas à réduire cette entité terroriste, mais aussi dans l'Est de l'Ukraine où le nombre de victimes approche les 7 000 depuis le printemps 2014. La guerre domine et impose sa loi d'airain, avec des vagues migratoires vers l'Europe sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, obligeant notre pays à reprendre son effort de défense, comme le montre le projet d'actualisation de la programmation militaire 2014-2019 présenté cet été.

Face à ces défis majeurs, la *RDN* poursuit son travail de recherche stratégique en proposant un dossier sur la COP21 et ses enjeux de défense, avec une approche pluridisciplinaire croisant expertises civiles, mais aussi une présentation d'actions concrètes conduites par le ministère de la Défense pour répondre aux exigences de protection de l'environnement.

Réfléchir à notre environnement géopolitique impose également de s'interroger sur la Russie. L'approche régionale proposée dans ce numéro permet de présenter une série d'articles très complémentaires sur Moscou, en particulier dans son contexte asiatique trop souvent négligé par rapport à la dimension européenne russe. Le sujet reste ouvert sachant que la situation économique de la Russie se dégrade, les évolutions autour de la Syrie et de l'Irak pouvant être décisives.

D'autres articles s'inscrivent dans le débat que conduit la *RDN* avec notamment une réflexion essentielle sur la définition de l'ennemi, indispensable pour pouvoir établir une stratégie de défense. Autre sujet sensible, le rapport entre personnel civil et militaire, avec la crainte d'une précarisation et d'une marginalisation du soldat, demandant dès lors une meilleure attention des autorités.

À tous ces articles, chroniques et recensions, la *RDN* poursuit également son développement grâce au numérique et à la mise en ligne quotidienne d'articles et d'informations permettant ainsi un meilleur suivi des questions de défense. Cette complémentarité – papier-*Internet* – est la garantie que la *RDN* restera un acteur essentiel du débat stratégique.

Jérôme Pellistrandi
Directeur de la rédaction

Sommaire

OCTOBRE 2015

- 5 **Préambule - COP21 : enjeux de défense**
ALAIN COLDEFY
-
- 7 **Climat de guerre, chance pour la paix**
NICOLAS HULOT
Le changement climatique est un défi majeur qui oblige à une prise de conscience collective et à des engagements des Nations pour éviter une dégradation dont l'impact sur la sécurité collective serait réel. La conférence de Paris est une opportunité décisive.
- 12 **COP21 et défense**
LEILA AÏCHI
Les enjeux climatiques appellent à une réponse s'inscrivant dans une approche préventive et dans une dimension européenne, dont la légitimité est réelle et avec de vraies capacités. Agir avec pragmatisme est aujourd'hui indispensable.
- 17 **Un climat de guerre ?**
BRUNO TERTRAIS
Si le réchauffement climatique est un enjeu majeur, le risque de conflit lié au climat semble cependant réduit. La déstabilisation de certaines régions du globe est d'abord d'essence politique et exige une réponse politique, la question climatique ne devant pas servir d'alibi.
- 23 **Les défis auxquels le monde doit faire face au XXI^e siècle**
CHRISTOPHE-ALEXANDRE PAILLARD
Le défi du réchauffement climatique pose des questions majeures pour le futur. Il faut cependant rester prudent sur les conséquences en termes de sécurité et considérer que les atteintes sur l'environnement politique et social génèrent plus de risques que la dégradation de l'environnement naturel.
- 28 **La désertification : une bombe à retardement au cœur du Sahel**
JÉRÔME PIODI
La désertification qui touche le Sahel depuis plusieurs décennies accroît les risques de déstabilisation de la région, notamment à cause des flux de population quittant les zones rurales vers les villes pour échapper à la misère. Lutter contre la désertification devient un impératif stratégique.
- 33 **Le Service d'infrastructure de la Défense dans la lutte contre le dérèglement climatique**
SERGE RÉGNIER
Le parc immobilier de la Défense, tant sur le territoire national que dans le cadre des opérations extérieures, est un gros consommateur d'énergie et d'eau. Le SID conduit, depuis sa création, une politique volontariste de réduction de la facture énergétique, s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la COP21.
- 39 **Lutte contre le réchauffement climatique, une aubaine pour les forces ?**
JEAN-LUC VOLPI
Par construction, les forces ont des besoins opérationnels importants en soutien pétrolier. Le SEA est garant de ce volet dimensionnant de la logistique. Les marges de progrès, bien que réduites, existent et le SEA apporte une contribution non négligeable à la réduction de l'empreinte énergétique des armées.

45 Mer et développement durable

EMMANUEL DESCLÈVES

Les océans seront au cœur des enjeux du développement demain, tant leurs atouts sont nombreux, malgré des menaces réelles. La puissance maritime est donc un atout majeur y compris pour permettre une meilleure prise en compte des exigences environnementales.

51 Les logiques des puissances riveraines en Arctique

THIERRY GARCIN

L'Arctique, avec le dégel accru en été, constitue un nouveau théâtre des relations internationales avec des pays aux ambitions multiples, et aux intérêts divergents alors que la question environnementale devient essentielle.

56 L'Arctique : enjeu stratégique

NIKLAS GRANHOLM, LARS WEDIN

L'Arctique voit son rôle stratégique s'accroître avec le réchauffement climatique. Certes, le milieu naturel reste hostile mais les pays riverains – en particulier la Russie – voient un intérêt croissant à y disposer de nouvelles capacités, principalement militaires, obligeant à une vigilance renouvelée.

62 L'impact stratégique des nouveaux choix énergétiques de la Turquie

ANA POUVREAU

La Turquie, en se lançant résolument dans un ambitieux programme nucléaire civil avec l'appui de la Russie, risque de susciter des inquiétudes à terme sur une perspective militaire. Les futures élections turques seront donc essentielles.

67 Le climat et la guerre : une brève mise en perspective historique

LAURENT HENNINGER

Les aléas du climat ont eu des impacts directs sur la conduite des opérations et ce, depuis des siècles. La science météorologique est d'ailleurs issue de la nécessité de mieux prévenir le mauvais temps pour éviter ses conséquences négatives sur les armées.

Approches régionales - La Russie

73 Moyen-Orient, un rendez-vous raté entre la Russie et l'Occident ?

IGOR DELANOË

L'évolution de la crise syrienne laisse voir une possibilité de rapprochement entre Moscou et les Occidentaux. Certes, les obstacles restent nombreux mais le besoin de réduire la menace de l'État islamiste est partagé et impose une révision des positions de chacun.

77 Chine et Russie : partenariat ou alliance ?

HENRI PARIS

Moscou et Pékin partagent beaucoup d'intérêts communs avec la volonté de retrouver un rang international face aux États-Unis. Cependant, malgré de nombreuses actions bilatérales, les deux pays s'en tiennent à un partenariat plutôt qu'à une réelle alliance.

85 Inde-Chine, entre encerclement et contre-encerclement

JEAN-VINCENT BRISSET, PIERRE MEMHELD

L'Inde et la Chine entretiennent des relations ambivalentes, chacun cherchant à accroître son influence stratégique tout en évitant de permettre à l'un des deux géants de l'Asie d'être en soutien de force. Un jeu d'équilibre complexe !

91 Le moment politique de l'économie russe

JULIEN VERCUEIL

Les choix politiques faits par Moscou depuis 2014 ont désormais un impact majeur sur l'économie du pays désormais en crise. Seul un changement politique permettra de faire repartir la croissance russe.

Repères - Opinions

101 Penser l'ennemi

EMMANUEL DE ROMÉMONT

Penser, voire repenser la notion d'ennemi est aujourd'hui indispensable pour pouvoir affronter cet ennemi et définir ainsi une stratégie capable de remporter la décision. Sans cet effort préalable, le risque est réel de courir à l'échec militaire et donc politique.

107 « Rééquilibrage personnel militaire-personnel civil » : et le soldat dans tout ça !

AMAURY NEYRON DE SAINT JULIEN

La proportion entre personnel militaire et personnel civil est un enjeu essentiel dans la capacité du ministère de la Défense à répondre à ses missions. Or, certains choix faits pourraient fragiliser le rôle des militaires avec une réelle précarisation de leur parcours professionnel au sein de l'institution.

115 L'échec des successeurs de Mandela

MICHEL KLEN

L'Afrique du Sud a connu de profonds changements depuis la fin de l'*Apartheid* et la présidence de Nelson Mandela. Toutefois, la situation actuelle est difficile et témoigne de certains blocages au plus haut niveau de l'État.

Chroniques - Recensions

121 Gendarmerie nationale - La féminisation de la gendarmerie mobile

CHRISTOPHE PLOURIN

124 Histoire militaire - La situation stratégique sur le front occidental (1914-1918)

CLAUDE FRANÇ

127 Georges-Henri Soutou : *La grande illusion - Quand la France perdait la paix, 1914-1920*

Ward Wilson : *Armes nucléaires - Et si elles ne servaient à rien ?*

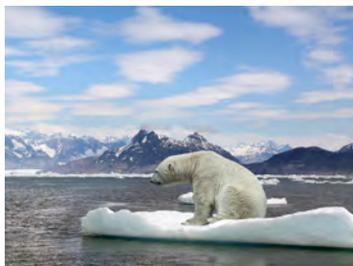
Léon Koungou : *Boko Haram - Le Cameroun à l'épreuve des menaces*

François Bellec : *Le testament de Lapérouse*

Retrouvez les billets :

Le Cadet : « Ceux de la péniche », p. 98

L'Épine : « Réfugiés et terrorisme : ne pas confondre », p. 120



COP21 : enjeux de défense

Alain Coldefy

Amiral. Directeur de la *Revue Défense Nationale*.
Président du Comité d'études de défense nationale.

La 21^e conférence des parties, ou COP21, de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tient à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

L'enjeu est d'aboutir à un accord universel pour, d'une part, lutter contre le dérèglement climatique et ses conséquences, et d'autre part, réduire en la maîtrisant ce qu'on appelle couramment « l'empreinte carbone » liée aux activités humaines.

Le sujet est au cœur des préoccupations du ministère de la Défense qui n'a pas attendu ce grand rendez-vous pour traiter les deux problématiques. Ainsi, les instituts stratégiques ont déjà été sollicités et ont, par leurs études des dernières années, contribué à nourrir la réflexion.

Nul ne doute donc plus aujourd'hui que le climat et les conséquences environnementales et opérationnelles qui découlent de son dérèglement constitueront une part importante du prochain *Livre blanc*.

La *Revue Défense Nationale* a choisi d'accompagner le débat avec un numéro d'octobre centré sur les enjeux de défense liés au dérèglement climatique.

La couverture est illustrative et donne le ton : une banquise qui se réduit à un rythme qui n'est plus contrôlé par l'homme, avec un espace de vie pour les espèces animales qui s'amenuise et fait craindre leur disparition, sur un fond de menaces militaires réelles pour l'appropriation des ressources de la mer et du fond des mers.

La terre est tout autant concernée par l'intensification des phénomènes, la désertification annoncée d'immenses territoires encore habités, les pandémies mortelles trouvant là, naturellement, un terrain favorable à leur développement et à leur pérennisation.



Par ailleurs, il était utile de faire un point sur les mesures contraignantes de réduction des consommations d'énergie indispensables.

Enfin, et sans résumer la totalité des contributions des auteurs, il est apparu qu'une perspective historique du climat et de la guerre, et du climat dans la guerre, serait de nature à rappeler le rôle essentiel du milieu dans la conduite des opérations militaires, ce que les technologies modernes pourraient faire oublier aux stratèges en fauteuil.

Bonne lecture.



Climat de guerre, chance pour la paix

Nicolas Hulot

Envoyé spécial du président de la République pour la protection de la planète.

Sur le front du climat, il y a tout de même de bonnes nouvelles. La première est que la réalité du changement climatique et de ses effets négatifs est aujourd'hui très largement admise. Les climato-sceptiques deviennent une espèce en voie de disparition, sauf malheureusement chez les conservateurs américains qui ont cru y trouver un thème d'opposition au président Obama, au risque pour eux d'être de moins en moins compris et suivis par des électeurs généralement plus lucides.

L'autre bonne nouvelle, qui se confirme de mois en mois, c'est que le lien entre le dérèglement climatique et les questions de sécurité et de défense est aujourd'hui très largement compris à l'échelle du monde, même s'il reste beaucoup à faire pour en tirer les conséquences et agir concrètement.

Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, c'est chez les militaires américains, qu'a débuté cette prise de conscience. Nos amis américains ont commencé il y a une vingtaine d'années à travailler sur ces sujets et à en tirer les conséquences : le changement climatique est considéré depuis 2010 comme une menace pour la sécurité nationale des États-Unis ⁽¹⁾. Aujourd'hui, les militaires américains – les marins au premier chef – sont peut-être les plus climato-conscients du monde. Cela ne doit pas surprendre car ils seraient en première ligne si le dérèglement climatique devait provoquer ou aggraver des conflits un peu partout dans le monde. Les Britanniques, qui ont suivi au début des années 2000, ont aujourd'hui pleinement intégré le changement climatique dans leur doctrine militaire. Ils ont poussé le Conseil de sécurité des Nations unies à se saisir du sujet climatique dès 2007. Le lien entre les problématiques du climat et de la sécurité s'est peu à peu imposé pour les gouvernements, les Nations unies, les chercheurs. Si quelques gouvernements continuent de se formaliser quand le Conseil de sécurité ou l'OSCE se saisissent du sujet, ils le font plutôt en raison de leurs positions doctrinales sur les compétences de ces organisations, mais tous savent que le problème est bien là.

(1) *National Security Strategy* et *Quadrennial Defense Review* de 2010, constat réitéré dans la *QDR* de 2014. La notion de « multiplicateur de menaces » était déjà largement retenue dès 2007.



En France, de nombreux travaux ont vu le jour. Je citerai parmi bien d'autres : les réflexions stratégiques de l'Irsem en 2011 ⁽²⁾, le rapport de l'Assemblée nationale de 2012 ⁽³⁾, l'excellent *Livre vert de la défense* publié en 2014 à l'initiative de la sénatrice Leila Aïchi ⁽⁴⁾ et l'étude très documentée de l'Iris, *Conséquences du dérèglement climatique pour le ministère de la Défense* ⁽⁵⁾, de 2014.

Le risque de voir le dérèglement climatique provoquer et aggraver les conflits est désormais pris en compte par les autorités françaises au plus haut niveau : le président de la République et le ministre des Affaires étrangères l'ont souligné avec force dans leurs interventions. Le ministre de la Défense, directement concerné, n'est bien sûr pas en reste. Je me réjouis qu'il ait donné suite à l'idée très opportune de la sénatrice Aïchi de réunir, en octobre, une conférence internationale de ministres de la Défense sur le climat qui aura pour ambition de rappeler les enjeux de défense du climat mais aussi d'examiner les solutions concrètes de « défense verte » par lesquelles les ministères de la Défense et les armées du monde entier, au Nord comme au Sud, peuvent apporter leur contribution concrète.

C'est dire combien ce numéro de la *Revue Défense Nationale* vient à son heure, à la veille de la conférence Paris climat 2015, pour alerter sur l'urgence du problème mais aussi pour évoquer les espoirs et les pistes de solutions.

Car l'essentiel est bien là. Si nous ne maîtrisons pas rapidement l'évolution alarmante du climat de notre planète, si nous laissons l'histoire décider à notre place, nous irons vers un monde de plus en plus dangereux et conflictuel. Si, inversement, nous sommes à la hauteur de notre responsabilité et parvenons à un accord ambitieux en décembre à Paris, si nous entrons très vite dans une vraie transition énergétique, alors nous créerons les conditions d'un monde pacifié, d'un monde dont des causes majeures de conflit auront disparu ou seront fortement atténuées.

*
**

Cette courte introduction n'est pas le lieu d'une démonstration systématique que les articles suivants de ce numéro étayeront avec plus de compétence. Je rappellerai simplement ce qui me semble être le cœur du sujet.

Le changement climatique accroît la pression sur les ressources naturelles. Il accroît la rareté qui résulte déjà de la démographie. Cela vaut pour les terres arables ; or le contrôle de la terre est historiquement le premier déterminant des

(2) Institut de recherches stratégiques de l'École militaire, *Réflexions stratégiques sur le changement climatique et les implications pour la défense*, juillet 2011.

(3) André Schneider et Philippe Tourtelier, *Rapport sur l'impact du changement climatique en matière de sécurité et de défense*, Assemblée nationale, 2012.

(4) *Livre vert de la défense* publié par le Sénat (février 2014).

(5) Étude de l'Institut des relations internationales et stratégiques, accessible sur le site de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (www.defense.gouv.fr/das/reflexion-strategique/etudes-prospectives-et-strategiques).



conflits. La terre cultivable est de plus en plus rare car le changement climatique a pour corollaire la désertification de zones déjà fragiles. Cela vaut pour l'eau douce. Il y a en fait eu peu de « guerres de l'eau » jusqu'à présent mais on peut craindre qu'il y ait des conflits pour le contrôle de l'eau à l'avenir car un *stress* hydrique sévère est constaté dans des régions à forte croissance démographique et politiquement troublées. Cela risque d'être vrai aussi pour le poisson et les autres ressources marines qui seront rendues plus rares par le réchauffement et l'acidification des océans, sans parler de la surpêche. Si le climat n'est pas maîtrisé, nous allons passer d'un monde d'abondance (relative et bien mal répartie au demeurant) à un monde de rareté et bientôt à un monde de pénurie. Je crains que le vernis d'humanité qui existe dans nos sociétés n'y résiste pas longtemps et que la compétition qui en résultera soit de plus en plus violente.

Le changement climatique accroît les menaces sur les zones urbaines et les infrastructures de toute nature – ports, aéroports, routes, centrales électriques, centres de données et de calcul – notamment celles situées dans les zones côtières qui sont les plus peuplées : 75 % de la population mondiale vit à moins de 50 kilomètres de la mer.

Le changement climatique provoque des déplacements internes et des migrations internationales qui peuvent déboucher sur des conflits de territoire ; c'est la corrélation la mieux documentée entre le climat et les conflits, bien qu'elle donne lieu à de vifs débats, tant sur l'ampleur du phénomène que sur son interprétation, comme le souligne par exemple François Gemenne dans ses travaux ⁽⁶⁾. Les exemples le plus souvent cités de conflits résultant de déplacements liés au changement climatique, sont le Darfour, la Syrie et, de plus en plus, l'aire d'action de *Boko Haram* en Afrique. Le changement climatique et la désertification qui va de pair déstabilisent en effet les États les plus faibles, ce qui est une cause majeure des crises récentes.

Le changement climatique est générateur de criminalité transnationale ; lorsque la pression sur des ressources rares s'accroît en conséquence des modifications du climat, lorsque des populations agricoles ou pastorales perdent leurs moyens de subsistance avec la désertification des terres et la disparition des ressources marines, lorsque les États fragilisés n'ont plus les moyens de faire respecter la loi, les trafiquants et les mafias, les producteurs de drogue en Afghanistan et les pirates en Somalie deviennent des opérateurs économiques de premier plan avec tout le potentiel de violence et de déstabilisation inhérent à l'économie criminelle.

Le changement climatique ouvre de nouveaux espaces aux voies de communication et en fait un nouvel enjeu militaire. L'exemple le plus probant est l'Arctique : la fonte des glaces est sur le point de rendre commercialement viables les passages

(6) François Gemenne est spécialiste des migrations environnementales. Voir notamment son article « *Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes* », dans *Global Environmental Change*, vol. 21 suppl. 1, décembre 2011.



du Nord-Ouest et du Nord-Est. Le corollaire direct en est des revendications territoriales de plus en plus vives et un risque réel de militarisation de ces espaces fragiles.

Certes, les spécialistes débattent du degré de causalité entre le changement climatique et les tensions géopolitiques, voire les conflits armés. La « chaîne d'impact » entre les faits climatiques et les conflits est difficile à mettre en évidence. Il me semble clair cependant que le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes jouent un rôle au minimum aggravant et parfois déclencheur dans de nombreux conflits. Plus qu'un simple multiplicateur de risques, ils doivent aujourd'hui être considérés comme un « enjeu fondamental », un « risque stratégique à part entière » qui doit être traité comme tel, comme l'ont affirmé successivement le rapport de l'Assemblée nationale de 2012 et le *Livre vert de la défense* de 2014. Une étude très documentée commandée par la présidence du G7 a complété ces travaux cette année ⁽⁷⁾. Elle confirme le constat – le changement climatique est le plus grand multiplicateur de menaces – mais insiste à juste titre sur la complexité des risques sécuritaires liés au changement climatique, risques multiples qui interagissent et accroissent la fragilité des États.

Tout permet de penser que ce sera de plus en plus le cas à l'avenir, surtout si la communauté internationale ne parvenait pas à conclure en 2015 un accord ambitieux, car une élévation de 4 ou 5° C des températures mondiales d'ici 2100 aurait pour effet de rendre des régions entières inhabitables et improductives.

**

Inversement, une maîtrise par la communauté internationale de l'évolution du climat, un effort important d'adaptation au Nord comme au Sud et une entrée rapide dans la transition énergétique n'auront pas que des effets économiques et sociaux positifs. Ce seront aussi de puissants facteurs de paix. Outre que les causes de conflits rappelées plus haut disparaîtront ou seront fortement atténuées, je soulignerai deux facteurs qui me semblent majeurs.

Un monde qui aura très largement renoncé aux énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables inépuisables et gratuites (même si les technologies pour y accéder supposent des investissements lourds) sera un monde plus juste, plus équitable, un monde moins dangereux. Depuis près de deux siècles, la maîtrise des mines de charbon, des puits de pétrole et des gisements de gaz a été une cause majeure, même si elle n'était pas toujours avouée, des conflits. Un monde où chaque pays pourra produire son énergie dans ses frontières, un monde dont la survie économique ne sera pas vulnérable à la coupure de voies de transport comme le détroit d'Hormuz ou celui de Malacca sera un monde plus apaisé, plus sûr et

(7) *A New Climate for Peace, Taking Action on Climate and Fragility Risks*, étude rédigée par plusieurs instituts de recherche dont Adelphi, 2015.



plus équitable car la nécessité de se projeter hors de ses frontières pour faire face à une dépendance énergétique aura largement disparu.

Un monde qui aura su réhabiliter ses sols et mettre un terme à la désertification sera aussi un monde plus sûr et moins exposé aux crises. Comme le rappelle Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification, les politiques de gestion durable des terres constituent un outil d'adaptation de premier ordre pour résister aux chocs des changements climatiques et stabiliser les pays en crise. En 2050, la population mondiale atteindra 9,2 milliards d'habitants. Il faudra augmenter les productions alimentaires de 50 %, d'énergie de l'ordre de 45 % et d'eau à hauteur de 30 %. Pour satisfaire ces besoins, ce sont au minimum 4 millions d'hectares de terres chaque année qu'il faudra défricher. Or, près de 2 milliards d'hectares de terres ont déjà été dégradés dont 500 millions d'hectares de terres agricoles. Si ces terres sont réhabilitées, ce qui est possible pour un coût modique, elles séquestreront chaque année jusqu'à 3 milliards de tonnes de carbone, soit 30 % des émissions de gaz à effet de serre produites par le pétrole. Une croissance annuelle du stock mondial de carbone des sols de 0,4 % permettrait d'absorber et de stocker l'équivalent des émissions anthropiques annuelles de CO² soit 75 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est la mesure la plus puissante et la moins coûteuse pour faire de l'atténuation. C'est le sens de l'initiative « 4 pour mille » que porte le ministre français de l'Agriculture. Cette approche par la terre permet de renforcer la résilience des populations et la stabilité politique des pays touchés par les changements climatiques. Outre ses effets bénéfiques pour la survie de près de 2 milliards de terriens, ce traitement des sols aura un effet majeur sur les migrations et les conflits. En permettant aux populations rurales de vivre décemment sur leurs terres, il fera disparaître une motivation majeure pour émigrer ou s'appropriier les terres des autres. Il retirera un levier de déstabilisation dont usent aujourd'hui les fanatismes, du Sahel à l'Asie du Sud.

*

**

Le climat est aujourd'hui un facteur majeur d'instabilité. Il réclame donc toute l'attention des gouvernements, des militaires et des stratèges. Comme l'explique l'étude précitée commandée par le G7, il appelle des réponses articulées combinant atténuation, adaptation et prévention des conflits. Mais il ne s'agit pas de verser dans un quelconque catastrophisme, car il n'y a aucune fatalité. En laissant l'histoire décider à notre place lors de la conférence de Paris, nous précipiterions l'avènement d'un monde plus dangereux et plus conflictuel. En traitant efficacement les émissions de gaz à effet de serre, en développant massivement le recours aux énergies renouvelables et en donnant un coup d'arrêt à la désertification, nous créerons au contraire les conditions non seulement d'un monde plus juste mais aussi d'un monde plus sûr. Nous avons encore, mais plus pour longtemps, le choix.



COP21 et défense

Leila Aïchi

Sénatrice de Paris, membre d'Europe Écologie Les Verts.

Va-t-on vers des guerres de l'eau ou de la sécurité alimentaire ? Quelle serait alors les réponses que des pays développés comme la France pourraient fournir ?

Il ne s'agit plus de savoir si nous allons vers des guerres de l'eau ou de la sécurité alimentaire. Ces dernières existent déjà. Il s'agit à présent de voir comment nous serons en mesure, dans un avenir proche, de répondre à l'intensification et à la diffusion de ces crises qui mettront des structures de gouvernance déjà faibles face à des défis insolubles.

Depuis le Proche-Orient et le Moyen-Orient en passant par l'Asie jusqu'à l'Afrique, notamment pour tous les pays qui bordent le Nil Bleu et le Nil Blanc, où des situations deviennent alarmantes, l'eau reste une source latente de conflits qu'il convient de prendre en compte avec sérieux et vigilance.

J'en veux pour preuve la montée des tensions entre l'Égypte et l'Éthiopie, suite à l'annonce de la construction du barrage éthiopien Grande Renaissance sur le Nil Bleu qui constitue un exemple récent des tensions qui existent aujourd'hui autour de l'eau. En outre, l'exemple de la dépendance syrienne et irakienne à l'eau turque reste, pour différents observateurs, un risque de réaction conflictuelle en chaîne. Si, en 1995, 400 millions de personnes vivaient dans des pays sous *stress* hydrique, 4 milliards connaîtront cette situation en 2025 et les pays riverains de l'Europe ne seront pas épargnés.

Il est donc aisé de comprendre que la disponibilité des ressources hydriques est un facteur de tension ancien. Les principaux facteurs de crises hydriques sont l'accroissement démographique, la dégradation de la qualité des eaux, l'augmentation de la demande, l'absence de capacité de gestion et le déficit de coopération interétatique. Si les seules tensions hydriques seront considérées comme insuffisantes pour mettre en faillite des États fragiles, la combinaison avec des problèmes de pauvreté, de dégradations environnementales et de mauvaise gouvernance contribuera à de fortes instabilités sociopolitiques aux conséquences graves.

En outre, du fait de la diminution des surfaces cultivables, de la durée des saisons fertiles et du rendement des terres, les risques de famine dans des zones déjà fragilisées ne feront qu'augmenter. En effet, les insuffisances des marchés agricoles



sont d'ores et déjà l'objet de tensions. Les études prospectives annoncent l'impasse alimentaire à venir pour certaines zones qui cumulent des facteurs de tensions et des faiblesses de structures de gouvernement.

La conjonction de l'urbanisation, de l'accroissement démographique et de l'insécurité alimentaire met les gouvernants au défi de l'autosuffisance alimentaire. La FAO, dans son rapport sur l'état de la sécurité alimentaire en 2013, a rappelé que 842 millions de personnes souffrent de faim chronique. Les émeutes de la faim de 2008, dans certains pays, en constituent un exemple très actuel.

Ainsi, le *Livre vert de la défense*, publié le 14 février 2014, identifie le dérèglement climatique comme une source de tension de premier plan dans des zones déjà instables. Plus encore, au-delà du dérèglement climatique, les tensions énergétiques du fait de notre dépendance aux hydrocarbures, la course effrénée entre les États du fait de la raréfaction des ressources minérales et biologiques, l'accroissement démographique qui est, dès à présent, un catalyseur de tension ainsi que le trafic d'espèces protégées et la pêche illégale qui alimentent aujourd'hui directement le crime organisé et les organisations terroristes sont autant de vecteurs de menaces majeures pour notre sécurité.

La convergence de ces *stress* environnementaux, des tensions sociales et politiques, et de l'effondrement des structures étatiques implique, pour être contrés, une synergie accrue des politiques de défense et d'actions extérieures des États européens. En effet, avec le concept de *Green Defense*, le *Livre vert de la défense* conceptualise le lien entre dégradation socio-environnementale et conflits.

Face à ces crises d'un nouveau genre, les actions militaires classiques ne semblent plus suffire, et seule une approche préventive des conflits pourrait permettre de se prémunir des effets sur la stabilité et la sécurité internationale. Ainsi, six missions prioritaires se dessinent au niveau européen : la prévention des conflits, l'assistance des populations lors de catastrophe naturelle, la protection de la biodiversité, la sécurité collective à travers notamment le renforcement de l'ONU, la défense du territoire et la redéfinition des opérations extérieures afin de faire de l'Europe un pôle stabilisateur de son voisinage.

Peut-on encore gérer des flux migratoires liés aux changements climatiques ?

Il ne fait aucun doute, aujourd'hui, que les *stress* environnementaux et stratégiques constituent l'un des tous premiers facteurs de tension et de faillite des États. Les chiffres sont indiscutables : 4 milliards de personnes vivront dans un pays sous *stress* hydrique en 2025, 840 millions de personnes en situation de faim chronique et la population dans les pays pauvres devrait passer de 5,3 milliards à 7,8 milliards d'habitants, d'ici à 2050.



Les migrations environnementales et climatiques provoquées par la hausse du niveau des mers, la survenance de phénomènes climatiques extrêmes et la modification des climats poseront, en effet, la question de leur gestion. Force est de constater que nous allons faire face, dans les années à venir, à des flux migratoires de plus en plus conséquents du fait du dérèglement climatique. Il s'agit pour nous de savoir comment nous allons pouvoir les gérer dans la mesure où ces mouvements de populations seront inéluctables. L'ONU prévoit 250 millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050.

C'est par une prévention adaptée, à grande échelle, que nous pourrons tenter d'anticiper les futurs problèmes et les phénomènes de migrations liés aux modifications environnementales et climatiques. En effet, seul le développement économique et social, et le respect de l'environnement peuvent, à long terme, limiter les conséquences sécuritaires de ses risques.

En outre, la reconnaissance, au sein des institutions internationales et européennes, du statut de « réfugiés climatiques » devient aujourd'hui une priorité. En effet, ce concept n'existe pas en droit international, et des milliers de personnes ne bénéficient d'aucune protection juridique.

Pour aller plus loin, le *Livre vert de la défense* recommande également la création d'un Haut conseil aux réfugiés climatiques auprès de l'Organisation des Nations unies. C'est pourquoi, la France, directement concernée par le phénomène de « réfugiés climatiques » du fait de sa position géographique, doit impulser une réflexion au sein des institutions internationales afin de promouvoir un statut juridique reconnu au niveau transnational.

Comment obliger les BRICS (en particulier Chine et Russie) à réduire leurs émissions de gaz et réduire la conflictualité actuelle comme en mer de Chine ?

Nous ne pourrions pas obliger les BRICS à réduire leurs émissions de gaz. Toutefois, notre rôle est de trouver des compromis intelligents. Nous devons ainsi nous montrer ambitieux au cours des prochaines négociations internationales et notamment de la COP21. En effet, si nous ne pouvons pas les obliger, il est indispensable que nous défendions une position ferme et pragmatique afin de les convaincre et d'aboutir à un accord « gagnant-gagnant ».

Toutefois, je considère que le dérèglement climatique ne doit en aucun cas se réduire à une opposition Nord/Sud, pays développés/pays émergents. En effet, nous sommes tous concernés par les conséquences directes et indirectes du dérèglement climatique. Une chose est certaine, nous ne pourrions pas faire sans eux et inversement.



Mais force est de constater que le principal élément qui fera que les BRICS réduisent leurs émissions de gaz est leur situation intérieure. En effet, ils ne concevront une telle position qu'à partir du moment où le dérèglement climatique et les enjeux environnementaux plus largement deviendront un problème politique majeur au niveau national et un enjeu de stabilité pour le pays. En effet, à l'image des manifestations populaires du Brésil ou encore de la naissance d'une société civile de plus en plus revendicative sur les questions environnementales en Chine, les émergents sont en train de prendre conscience de l'acuité et de l'urgence de l'enjeu climatique.

Quant à la rivalité en mer de Chine autour des réserves d'hydrocarbures et des ressources halieutiques, nous devons encourager le dialogue. En effet, les risques environnementaux comme vecteurs de menaces relancent le postulat d'un monde de plus en plus interdépendant et dans lequel la sécurité collective et le droit international constituent une réponse déterminante au renforcement de la sécurité de toutes les nations. Nous devons impérativement éviter une diffusion et une multiplication de ces foyers de crise.

L'Europe doit-elle se doter d'unités militaires spécifiques à la protection de l'environnement ?

En qualité de parlementaire écologiste, je suis particulièrement attachée à l'Europe de la défense. En effet, selon moi, la *Green Defense* est une réelle chance pour le projet européen ! Toutefois, nous ne devons pas réduire la protection de l'environnement à une simple approche militaire.

L'Union européenne, de par la volonté éminemment pacifiste de sa construction, est un acteur bénéficiant d'une légitimité internationale lui permettant d'être mieux accepté pour la résolution des crises. À cela, l'Union européenne additionne la capacité de faire appel à une large palette de compétences s'échelonnant du conseil technico-institutionnel à l'intervention civilo-militaire, même si l'outil de défense européen reste encore à construire. Cette approche globale, qui traite simultanément aspect militaire, social et économique des conflits, apporte une qualité unique et reconnue, et donne un réel avantage à l'UE sur tout autre acteur étatique.

Si le développement d'unités militaires européennes dédiées à la protection militaire est une piste de réflexion intéressante, cette dernière doit impérativement s'intégrer dans une approche plus globale à la fois militaire et civile. Devant la multiplication des crises dans son voisinage proche et éloigné, et devant des budgets sous tension, l'échelon européen apparaît prioritaire. Il en va donc de notre responsabilité d'adapter le projet européen aux défis d'aujourd'hui parmi lesquels les risques environnementaux et climatiques.



En outre, il s'agit pour l'Union européenne en tant que « pourvoyeur de sécurité » de prévenir les risques sécuritaires liés à la dégradation de l'environnement. En ce sens, la composante préventive est primordiale. Dans ce domaine, l'UE dispose déjà d'outils à sa disposition. En effet, si elle a soutenu activement la conférence de l'ONU de Kobé pour la prévention des catastrophes, elle participe par ailleurs à la lutte contre les risques naturels.

Ainsi en 1996, le service d'aide humanitaire de l'UE a lancé un programme spécifique pour la préparation aux catastrophes nommé Dipecho, qui vient en aide à des pays pauvres, visant à réduire les conséquences liées aux risques naturels. Mettant notamment en place la formation, la sensibilisation, les systèmes d'alerte locaux, et des outils de planification et de prévision, il couvre actuellement sept régions exposées aux catastrophes naturelles et vulnérables : Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Sud, Asie centrale, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Afrique du Sud-Est, ainsi que l'océan Indien du Sud-Ouest.

Aussi, la Commission européenne a-t-elle lancé un processus de lutte contre les risques liés aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques. Cet outil demeure un processus de long terme pour la prévention des catastrophes et pour la réduction des risques dans l'Union européenne et dans les pays en développement.

De plus, en matière de protection de la biodiversité et suivant les recommandations du *Livre bleu* de la Commission européenne intitulé : *Pour une stratégie maritime de 2009*, il est impératif qu'une politique maritime intégrée relative à l'ensemble des zones maritimes de l'UE puisse voir le jour.

La stratégie pour la mer Baltique et la stratégie maritime européenne pour l'Atlantique visant la promotion de l'économie bleue et intégrant le souci de la protection, la sécurisation et la valorisation de l'environnement marin et côtier, en sont la concrétisation. Au-delà du périmètre européen, les États-membres doivent pouvoir apporter aux pays n'ayant pas les mêmes capacités de protection de leur biodiversité une assistance et un soutien efficace contre le trafic de biodiversité.

Nous le voyons donc bien, des programmes européens existent déjà, toutefois il ne fait nul doute que ces derniers doivent être renforcés et développés. À la fois d'un point de vue stratégique, puisque sans une approche commune et concertée des principales menaces, rien ne pourra être entrepris. Mais également d'un point de vue capacitaire et opérationnel, dans la mesure où la mutualisation et la mise en œuvre de moyens militaires au niveau européen restent encore à ce jour insuffisantes.

Alors que le 14 octobre sera organisé à Paris un Sommet international des ministres de la Défense sur le dérèglement climatique et que nous sommes à quelques semaines de la COP21, nous devons nous montrer novateurs mais aussi pragmatiques face à un risque multidimensionnel et global afin d'assurer le devenir de notre humanité.

Un climat de guerre ? *

Bruno Tertrais

Maître de recherche, Fondation pour la recherche stratégique.

Faut-il s'inquiéter des conséquences sécuritaires du changement climatique ? En 2007, le prix Nobel de la paix avait été attribué à deux symboles du combat contre le réchauffement planétaire : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'ancien vice-président américain Al Gore, accédant ainsi à l'idée selon laquelle la lutte contre le réchauffement pouvait être une œuvre de paix.

Depuis, les plus hautes autorités politiques leur ont emboîté le pas. Barack Obama affirme : « Le changement climatique est une menace sérieuse pour la sécurité mondiale, un risque immédiat pour notre sécurité nationale » ⁽¹⁾. Les autorités politiques françaises se sont, elles aussi, avancées sur ce terrain. Pour Laurent Fabius, « le dérèglement climatique (...) favorisera de plus en plus (...) les conflits violents dans les pays en développement. (...) la détérioration du climat aggrave les crises humanitaires majeures, intensifie la violence et favorise la propagation des conflits dans certaines régions » ⁽²⁾. « C'est, en définitive, la question de la paix ou de la guerre pour les générations à venir » ⁽³⁾.

Pourtant, la thèse selon laquelle le changement climatique serait belligène n'est guère sérieuse.

Changement climatique, raréfaction des ressources et risque de conflits

Historiquement, c'est dans les périodes « froides » que les ressources agricoles sont les plus rares. Toutes choses égales par ailleurs, les climats froids génèrent davantage de famines que les climats chauds.

L'avenir sera-t-il différent ? Il n'y a guère d'inquiétudes à avoir sur la ressource agricole globale ; le tassement actuel de l'augmentation de la production et du rendement des cultures, qui inquiète parfois, s'explique par le ralentissement de

* Cet article résume une thèse développée dans *Les guerres climatiques auront-elles lieu ?* (CNRS Éditions, à paraître en 2015).

(1) Barack Obama : *Remarks by the President at US Coast Guard Academy*, 20 mai 2015.

(2) Laurent Fabius et Borge Brende : « De l'Arctique au Sahel : mobilisons-nous contre le dérèglement climatique », *Libération*, 17 mars 2015.

(3) « Le climat, une question de guerre ou de paix », *Le Journal du Dimanche*, 31 mai 2015.



l'accroissement démographique. Et il reste des « réservoirs » considérables de terres arables non cultivées en Afrique et en Amérique latine.

Mais partons du principe que le changement climatique conduise effectivement à une tension sur la disponibilité des ressources. Cela voudra-t-il dire plus de guerres ?

Il n'y a pas de lien fort entre rareté des ressources et conflictualité. Lorsque ce lien existe, c'est surtout dans les périodes « froides » que dans les périodes « chaudes ». En outre, ce lien entre refroidissement et conflictualité est lui-même en diminution depuis les débuts de la Révolution industrielle. C'est l'effet naturel de la modernisation des sociétés et de la mondialisation du commerce, qui les rend moins dépendantes de l'agriculture locale...

La sécheresse fut peut-être l'une des causes du conflit du Darfour, mais certainement pas une explication essentielle. La chronologie ne « colle » pas. Les conclusions du GIEC sont sans appel : le Darfour n'était pas une « guerre climatique »⁽⁴⁾. Les conflits qui ont eu lieu au Sahel dans les années 1970 montrent bien que ce sont d'abord et avant tout les facteurs politiques et humains qui sont la clé lorsque l'on recherche les causes des guerres. Une étude récente sur la région de Mopti (Mali) conclut d'ailleurs que les données disponibles « n'accréditent guère la thèse selon laquelle la variation du climat est un facteur important dans les conflits locaux »⁽⁵⁾.

Il existe même des exemples en sens inverse. À la frontière du Kenya et de la Somalie, les conflits sont plus nombreux lorsque la ressource est abondante... De manière générale, la sécheresse conduit rarement à la famine, et la famine est rarement une cause de conflit. L'équation « changement climatique => diminution des ressources => violence à grande échelle » est donc tout simplement erronée.

Quid d'éventuelles « guerres pour l'eau » ? Si le réchauffement climatique conduira sans doute à une modification de la géographie et du rythme des précipitations, il n'impliquera aucunement une diminution de la ressource hydrique globale. Dans de nombreuses régions, il y aura même un accroissement de la disponibilité de cette ressource du fait de l'augmentation des précipitations. La diminution des glaciers himalayens va-t-elle conduire à une pénurie d'eau en Asie du Sud ? Non, car ce sont les moussons et la fonte saisonnière des neiges qui sont la source principale de l'eau dans la région.

La question de l'eau est l'objet de contentieux entre la Turquie et la Syrie, entre l'Égypte et le Soudan, ainsi que l'Éthiopie. La valeur de lieux tels que le

(4) W. Neil Adger et al. : « Human Security », in *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability ; Part A: Global and Sectoral Aspects ; Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, p. 773.

(5) Tor A. Benjaminsen et al. : « Does Climate Change Drive Land-Use Conflicts in the African Sahel? », *Journal of Peace Research*, vol. 49, n° 1, 2012.



Golan et le Cachemire n'est pas pour rien dans les crises qui opposent depuis soixante ans la Syrie et Israël, l'Inde et le Pakistan. Mais les spécialistes notent qu'en 4 500 ans il n'y a jamais eu aucune « guerre pour l'eau », c'est-à-dire de conflit majeur dans lequel le contrôle de l'eau était l'enjeu central. L'Égypte menace régulièrement de bombarder les barrages éthiopiens, et la Turquie de couper l'eau à l'Irak ou à la Syrie, mais les pays concernés ne sont jamais passés à l'acte. En Asie du Sud, en dépit de quatre guerres, la question du partage des eaux provenant du Cachemire n'a jamais été vraiment rouverte. Au Proche-Orient, les différends sur l'eau sont davantage un produit qu'une cause de conflit ; la question ne fut quasiment pas discutée lors du round de négociations de 2013. Les problèmes d'accès à l'eau ont toujours généré bien davantage de coopération que de violence entre les acteurs concernés. La coopération entre adversaires se poursuit même souvent en temps de guerre, comme on l'a vu par exemple au XX^e siècle au Moyen-Orient et en Asie. Le GIEC conclut : « Tout porte à croire aujourd'hui que la nature même des ressources, telles que les ressources hydriques transfrontalières, et l'existence d'institutions permettant la résolution des conflits, ont permis aux rivalités d'être résolues d'une manière qui évite le conflit violent » ⁽⁶⁾.

Déstabilisation des États et risque de conflit

Autre thèse, plus élaborée : le changement climatique aura un impact négatif de manière indirecte. Raréfaction des ressources, mais aussi migrations et catastrophes naturelles, conduiraient à une déstabilisation sociétale, un ralentissement du développement et à un affaiblissement de l'État de nature à accroître les risques de guerre civile.

S'il existait un lien mécanique entre guerre et réchauffement, le nombre de conflits devrait être en augmentation. Or le nombre de conflits, après avoir régulièrement augmenté depuis 1945, a sérieusement diminué depuis vingt-cinq ans. L'évolution de la température mondiale montre même une vague corrélation inverse. Elle avait en effet diminué entre 1940 et 1975, alors que le nombre de conflits dans le monde, lui, était en augmentation. Ces données nourrissent un peu plus le doute sur l'équation hypothétique selon laquelle un monde « plus chaud » serait un monde « plus conflictuel ». Le prix Nobel de la paix 2007, attribué au GIEC et à Al Gore, aurait donc été usurpé...

On a tenté d'attribuer les printemps arabes au réchauffement climatique. En 2010, vagues de chaleurs, sécheresses et incendies avaient augmenté le prix mondial des céréales, et notamment du blé. Cela avait généré un mécontentement social qui a sans doute contribué à l'origine des manifestations dans le monde arabe. Mais le rôle des événements climatiques a sans doute été surévalué, car

(6) Adger et al., *op. cit.*, p. 772.



d'autres facteurs entraînent en ligne de compte dans l'augmentation des prix : l'expansion des cultures destinées aux biocarburants et surtout la spéculation.

La Syrie a fait l'objet d'une attention particulière. Des sécheresses exceptionnelles entre 2006 et 2010 avaient en effet favorisé les migrations et suscité le mécontentement, ce qui a pu contribuer à la contestation du pouvoir en place. Mais il est impossible d'en conclure que la guerre devait nécessairement découler de ces sécheresses, ou que sans cela, il n'y aurait pas eu de guerre. Des pays voisins ont souffert de la même manière de la sécheresse sans que cela ait eu les mêmes conséquences. La responsabilité du pouvoir syrien fut manifeste : incurie dans la gestion de la crise agricole, répression brutale des premières manifestations. Ajoutons que si la sécheresse a pu jouer un rôle dans l'enchaînement de la crise, celle-ci n'était pas nécessairement attribuable au changement climatique, dont le « signal » était très faible au regard du « bruit » de la variation naturelle.

Une méta-étude de 2013, très médiatisée, a pu semer le doute : se basant sur 60 publications existantes, les auteurs concluaient à une corrélation entre augmentation de la température ou des précipitations et risque d'affrontements ⁽⁷⁾. Mais sa méthodologie était pour le moins discutable : données à la fiabilité douteuse, absence de distinction entre violence individuelle et violence collective, confusion entre variations météorologiques de court terme et évolutions climatiques de long terme... De plus, elle traitait toutes les études comme indépendantes, et ne prenait pas en compte celles qui n'allaient pas dans son sens.

Quid des migrations ? La notion même de « réfugiés climatiques » pose problème. Quant à ses connotations dramatisantes, elles n'ont pas lieu d'être. Les déplacements liés à des causes climatiques sont progressifs et dépendants des opportunités économiques qui se présentent ailleurs : l'évolution du climat est un déclencheur plutôt qu'une cause. Le GIEC le reconnaît : « la plupart des études relatives au climat et aux migrations indiquent que les facteurs environnementaux sont des déclencheurs et non des causes de la décision de migrer » ⁽⁸⁾. Il est « difficile de catégoriser un individu particulier comme migrant climatique » et qu'il existe « un large accord (...) pour dire que l'emploi du terme réfugié climatique est scientifiquement et juridiquement problématique » ⁽⁹⁾. L'émigration peut être une bonne « stratégie d'adaptation » de nature à réduire les risques dans les localisations très vulnérables. Et certaines évolutions locales du climat peuvent être associées à une augmentation de la productivité, et ainsi réduire les flux migratoires...

Les grands flux de populations liées au changement de l'environnement ou du climat, qu'ils soient rapides à la suite d'une catastrophe, ou lents du fait des modifications des conditions locales resteront probablement exceptionnels et « gérables ».

(7) Solomon M. Hsiang et al. : « *Quantifying the Influence of Climate on Human Conflict* », *Science*, vol. 341, n° 6151, 2013.

(8) Adger et al., *op. cit.*, p. 771.

(9) Adger et al., *op. cit.*, p. 768.



Le même raisonnement vaut pour les populations qui pourraient être affectées par la montée du niveau de la mer. Pour l'instant, les communautés vivant sur les îles à très faible élévation n'ont pas choisi de migrer ; ou, lorsqu'elles le font, quittent leur pays pour des raisons économiques. Et est-il inconcevable d'imaginer que l'homme puisse tout simplement s'adapter à une montée des eaux de quelques millimètres par an ? D'autant plus qu'à ce rythme, certains pays continueraient à gagner autant en surface par sédimentation qu'ils n'en perdront du fait de l'érosion. L'hypothèse de l'engloutissement du Bangladesh, par exemple, ne tient pas compte de l'apport de sédiments charriés par les rivières de l'Himalaya, qui compensera largement la montée du niveau de la mer.

Enfin et surtout, les migrations ne sont que très rarement la cause de conflits violents. Il n'existe en effet aucun lien robuste, dans la littérature scientifique, entre migration et conflit. D'ailleurs, la plupart des pays « récipiendaires » ne connaissent pas de conflit...

L'impact des catastrophes naturelles

On s'inquiète aussi de l'hypothèse selon laquelle des catastrophes naturelles liées au changement climatique pourraient conduire à une déstabilisation sociopolitique telle que le risque de conflit s'en trouverait accru. Qu'en est-il ?

Le GIEC reste très prudent sur l'évolution des phénomènes climatiques extrêmes depuis 1950 : il a une « confiance modérée » dans la conclusion selon laquelle les vagues de chaleur sont plus fréquentes et/ou plus longues ; une « confiance faible » dans celles selon lesquelles les sécheresses sont plus intenses et/ou plus longues, ou les ouragans plus intenses ⁽¹⁰⁾ et ces pronostics sont tout aussi prudents.

Et lorsque les désastres liés au climat surviennent, ils ne conduisent pas à la guerre. On a même pu démontrer que de tels désastres amenaient souvent à réduire le risque de conflit. Les catastrophes peuvent avoir des effets bénéfiques : détente entre la Grèce et la Turquie suite aux tremblements de terre de 1999, stabilisation du conflit de la province indonésienne d'Aceh suite au *tsunami* de 2004... Comme le souligne le GIEC, « dans certaines circonstances, les catastrophes peuvent offrir d'importantes opportunités pour construire la paix et améliorer la gouvernance institutionnelle dans les zones de conflit » ⁽¹¹⁾.

Le scénario d'une interruption du *Gulf Stream* est apprécié des auteurs de politique-fiction, mais sa crédibilité est à peu près nulle. Davantage que par la

(10) Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*, 2012, p. 18-19.

(11) Adger et al., *op. cit.*, p. 772.



circulation thermohaline, le *Gulf Stream* est en effet animé essentiellement par le vent ; et son rôle dans le caractère tempéré du climat européen est très discuté.

Enfin, il n'est guère sérieux d'imaginer que la Russie et les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan) pourraient se faire la guerre pour le contrôle des routes circumpolaires ou celui des ressources non exploitées de l'Arctique. À échéance prévisible, ces nouveaux passages maritimes ne seront ouverts que quelques semaines ou quelques mois par an. Quant aux ressources inexploitées de la zone, elles se trouvent pour la plupart à l'intérieur des zones maritimes nationales. Certes, la présence russe dans la région se renforce. Mais Moscou y agit de manière plutôt responsable. En 2010, elle règle le contentieux qui l'opposait à la Norvège depuis quarante ans sur la délimitation de leurs zones maritimes respectives. En 2011, Rosneft et Exxon Mobil ont signé un accord pour l'exploration conjointe de zones prometteuses. Et la crise ukrainienne n'a pas affecté la coopération entre États au sein du Conseil de l'Arctique : en mai 2015, un accord entre la Russie et ses voisins a été signé pour la gestion de la pêche dans la région.

Une thèse peu défendable

Il n'y aura pas de « guerres climatiques ». Les causes principales des conflits contemporains sont avant tout d'ordre sociétal, et non naturel. Les guerres naissent également des choix et des erreurs des hommes. La nature de l'État est bien plus importante que l'état de la Nature. C'est aussi, désormais, l'avis du GIEC. « Il est impossible d'établir avec confiance un lien de causalité entre changements climatiques à venir et conflictualité armée : il n'y a ni théorie ni preuve convaincante sur l'existence d'une telle causalité »⁽¹²⁾.

Promouvoir cette thèse peut même être dangereux. Lorsque Ban Ki-Moon, le secrétaire général de l'ONU, avançait que le changement climatique est sans doute une cause essentielle du conflit du Darfour, les vrais responsables des massacres pouvaient applaudir. De même pour le régime de Bachar el-Assad, qui ne peut que se féliciter des analyses qui attribuent la guerre en Syrie au réchauffement planétaire.

L'idée plus subtile selon laquelle le changement climatique pourrait être un facteur supplémentaire, un « accélérateur » ou un « multiplicateur » ne repose sur aucune démonstration convaincante, et n'a donc aucune valeur prédictive.

Les « guerres climatiques » relèvent d'une vision fantasmagique et apocalyptique du futur de la planète. Le changement climatique actuel est porteur d'incertitudes pour l'avenir. Ce n'est pas une raison pour le dramatiser inutilement.

(12) Adger et al., *op. cit.*, p. 773. Le « Résumé pour décideurs » du rapport du GIEC indique « le changement climatique peut indirectement accroître les risques de conflits violents en amplifiant des facteurs connus de conflits tels que la pauvreté et les chocs économiques » (*Climate Change 2014, Synthesis Report, Summary for Policymakers*, p. 15). Mais il s'agit d'un texte politique, négocié par les représentants des États.



Les défis auxquels le monde doit faire face au XXI^e siècle

Christophe-Alexandre Paillard

Haut fonctionnaire, directeur du domaine « Armement et économie de défense » de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, maître de conférence à Sciences Po Paris, à l'IEP de Rennes et à l'Institut catholique de Paris, chercheur associé de l'Université Bernardo O'Higgins (UBO, Santiago, Chili).

Le rapport Brundtland de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, posait pour la première fois à l'échelle internationale la question du développement durable de nos civilisations, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ; l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

De fait, les ressources terrestres ne sont pas extensibles à l'infini et la conférence climatique COP21 qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion globale sur le caractère durable de notre développement économique, mais aussi social et démographique. La Terre peut-elle réellement continuer d'accueillir deux nouveaux milliards d'êtres humains d'ici 2050, alors qu'elle peine déjà fortement à satisfaire les besoins les plus élémentaires d'au moins deux milliards d'entre nous ?

Or, nonobstant, l'impact de l'actuelle crise économique sur les négociations climatiques en cours et le refus de nombreux États de modifier leurs équilibres politiques internes pour prix d'une lutte efficace contre les changements climatiques, les règles de fonctionnement de l'économie mondiale devraient être bouleversées pour améliorer les conditions environnementales mondiales ; ce qui n'est effectivement que très improbable à technologies, modes de consommation, politiques publiques et pratiques industrielles constants. Simple illustration de cette situation, le culte que vouent des pays comme les États-Unis, l'Australie ou le Brésil aux véhicules automobiles, pour des raisons d'ailleurs largement liées à l'organisation de leur espace social, ne les poussent pas à réduire l'usage de leur parc automobile et donc à lutter pleinement contre l'émission des gaz à effet de serre.



Dans ces conditions de lutte partielle contre le réchauffement climatique et ses conséquences, il est donc logique que les réflexions de défense et de sécurité s'intéressent à la question climatique. Ne pas limiter l'émission des gaz à effet de serre nous oblige à repenser les équilibres stratégiques et militaires ; ce qui est d'ailleurs tout l'objet de la conférence internationale organisée le 14 octobre 2015 à Paris par le ministère français de la Défense sur ces questions liant les enjeux climatiques et les questions de défense.

La prise en compte des questions d'environnement dans les réflexions de défense et de sécurité est aujourd'hui réelle

Longtemps négligées par les réflexions stratégiques liées à la défense, les thématiques environnementales se sont progressivement imposées dans l'agenda politique international, alors que l'environnement n'était considéré qu'en tant que victime des guerres et non comme mobile des guerres. Ainsi, l'opération aérienne *Ranch Hand*, menée au Vietnam par les États-Unis et visant à neutraliser les combattants nord-vietnamiens dissimulés le long de la piste Ho-Chi-Minh ou dans les mangroves littorales, a conduit à déverser entre 1962 et 1971 plus de 70 millions de litres de défoliants, dont l'agent orange, sur près de 1,7 million d'hectares, détruisant environ 20 % des forêts tropicales du Sud-Vietnam.

Le succès croissant des Sommets de la Terre, les Accords de Kyoto de 1997, le G8 de 2005, les répercussions médiatiques autour du rapport Stern de 2006 et le prix Nobel décerné à Al Gore et aux experts climatiques en 2007 ont montré l'importance de ce sujet, au même niveau que la lutte contre la prolifération nucléaire ou le combat contre la faim dans le monde.

En avril 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU a pour la première fois débattu des changements climatiques, en qualifiant la dégradation de l'environnement de nouvelle menace à la sécurité du monde. L'Union européenne s'est inscrite dans ce processus en publiant en 2008 un rapport intitulé *Changements climatiques et sécurité internationale* ⁽¹⁾ qui précisait que le réchauffement climatique n'était pas seulement un danger pour l'environnement, mais qu'il était aussi « un multiplicateur de menaces qui renforce les tendances, les tensions et l'instabilité existantes ». Certains experts ont même évoqué la possibilité de devoir faire face à des « guerres environnementales » dans un futur proche. La dégradation de l'environnement est donc entrée dans le domaine de la sécurité comme une menace directe à la paix internationale pour les prochaines années du XXI^e siècle.

Cerner le risque sécuritaire en matière environnementale revient toutefois à énumérer les facteurs qui sont au cœur des dérèglements environnementaux, au risque d'établir un listage fastidieux et déprimant : la pollution de l'air et son corollaire, les

(1) Voir le rapport sur le site du Conseil de l'Union européenne (www.consilium.europa.eu/).



pluies acides, la détérioration de la couche d'ozone, la pollution des eaux, la disparition d'espèces végétales et animales, la désertification, les risques liés à l'abandon de déchets toxiques voire nucléaires et l'effet de serre dû à l'émission dans l'atmosphère de dioxyde de carbone, de méthane, et de chlorofluorocarbones (CFC), conséquemment à la combustion d'énergies fossiles et de la déforestation de masse. Ce simple énoncé montre le caractère global des problèmes auxquels le monde de la défense risque d'être confronté.

La question de devoir faire face à des « guerres environnementales » fait aujourd'hui débat

Face aux discours alarmistes, il semble effectivement utile de revenir sur la question de la possible survenance de conflits environnementaux dans un proche avenir. En effet, si la rareté d'une ressource (eau, énergie, bois ou terres arables) entraîne des tensions, à mon sens, il n'est pas aujourd'hui acquis que la dégradation environnementale conduit forcément à l'usage de la violence armée.

À titre d'exemple, de multiples études parlent de guerre pour l'eau, mais elles n'ont toujours pas démontré que la ressource aquifère était un facteur déterminant des conflits, même dans des régions fragiles comme le Proche et le Moyen-Orient. En fait, il est même possible d'affirmer qu'il n'existe pas de lien de cause à effet entre l'état des ressources hydriques et les conflits en cours dans cette région. D'autres variables sont responsables des conflits, comme la situation socio-économique ou politique, l'existence de tensions religieuses, ethniques ou culturelles. Ce sont ces variables explicatives qui permettent de comprendre l'émergence de la violence, plus que des considérations environnementales. Pour revenir sur l'exemple de l'eau, c'est plus la mauvaise gestion de la ressource, plutôt que sa rareté, qui entraînera de possibles guerres pour l'eau (ou au moins de tensions pour l'eau), comme le montrent les rivalités israélo-palestiniennes pour le contrôle des ressources des collines de Cisjordanie (Judée-Samarie pour les Israéliens).

Inversement, certains discours plus optimistes mettent en avant les conséquences du réchauffement climatique comme facteurs positifs pour les relations stratégiques, soit parce qu'elles vont pousser et encourager des réformes dans les pays qui en ont le plus besoin, soit parce qu'elles vont encourager la coopération entre États rivaux. Certains auteurs défendent même la thèse de la diplomatie des catastrophes comme favorable à la coopération bilatérale et multilatérale, en s'appuyant sur l'exemple de l'Inde et du Pakistan amenés à coopérer face aux tremblements de terre de 2001 et de 2005 ; l'aide américaine à l'Iran après le séisme de 2003 ; la surveillance commune des tempêtes tropicales entre Cuba et les États-Unis ; la coopération israélo-jordanienne pour la gestion des eaux du Jourdain ; etc.

Des dimensions telles que la gestion, la bonne gouvernance ou la capacité d'adaptation des sociétés doivent permettre d'évaluer les liens exacts entre dégradation



environnementale et guerre. Car, s'il existe des conflits armés avec des problématiques environnementales, comme au Darfour, toutes les dégradations environnementales ne conduisent pas au conflit, du moins pas directement. Ainsi, l'instabilité de la zone sahélienne doit plus aux bouleversements démographiques de l'Afrique subsaharienne qu'à l'avancée du désert. Différentes variables doivent être prises en compte telles que la vulnérabilité et la capacité d'adaptation d'une population ou d'un système au changement climatique pour anticiper une réponse sécuritaire adaptée.

Ainsi, même si la dégradation de l'environnement n'est pas une menace en soi pour la paix bien que la raréfaction des ressources puisse alimenter ou conduire à la guerre, sa place dans le champ sécuritaire demeure légitime, tant la dégradation de l'environnement pose des questions essentielles en termes de sécurité. En effet, la dégradation de l'environnement peut menacer la sécurité humaine et la stabilité internationale, par exemple par des catastrophes naturelles de très grande ampleur, comme le raz-de-marée du 26 décembre 2004 autour de l'océan Indien qui a tué plus de 225 000 personnes, plus que par l'émergence de conflits armés.

De même, l'élévation du niveau de la mer menace de disparition des États insulaires. La vie deviendra entre autre impossible dans les basses terres du Bangladesh, dans les îles Maldives, dans les îles Tuvalu et dans certaines régions côtières du Nord de l'Europe. Il faut donc déjà penser l'évacuation en situation d'urgence et le relogement des populations vivant sur ces territoires, sans qu'il soit vraiment besoin de faire appel à des réflexions capacitaires et stratégiques de nature militaire. Cette question des déplacements organisés de populations dans un proche avenir reste par contre un impensé des questions politiques internationales du fait de son impact sur les flux migratoires, mais aussi des conséquences sur certains modes de vie des sociétés les plus modernes qui font de la vie au bord de l'océan l'alpha et l'oméga de nos sociétés de loisirs.

*

**

Il est certes important de prendre en compte la dégradation de l'environnement comme possible facteur déclenchant de nouveaux conflits, mais la variable environnementale doit aussi être considérée comme une variable parmi beaucoup d'autres. Les liens entre dégradation de l'environnement et l'usage de la force armée ne sont pas aujourd'hui pleinement démontrés. De nombreux exemples montrent que de graves atteintes à l'environnement n'ont pas eu pour corollaire de nouvelles guerres.

À plus long terme, soit au-delà de 2040, la dégradation de l'environnement aura effectivement des conséquences négatives sur le niveau de développement, la pauvreté, l'indépendance économique et énergétique de nombreux pays, incapables de s'adapter au réchauffement climatique. Si la dégradation de l'environnement n'a donc pas la guerre pour corollaire, elle pose malgré tout de nombreux



défis sécuritaires. Des mesures devront donc être prises pour améliorer notre sécurité, pour le cas où la situation stratégique mondiale viendrait à se dégrader du fait des bouleversements climatiques.

Pourtant, si plus de trois milliards d'êtres humains sont amenés à manquer d'eau dans les trente prochaines années, ce chiffre ne doit pas faire peur pour sa propension supposée à créer des conflits armés, mais plutôt pour l'importance du défi économique et social qui nous attend collectivement. Il est donc effectivement important de réduire dès aujourd'hui les émissions de gaz à effet de serre pour renforcer notre résistance aux changements climatiques qui sont d'ores et déjà inévitables et qui posent suffisamment de problème sans qu'on soit obligé de fournir dès maintenant des réponses à caractère militaire.



La désertification : une bombe à retardement au cœur du Sahel

Jérôme Piodi

Expert associé Orion/Observatoire de la Défense de la Fondation Jean Jaurès.

Dans quelques semaines, les chefs d'État et de gouvernements se retrouveront à Paris pour la grande conférence environnementale et devront y prendre les engagements contraignants nécessaires à la limitation de l'élévation de la température globale à 2°C. L'obtention d'un accord relève d'une importance historique car elle doit rendre possible l'adaptation et la résilience des populations aux changements climatiques.

Depuis les années 1960, les États du Sahel ⁽¹⁾ – dont la caractéristique première est d'avoir un climat chaud et sec ponctué, une fois par an, de précipitations violentes entre juin et septembre – ont connu des phénomènes climatiques extrêmes à répétition. L'enchaînement de catastrophes climatiques dans la seconde moitié du XX^e siècle et en ce début de XXI^e siècle a eu pour effet d'accroître un phénomène mal connu par la communauté stratégique mais qui porte en germe des effets sécuritaires considérables : la désertification.

La désertification se définit schématiquement comme la dégradation des terres arables, donc cultivables, sous l'effet de phénomènes naturels ou anthropiques rendant celles-ci progressivement stériles. Engendrant un effondrement des modes de subsistance traditionnels, crises alimentaires, migrations, crises sociales, insécurité et instabilité politique, la désertification est l'un des maux les plus sous-estimés de l'espace sahélien. La compréhension des mécanismes de la désertification et la capacité de la communauté internationale à mettre en œuvre des réponses adaptées représentent un enjeu stratégique pour la France. De notre capacité de réponse dépendront la fréquence et l'intensité des crises politiques et militaires au Sahel dans les prochaines décennies.

Activités humaines et changement climatique

Historiquement, les principaux systèmes de production traditionnels au Sahel s'articulent autour de deux grands types de production : l'agriculture et le pastoralisme. L'agriculture, qui ne couvre qu'une portion réduite des territoires des

(1) Dans un souci de clarté, les pays considérés ici sont les États du G5 Sahel où la force *Barkhane* est déployée, le Sénégal en tant que point d'appui de nos forces au Sahel et la Gambie du fait de sa géographie enclavée.



États du Sahel, repose sur deux méthodes de subsistance : l'agriculture pluviale qui dépend de la pluviométrie annuelle et de la répartition spatio-temporelle de celle-ci et l'agriculture de décrue qui repose sur la périodicité des crues des cours d'eau. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), seulement 5 % des terres cultivables du Sahel font l'objet d'une irrigation permanente et donne, de fait, aux modes de productions traditionnels, dépendant des précipitations annuelles, une importance fondamentale dans l'alimentation des populations. À l'inverse, le pastoralisme, qui implique des migrations au gré des saisons, se pratique dans les zones semi-arides où l'agriculture est rendue impossible mais implique de vastes mouvements migratoires : les transhumances.

Les aires productives sont délimitées par le seuil de 350 mm/an de précipitations en dessous de laquelle l'agriculture est rendue impossible faute de ressources en eau suffisante. Toutefois, la limite pluviométrique n'est pas fixe et oscille historiquement entre 14 et 17 degrés de latitude Nord. Cette évolution de la pluviométrie a conduit à des confrontations souvent violentes entre les agriculteurs sédentarisés et les éleveurs nomades ou semi-nomades. Les migrations intra-annuelles, liées aux mouvements saisonniers des bétails engendrent des frictions intercommunautaires. En effet, les transhumances impliquant le mouvement de millions d'animaux et de dizaines de milliers d'éleveurs conduisent à l'immobilisation de milliers d'hectares de terres cultivables. Cette compétition pour l'accès aux points d'eau et aux terres entre agriculteurs et éleveurs, la pression démographique, l'absence d'un État central régulateur des conflits fonciers, laissant libre court à l'apparition de groupes d'auto-défense communautaires, rendent les incidents sécuritaires réguliers.

Si les déficits pluviométriques sont régulièrement pointés du doigt comme motif aux tensions intercommunautaires, celles-ci résultent avant tout du *stress* exercé sur la sécurité alimentaire des populations ; or, la désertification est l'un des premiers vecteurs de l'insécurité alimentaire au Sahel. La pression démographique, l'accroissement considérable des superficies de terres mises en culture (selon des procédés rarement adaptés à la fragilité des sols), l'exploitation non raisonnée des ressources en eau et la déforestation ont eu pour effet de faire disparaître la biodiversité existante, d'accélérer l'érosion des sols liée au vent et à l'eau et d'accroître la vitesse du phénomène de désertification.

Afin de répondre à la problématique née de la hausse rapide des besoins alimentaires et de la réduction des rendements agricoles, chaque année de nouvelles terres sont mises en culture, renforçant les phénomènes de déforestation et de destruction de la biodiversité. Toutefois, la surexploitation agricole et le surpâturage sont de puissants accélérateurs de la dégradation des sols. Aujourd'hui, plus de 30 % des terres cultivables sont l'objet d'une dégradation avancée ; selon la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), à court terme, les États du Sahel pourraient voir leurs rendements agricoles s'effondrer de près de 30 %, notamment au Mali, du fait de la dégradation très avancée des sols. La baisse de la fertilité des sols est la première étape d'un cycle bien connu et



générateur de crises : productions alimentaires insuffisantes, insécurité alimentaire et concurrence pour l'accès aux ressources, tensions, migrations.

Aux effets dits anthropiques sur la dégradation des sols et la désertification s'ajoutent les effets du changement climatique. Si les recherches scientifiques attestent toutes d'un réchauffement de 3 à 4°C dans les régions sahéennes à la fin du siècle, les nombreux modèles prédictifs concernant l'évolution de la pluviométrie restent largement perfectibles et sont incapables d'établir des prévisions fiables à moyen et long termes.

Le climat des États du Sahel se caractérise par une extrême variabilité du volume et de la répartition spatio-temporelle des précipitations. Il est avéré qu'une hausse de la température de la surface des océans générerait des précipitations plus abondantes lors de la mousson sur les côtes du golfe de Guinée, les États du Sahel ne bénéficiant que marginalement de ces pluies importantes et localisées. Dans un sinistre cumul de facteurs, de fortes pluies sur des sols dégradés et incapables d'absorber l'eau ont engendré des catastrophes environnementales et humaines à l'image des inondations de Niamey et de N'Djamena.

Dans une région du monde déjà très sensible aux variations climatiques et qui a déjà vu les températures locales croître de 2°C depuis quarante ans, la multiplication des phénomènes climatologiques extrêmes devrait encore s'intensifier. De ce fait, les mouvements migratoires internes, intra-africain et internationaux, s'accéléreront considérablement. Si rien n'est fait, les tensions interethniques et intercommunautaires engendrées par les mouvements migratoires pourraient rapidement se multiplier en Afrique de l'Ouest au risque de dépasser largement les capacités d'action des États de la région.

Migrations, urbanisation, crises socio-économiques et menaces sécuritaires

Pourtant, l'Afrique de l'Ouest s'est caractérisée, depuis les temps préhistoriques, par des migrations de grande ampleur alliant des migrations cycliques en lien avec les moyens de subsistance (mouvement des cheptels, travail saisonnier, etc.) et des migrations permanentes résultant de la recherche de nouvelles opportunités économiques ou d'un nouvel environnement plus propice à l'installation. Toutefois, la désertification et le changement climatique ont un effet sensible sur les dynamiques migratoires des populations exposées : la propension à émigrer d'une population rurale sera plus forte si sa dépendance à la pluviométrie ou à la production agricole est trop forte et si les ressources alternatives à l'agriculture sont rares. Le choix d'émigrer est donc le résultat d'une conjonction de facteurs climatiques, économiques et humains qui explique pourquoi certaines zones bien qu'arides ne sont pas totalement dépeuplées. Toutefois, les Nations unies ont établi que près de 100 % des migrants économiques et des réfugiés climatiques



entrant en Europe proviennent de zones arides et touchées par la désertification. Selon Monique Barbut, la secrétaire exécutive de la CNULCD, à l'horizon 2020, si le phénomène de désertification en Afrique subsaharienne n'est pas enrayé, près de 60 millions de réfugiés climatiques prendront la route de l'Afrique du Nord et de l'Europe.

Les migrations des populations du Sahel sont, dans leur très grande majorité, orientées Nord-Sud : des zones arides et peu développées vers les zones plus humides et plus développées. Cela s'illustre par des mouvements migratoires intra-sahéliens et intra-africains vers la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Mauritanie, le Nigeria, le Ghana ou le Togo et vers les capitales telles que Dakar, Abuja ou Abidjan au gré de la prospérité économique et de la stabilité des États. Seule exception à la règle, les migrations vers la Libye. Au début des années 1980, le régime libyen oriente ses investissements vers les pays du Sahel et ouvre son marché du travail aux ressortissants des États d'Afrique de l'Ouest engendrant un afflux de main-d'œuvre peu qualifiée très important. La politique africaine de la Libye a ainsi eu pour effet de revitaliser l'intérêt des populations subsahariennes pour les pistes transsahariennes.

Sous l'effet cumulé de la croissance démographique et de l'exode rural, l'ensemble des aires urbaines sont en croissance accélérée. Attirant travailleurs saisonniers et migrants, les villes du Sahel et tout particulièrement les capitales connaissent un développement rapide et bien souvent anarchique. Le manque d'infrastructures et de services de base est au cœur de la problématique de l'urbanisation au Sahel. Le sous-investissement chronique n'a pas permis de faire face au rythme accéléré de l'urbanisation et de la démographie.

Selon la Banque mondiale, les habitants sous le seuil de pauvreté représenteraient environ le tiers de la population urbaine au Mali notamment à cause des difficultés d'accès à l'alimentation, à l'eau et aux services de base (santé, éducation, assainissement) qui sont très insuffisants. À ces difficultés d'aménagement s'ajoutent des problématiques d'intégration dans des villes multiethniques, où les réseaux de solidarité traditionnelle ont disparu, et souvent travaillées par des conflits socio-politiques récents. Toutefois, malgré les contraintes évoquées, l'exode rural constitue souvent une solution de moindre mal dans les zones dont les terres sont dégradées ou exposées à des déficits pluviométriques et où les ressources agricoles et pastorales ont disparu.

La problématique de la désertification et le changement climatique sont des moteurs de l'urbanisation dont l'impact sécuritaire à moyen terme est indéterminé. Densité urbaine, chômage, précarité (ou pauvreté), concurrence pour l'accès à l'eau et à l'alimentation, accroissement démographique rapide, scolarisation très insuffisante constituent les éléments d'une bombe à retardement politique et sécuritaire pour l'ensemble des pays du Sahel et pour les pays du golfe de Guinée qui accueillent déjà de manière permanente des millions de migrants économiques et de réfugiés climatiques.



En stimulant l'exode rural vers des aires urbaines ne pouvant pas faire face à l'afflux de populations, le phénomène de désertification facilite indirectement la diffusion du discours religieux fondamentaliste. À ce titre, l'analyse des racines de la conflictualité au Nigeria est porteuse d'enseignements. Dans une région du Sahel touchée de longue date par les effets de la désertification, où la population urbaine est nombreuse, où le taux de scolarisation est faible et où l'islam radical est implanté de manière séculaire, le groupe jihadiste *Boko Haram* recrute facilement, sans distinction ethnique, parmi une population très jeune et souvent sans éducation et lui permet de conduire des opérations terroristes de très haute létalité.

*

**

La lutte contre le changement climatique et plus spécifiquement contre la désertification est une guerre silencieuse, une guerre mondiale qui nécessite dès aujourd'hui l'attention des ministères régaliens, car de la bonne gestion de cette problématique pourrait dépendre l'émergence de problèmes politico-sécuritaires sans commune mesure avec ceux que nous connaissons aujourd'hui. De ce fait, la France ne peut pas se permettre de baisser la garde.

Conscient de l'enjeu que revêt la sauvegarde des sols dans la zone sahélo-saharienne, la France porte des projets ambitieux en matière de lutte contre la désertification. L'initiative dite des « Quatre pour mille » est exemplaire car elle vise à augmenter les stocks mondiaux de matière organique des sols. Ce projet laisse espérer une meilleure résilience des sols permettant de stopper la désertification, de renforcer la sécurité alimentaire en rendant des terres dégradées à nouveau exploitables et de faire des pays du Sahel des acteurs de la séquestration des gaz à effet de serre, principaux responsables du réchauffement climatique.

En 2015, 40 % des terres émergées sont menacées de dégradation ; sans une action résolue dès aujourd'hui, notre planète ne sera pas en mesure de nourrir les 9 à 10 milliards d'êtres humains qui la peupleront demain en 2050. Une initiative forte contre la désertification est une nécessité si nous souhaitons que les grandes émeutes de la faim que nous avons connues dans près de quarante pays en 2008 appartiennent définitivement au passé. Œuvrer contre la désertification permettra d'éviter des conflits au Sahel et, au-delà, dans l'ensemble des régions du monde où la sécurité alimentaire pourrait être mise en danger et où un exode rural, massif, porte en germe des vecteurs de crises socio-économiques, de pauvreté, de migrations, de discriminations, de contestations politiques et de radicalisation politique ou religieuse.

En juillet, lors du Sommet des Consciences pour le climat, le président de la République synthétisait tout l'enjeu de la conférence environnementale : « Vivre dignement là où on est né, ne pas avoir à quitter son pays pour chercher une subsistance, c'est l'un des droits fondamentaux de l'être humain, mais c'est aussi la garantie d'un monde plus sûr ».



Le Service d'infrastructure de la Défense dans la lutte contre le dérèglement climatique

Serge Régnier

Ingénieur en chef de 1^{re} classe. Directeur adjoint du Centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la Défense (Cetid).

Au sein du Secrétariat général pour l'administration, deux directions aux missions complémentaires, la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) et le Service d'infrastructure de la Défense (SID), sont à la tâche sur ce sujet primordial.

En avril 2012, le contrôleur général des armées Éric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives, et haut fonctionnaire au développement durable, déclarait : « Le développement durable et la réflexion stratégique de défense sont tous deux intrinsèquement tournés vers l'avenir. Ils analysent, chacun à leur niveau, les évolutions du contexte mondial et l'adaptation nécessaire pour y faire face. En effet, certaines évolutions liées à l'environnement telles que les changements climatiques ou l'épuisement des ressources, notamment énergétiques, auront à l'avenir des conséquences à la fois directes (désorganisations induites par les catastrophes naturelles) et indirectes (amplification des tensions pour l'accès aux ressources) sur la sécurité internationale ».

Ce débat, dont l'actualité 2015 est toujours très prégnante, en raison notamment de la COP21, est indispensable et doit conduire à des changements de comportement et, pour le SID, à l'adoption de meilleures pratiques, de manière à limiter l'effet de serre. S'agissant spécifiquement du domaine bâtementaire, l'*item* le plus important est relatif à l'énergie dans tout ce que cela implique en termes de maîtrise de la demande énergétique. Les besoins énergétiques de l'infrastructure pèsent 30 % de la consommation du ministère de la Défense (toutes énergies confondues, dont carburants opérationnels), avec une prédominance pour le gaz et l'électricité. De manière macroscopique, le coût annuel du mètre carré énergétique est d'environ dix euros (30 millions de m² de SHOD, 300 M€ d'énergie). Le même *ratio*, rapporté à un logement de 100 m², donnerait une dépense annuelle énergétique de 1000 €: si le ministère peut mieux faire, il n'est pas en retard pour autant.



Du choix de l'énergie primaire jusqu'à l'exploitation, le ministère maîtrise le processus de décision. Fort de ce constat, depuis dix ans la politique en matière d'énergie a été orientée vers la réduction des consommations. Le fait d'avoir confié, il y a trois ans, le segment énergie au SID garantit une maîtrise de la gouvernance de ce secteur.

L'organisation verticale et transverse du service lui permet d'intervenir au niveau central auprès des états-majors et au niveau local par le dialogue entre les chefs d'unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (Usid) et les commandants de base de Défense (BdD). Les échanges permanents avec l'ensemble des décideurs et l'expertise technique sont des leviers favorables et essentiels à la mise en œuvre de la politique énergétique. La récente création, dans le cadre du projet de service SID 2020, du centre référent performance énergétique réaffirme l'engagement du service. Dans le domaine de la recherche et développement, les expérimentations et études conduites par le Centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la Défense (Cetid) fournissent des éléments d'appréciation indispensables à la chaîne.

Il faudra néanmoins franchir une étape supplémentaire pour atteindre les objectifs ambitieux et nécessaires que s'est donnés la France. Cette étape sera d'autant moins fastidieuse que sa logique et sa mise en œuvre s'inscriront dans les habitudes de travail.

Un autre aspect du développement durable qui entre dans l'éventail du SID tient à la ressource en eau et à sa gestion, même si le service n'en est pas le seul acteur. Le sujet est tout aussi essentiel que celui de l'énergie : l'accès à l'eau est sans conteste un facteur de conflits. Pour le ministère, il constitue un enjeu de santé publique, un enjeu financier et une nécessité opérationnelle.

L'énergie

Les enjeux et les objectifs

De par l'étendue de son parc immobilier, la consommation énergétique des infrastructures du ministère de la Défense est la plus importante des bâtiments de l'État : ce constat doit inciter à agir. La stratégie ministérielle de performance énergétique et la circulaire du Premier ministre relative à l'administration exemplaire fixent le cadre de cette action. Le service s'inscrit résolument dans cette démarche grâce à la déclinaison d'un schéma directeur de la fonction énergie (2012).

Les enjeux sont sociétaux (contenir l'impact environnemental), humains (garantir une qualité de service) et financiers (maîtriser les dépenses).

Les objectifs sont au nombre de quatre : une gouvernance spécifique, la connaissance des sites et de leurs profils de consommations, la rationalisation qui



porte sur les achats, les comportements et une politique de réduction de la demande, l'évaluation des actions enfin.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été déterminantes. De la direction centrale, référent ministériel, jusqu'aux unités de soutien de l'infrastructure de la Défense, s'opère toute une stratégie fondée sur une instance centrale de décision et de concertation : le comité énergie, décliné au niveau des bases de Défense par des comités mixtes énergie locaux (Cmel). S'y ajoutent la mise en place d'un outil de connaissance des consommations, des programmes de formation et l'affectation d'une centaine de spécialistes dans les établissements, la réalisation d'opérations emblématiques, et un volet recherche et développement confié au Cetid.

La connaissance des sites et des profils de consommations est le point fondamental qui permet de renforcer les actions d'investissement. Le déploiement d'un système d'information dédié à l'énergie (outil de suivi des fluides - OSF), avec une granulométrie adaptée au pilotage de la fonction, va permettre au SID d'acquérir une meilleure connaissance des consommations énergétiques du ministère. Les premiers résultats sont attendus cette année.

Les achats d'énergie constituent un axe majeur de rationalisation, le marché étant devenu concurrentiel et volatil. C'est l'optimisation de nos besoins qui est en jeu par la négociation des coûts des pics de consommations et des coûts de gestion, notamment.

Les comportements sont un autre axe majeur. Au travers des CMEL, le SID conseille les utilisateurs. Le but n'étant pas de fustiger les agents, mais de les faire adhérer. Il s'agit, en premier lieu, de leur fournir la photographie de leurs usages.

La politique de réduction de la demande passe par une prise en compte du juste besoin dès le lancement des opérations. À charge du maître d'œuvre de mener ensuite une conception éco-responsable tout en assurant une qualité de service irréprochable.

Enfin, sans mesure de l'action, pas d'efficacité. Les différentes phases de *reporting* mises en place dans tous les domaines précédemment énoncés garantissent aux décideurs la justesse des choix.

La caractérisation des actions

Les années 1980 ont vu les premières actions vertueuses des services constructeurs, avec du solaire thermique, des premiers doubles-vitrages, des premières opérations d'isolation et des premières réglementations thermiques. Le coût des énergies, leur raréfaction annoncée (*pic oil*) et, à partir des années 1990, les effets de nos usages sur la planète ont contraint à prescrire différemment.



La création du SID en 2005 s'est accompagnée dans ce domaine de plans d'action dans la droite ligne de la stratégie nationale de développement durable. Des audits environnementaux et énergétiques ont été conduits sur trente-deux sites caractéristiques des trois armées dans le cadre du plan d'action environnement.

Des actions sont en cours : le recours aux énergies renouvelables et alternatives, les contrats de performance énergétique (CPE) et les certificats d'économie d'énergie (CEE), la maintenance et l'exploitation, l'éco-conception.

Quel que soit l'effort consenti, il y a forcément une consommation d'énergie résiduelle. Le concepteur se trouve alors face à un choix de typologie d'énergie. Choix d'autant plus complexe que les installations du ministère présentent très souvent des profils de consommations atypiques où l'aspect opérationnel ne souffre pas d'une médiocre ou erratique qualité de service. Les concepteurs disposent d'un panel de solutions éprouvées, telles que la biomasse, le raccordement au chauffage urbain, les éclairages basse consommation, les réseaux intelligents (*smart grids*), la géothermie, les chaudières à condensation, le fioul lourd environnemental, le solaire, la pile à combustible, etc.

Deux dispositifs de niche permettent de mener des actions complémentaires en matière d'efficacité énergétique. Tout d'abord, le CPE, qui est un contrat à obligation de résultats où le prestataire s'engage à conduire des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique. Actuellement deux CPE sont en cours et un troisième est en projet.

Ensuite, les CEE qui sont issus du dispositif de la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005. C'est un mécanisme de promotion de l'efficacité énergétique. L'État impose aux fournisseurs d'énergie de favoriser les actions économes au travers d'un volume de certificats d'économie d'énergie à obtenir. Le ministère conduit des actions entrant dans ce dispositif et monnaie ses CEE. Les sommes ainsi reçues permettent de promouvoir de nouvelles actions.

L'aspect maintenance et l'exploitation touchent à la fois à la gestion des contrats et aux comportements. On gère d'autant mieux qu'on connaît le patrimoine, on consomme d'autant moins qu'on y est sensibilisé. C'est à cela que s'attache le service depuis plusieurs années, notamment au travers de ses outils informatiques de gestion technique du patrimoine, des actions de gestion des régulations et des réduits, d'information sur l'impact de l'extinction des lumières, des ordinateurs et des photocopieurs, de maîtrise des températures intérieures. L'adhésion des commandants de base de Défense a constitué un atout important dans la politique menée par le service.

Le changement des comportements a déjà été opéré au sein du SID, et tous les concepteurs ont cette sensibilité. Architectes, ingénieurs et techniciens ne conçoivent plus ou ne programment plus aujourd'hui une opération sans avoir à



l'esprit le volet environnemental et énergétique. Le choix des matériaux et des équipements énergétiques, les choix architecturaux, les certifications HQE, HPE ou THPE, les bâtiments à énergie positive, sont autant de solutions qui figurent dans leur boîte à outils.

La gestion des ressources en eau

Le consommateur français, et le soldat n'y fait pas exception, ouvre le robinet et l'eau potable coule à volonté, donnant l'impression d'une ressource inépuisable. Pour autant, nous savons qu'il n'en est rien, mais en gérons-nous les conséquences ? Au niveau individuel, le bilan est mitigé, au niveau collectif la prise en compte, si elle a tardé, est maintenant inscrite dans nos actions.

Pour le ministère, trois axes de travail sont identifiés : en métropole sur les sites raccordés au réseau public, en métropole sur les sites possédant des captages et en opérations extérieures (Opex).

L'eau constitue un enjeu de santé publique et de capacité opérationnelle. L'enjeu financier existe mais ne se situe pas au même niveau que les deux autres, ni même au niveau du poids financier de l'énergie, sauf si le coût de l'eau devenait prohibitif, ce qui constitue d'ailleurs un risque identifié pour les Opex.

Lorsque les sites sont raccordés aux réseaux publics, l'action à mener est avant tout comportementale dans l'usage et préventive dans le traitement des fuites. Les sites raccordés à des captages et des stations d'épuration placent le ministère en position d'acteur majeur au sein d'un territoire qui dépasse le cadre strict de ses limites domaniales. Les actions d'investissements, de maintenance, d'exploitation et de prévention ont un effet direct sur l'environnement. Aujourd'hui la responsabilité est partagée entre les bases de Défense et le service. S'y ajoute le Service de santé des armées en tant qu'autorité sanitaire. Demain, la désignation, comme pour l'énergie, d'un référent unique semble indispensable, afin que soit maîtrisé le processus et définie une politique de gestion.

Des investissements sont à consentir dans le suivi et l'entretien des réseaux, les usages doivent être maîtrisés pour éviter une surconsommation. La conception de stations d'épuration neutres en carbone est un autre axe de recherche de même que la récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, ou la valorisation énergétique des boues.

En Opex, l'eau est fondamentale pour la santé du combattant et essentielle pour les populations locales. La récente création d'une instance de travail autour du chef interarmées du génie (*Joint Chief Engineer – JCE*) et du SID traduit cette volonté de définir une stratégie ministérielle.



Conclusion

Par cette analyse des domaines de l'énergie et de l'eau, on voit que le ministère vise une utilisation durable des ressources naturelles. On aurait pu ajouter un volet sur la biodiversité, où l'expertise du service est mise à disposition de la DMPA et des états-majors.

L'actualité autour de la COP21, l'adoption de la loi sur la transition énergétique, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, la circulaire administration exemplaire donnent une assise à la politique du service en la matière.

Les résultats sont d'ores et déjà probants. En moins de dix ans s'est mise en place une gouvernance centralisée qui s'appuie sur un comité national énergie, des ressources humaines importantes y sont consacrées, des instances locales de décision et de concertation ont vu le jour auprès des commandants de base de Défense.

Le ministère dispose ainsi de nombreux outils pour relever l'enjeu de 2020 et de 2030, qui est de réduire ses consommations d'énergie dans des proportions importantes. Savoir pour maîtriser la connaissance des usages d'un patrimoine vaste et très diversifié. Identifier les désordres ou les profils très consommateurs. Définir les actions correctrices à mener.

Le domaine de l'eau n'est pas en reste et nous devons trouver des solutions moins consommatrices et sanitaires sécurisantes.

Il faudra mettre en œuvre des solutions innovantes parce qu'aujourd'hui, pour gagner encore en matière de consommations énergétiques, il est nécessaire de disposer de technologies différentes et de concevoir autrement. Rupture technologique, lucidité d'ingénieur, éducation des consommateurs, juste perception des enjeux par tous, demeurent plus que jamais d'actualité.



Lutte contre le réchauffement climatique, une aubaine pour les forces ?

Jean-Luc Volpi

Ingénieur général de 1^{re} classe, directeur central du Service des essences des armées.

Le premier choc mécanisé que fut la Première Guerre mondiale a sans doute été le catalyseur de la place du pétrole dans une économie devenue tellement énergivore qu'elle a relégué, aujourd'hui, la défense à l'état de consommateur marginal sur le marché national. Pour autant, la capacité d'agir des forces reste étroitement dépendante de leur approvisionnement en énergie qui a pris de l'importance avec un appel accru aux technologies. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on estime la consommation moyenne en pétrole des forces alliées à 6 litres par homme et par jour. Lors de leur intervention en Irak en 2003, les forces américaines en consommaient plus de 100 l/h/j. Face à ce besoin exponentiel, les initiatives visant le changement climatique, et dans lesquelles les questions énergétiques occupent une place prépondérante, sont assurément les bienvenues dès lors qu'elles contribuent à limiter cette empreinte coûteuse et vulnérable pour les forces. Mais les espoirs risquent d'être déçus quant au niveau de contribution de la défense dans cette politique nationale, tant la nature des besoins maintient les forces dans une forte dépendance pétrolière, notamment dans un secteur où les conditions scientifiques et techniques des ambitions politiques restent à l'état embryonnaire.

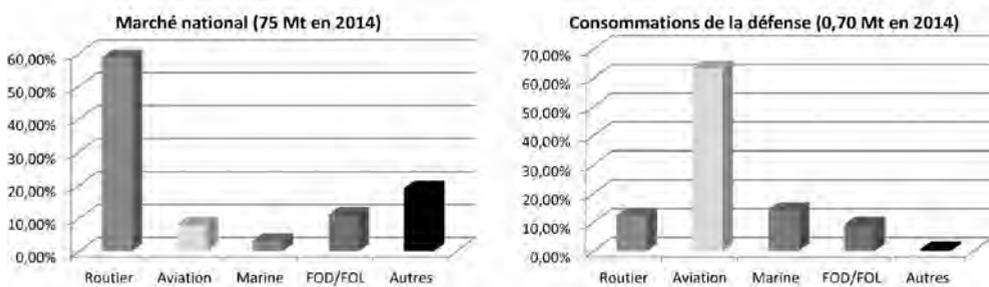
La défense : un consommateur énergétique à part

Sur un marché national limitant la dépendance pétrolière à hauteur de 30 % dans le bouquet énergétique, le poids des consommations de la défense n'atteint même pas le demi-pourcent. La défense ne peut pas être le moteur d'initiatives tirant le marché vers davantage d'efficacité en termes d'émissions polluantes... Les rôles se sont inversés depuis la Première Guerre mondiale. La défense se présente comme un contributeur au mieux, à l'exception de niches pour des applications dans le stationnement en opération par exemple (sécurité civile, déploiement d'aides humanitaires...).

L'observation de la répartition sectorielle de ces 30 % montre qu'ils sont majoritairement captés par le secteur « transport » (du véhicule privé aux transports

internationaux) dont la demande énergétique est couverte à 92 % par le pétrole, un taux en recul d'un demi-point seulement en cinq ans. Sur un marché jugé mature où cette faible progression à la baisse intègre l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies, cela tend à démontrer la difficile pénétration des énergies de substitution dans le transport qui probablement restera longtemps un bastion du pétrole.

Or, l'exigence de mobilité des forces et des vecteurs d'armes fait de la défense une consommatrice principalement de ce secteur avec un pétrole pesant plus de 70 % dans la couverture de sa demande énergétique. De plus, son profil qualitatif de consommation tiré par les besoins en produits aviation, la distingue sur un marché tiré par la demande routière comme l'illustrent les histogrammes ci-après.



Les produits aviation et marine d'une part et les produits routiers d'autre part, se distinguent par le caractère intercontinental de leur usage pour les premiers et un caractère régional pour les seconds. Ce caractère intercontinental des transports aériens et maritimes explique l'encadrement précoce des produits pétroliers de ces milieux par des spécifications internationales. La part prépondérante des consommations routières et leur caractère régional expliquent la promptitude de l'Union européenne à légiférer sur ce secteur. Dès les années 1990, l'UE engageait le programme Auto-Oil pour réduire les émissions polluantes du parc automobile, dont les valeurs-limites rendues obligatoires par étapes (normes Euro6 en vigueur depuis 2014) ont contraint les industriels à faire évoluer progressivement le couple moteur/carburant. Dès lors, les écarts importants observés entre les spécifications encadrant les produits routiers dans les différentes régions de la planète, font peser un risque sur la capacité opérationnelle de forces expéditionnaires à agir en tout lieu.

Dans le cadre de la COP21 qu'accueille la France en novembre 2015, la direction des affaires européennes et internationales et la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer ont pour ambition de renforcer la place des transports dans l'agenda de cette conférence. Les dispositifs projetés visent un appel aux solutions technologiques, aux pratiques..., l'établissement de plaidoyers, des engagements volontaires des acteurs non gouvernementaux... Mais à ce stade



déclaratif, il s'agit de cibler à nouveau le transport routier, notamment urbain et périurbain (électromobilité, gestion de trafic, exploitation portuaire...). Cela dit, le partage de cette vision peut avoir pour effet à long terme de faire converger des spécifications régionales. Au-delà des bénéfices pour l'environnement qu'en retireraient les États concernés, cette démarche apporterait un début de solution au risque potentiel relevé pour les forces.

On peut regretter que dans le domaine des transports internationaux maritimes, les négociations entre la COP et l'Organisation maritime internationale pour mettre en place un mécanisme financier sur le CO₂, seulement, peinent à aboutir. De telles négociations doivent s'ouvrir à partir de 2016 au sein de l'Organisation internationale de l'aviation. Autrement dit, marine et aviation seront propulsées grâce au pétrole pendant de nombreuses années encore, et les forces aussi.

Approche, stratégie de l'opérateur pétrolier du ministère de la Défense

Le soutien pétrolier du ministère de la Défense est assuré par le Service des essences des armées (SEA). Une structure interarmées dont la création s'inscrivait dans le cadre de mesures prises par l'État soucieux de sécuriser ses approvisionnements pétroliers ⁽¹⁾. Ce soutien recouvre la logistique et l'expertise de toutes les composantes encadrant la chaîne : produits, infrastructures pétrolières et équipements pétroliers. La maîtrise de la globalité des composantes de cette chaîne par le SEA, ainsi que sa bonne visibilité dans le milieu professionnel, lui permettent d'anticiper les solutions préservant l'opérabilité des forces quel que soit le lieu d'engagement.

Dans un ministère légitimement soucieux de préserver les effecteurs, le SEA évolue sous fortes contraintes budgétaires. Il a donc intérêt à limiter son empreinte en favorisant les meilleurs équilibres entre régie et externalisation dans le soutien des missions permanentes et des opérations avec le déploiement de chaînes économes sur les théâtres. En outre, comptable d'une ressource coûteuse et dangereuse face aux risques incendie et pollution, le SEA développe avec ses partenaires industriels des moyens sécurisés limitant ces risques et applique les meilleures pratiques d'exploitation pour préserver la ressource et optimiser la longévité des moyens. La réduction de l'activité du SEA sur le milieu naturel en est une résultante, réduisant ainsi les coûts de dépollution éventuelle des sols lors du désengagement d'un théâtre. La prise en compte des objectifs environnementaux ministériels par le SEA s'opère donc naturellement compte tenu de ces impératifs.

Les constats faits expliquent les choix retenus par le SEA. Considérant les produits aviation et marine stratégiques pour les forces, le SEA leur privilégie une logistique en régie en métropole. Elle permet d'entretenir une ressource en

(1) Création dans les années 1920 d'une industrie pétrolière (dont compagnie française des pétroles, ancêtre de Total), constitution de réserves stratégiques, création de ce qui deviendra l'Institut français du pétrole...



personnel experte et techniquement apte à agir en opération extérieure au pied levé. C'est un impératif de réactivité pour une chaîne devant fonctionner en premier pour permettre l'action de toutes les autres composantes, surtout dans un cadre constitutionnel autorisant des délais très courts entre décision politique et engagement. Le maintien en régie est par ailleurs, plus intéressant économiquement dans ces milieux captifs. Pour l'approvisionnement massif des plateformes aéronautiques dispersées sur le territoire, le SEA a recours majoritairement au transport massif par oléoduc et par train, limitant le recours au transport routier à moins de 30 %. Là encore, il s'agit d'une question économique avec des effets bénéfiques pour l'environnement. Dans le secteur civil, les aéroports à l'exception de ceux de Paris, sont approvisionnés par voie routière (cf. Nice où le transport routier de matières dangereuses est une source de nuisances dans une région très touristique).

Le SEA ayant totalement externalisé la logistique des fluides de chauffage jugée sans intérêt opérationnel et majoritairement celle des carburants routiers, la continuité de fonctionnement des équipements tactiques en situation de crise affectant la logistique hydrocarbures du pays, repose sur le principe du carburant unique. Un concept promu par l'Otan que le SEA a fait adopter au ministère après diésélisation des parcs. Il consiste en un recours au carburacteur, aux propriétés physico-chimiques proches de celles du gazole, comme carburant Diesel. Ce concept présente de multiples intérêts économiques et opérationnels. Mais ce produit aux teneurs en soufre plus élevées que celles des gazoles commercialisés dans l'espace UE pose un problème avec l'utilisation de systèmes de dépollution rendus obligatoires depuis Euro6. C'est également le cas des gazoles « exotiques » en opérations extérieures. En novembre 2013 sous l'impulsion du SEA, la direction des affaires juridiques du ministère a entériné l'application de l'exemption offerte par la directive européenne de 2007 ⁽²⁾ à tous les équipements projetables. Relevons que l'Allemagne, moins impliquée que la France dans les engagements militaires hors frontières, a très tôt limité aux normes Euro3 la motorisation des équipements terrestres de ses forces. Les industriels ne sont plus en mesure de construire sur notre territoire, des moteurs Diesel répondant aux exigences de nos équipements tactiques. Ils ont recours à l'importation.

Cette priorité accordée au soutien opérationnel a pour conséquence de limiter l'intervention du SEA dans le soutien de la flotte de véhicules de la gamme commerciale du ministère à la passation de marchés, dont la fourniture de cartes accréditatives pétrolières des réseaux de distribution du secteur privé. L'évolution de cette flotte exploitée exclusivement en métropole, ne déroge donc pas aux règles de l'UE. C'est également sur cette flotte que le ministère peut appliquer des objectifs du « tout électrique », au moins pour la part exploitée sur des trajets urbains à périurbains, et contribuer ainsi aux efforts de limitation des émissions polluantes. Mais c'est une contribution modeste à l'échelle nationale, le poids de ces véhicules dans

(2) Directive n° 2007/46/CE du 5 septembre 2007 établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules.



les consommations pétrolières de la défense tournant autour de 3,5 %, soit 0,04 % seulement du marché national.

Dans les milieux aéronautique et marine, le SEA veille à ce que les carburants incorporant des composés de synthèse issus de filières émergentes répondent aux spécifications militaires. L'action se prolonge par les travaux de qualification des équipements militaires de conception française conduits par la DGA. Il en va de la préservation de l'interopérabilité avec les forces américaines souvent à l'origine d'initiatives dans ce domaine.

En opération extérieure, l'approvisionnement en énergie est indispensable tant pour la mobilité des forces que pour les installations. Les produits pétroliers couvrent largement les besoins de ces dernières contrairement à la métropole où les tendances du marché sont suivies. De plus, si la défense est un consommateur marginal dans une économie bien portante, la consommation de ses forces devient majeure lors des déploiements dans des régions en crise. Fin 2013, dans le cadre de leur engagement en Centrafrique, leur consommation pétrolière hebdomadaire était aussi élevée que celle de la ville de Bangui. L'optimisation des ressources énergétiques, facteur décisif dans la conduite des opérations, constitue donc une voie de progrès limitant des flux logistiques importants dont les convois constituent en outre, des cibles privilégiées de l'ennemi. Elle est également source de réduction de l'empreinte du SEA dont le niveau d'engagement est actuellement très élevé.

Trois facteurs dimensionnent ces flux : la nature des composantes à soutenir, le niveau du tissu pétrolier local et les élongations. Le niveau de déploiement du soutien pétrolier et celui d'une force déployée ne suivent donc pas une logique homothétique. Le SEA a engagé autant de moyens pour soutenir une force de 3 000 hommes sur les premiers mois de l'opération *Serval* au Mali, pays immense et isolé, que pour soutenir une force terrestre de 45 000 hommes au Kosovo, concentrée sur un territoire grand comme la Gironde. La chaîne déployée et son évolution reposent sur l'articulation de trois modes d'action :

- l'appui pour la fourniture des carburants à partir de ressources régionales pour lesquelles le SEA reste néanmoins garant de la qualité. Acheminer massivement des carburants en provenance du marché européen serait un non-sens économique et dégraderait les objectifs de réduction des consommations énergétiques ;
- l'application du concept du carburant unique limitant le déploiement de moyens logistiques ségrégués. Il l'est régulièrement pour les forces spéciales ou lorsque la voie aérienne est la seule voie d'approvisionnement mais il l'est aussi pour des questions techniques ;
- l'externalisation des boucles amont de transport au fur et à mesure de l'adaptation de l'offre industrielle et en fonction du niveau de risque accepté par le contractant.



Hors de ce champ d'actions, le SEA souscrit à toute initiative réduisant les flux d'approvisionnement dont il a la charge, telle que : l'éducation des usagers pour une consommation plus responsable ; la recherche de solutions moins gourmandes, comme l'hybridation d'équipements terrestres par exemple, qui peut permettre une économie de 30 % sur le carburant ; le développement de solution de substitution pour le soutien du stationnement des forces.

Si les deux premières actions s'inscrivent sur le long terme compte tenu de l'inertie du changement des comportements et de la longévité des parcs en service, la troisième peut produire des résultats plus immédiats dans ce secteur mieux investi par des énergies de substitution. Le SEA observe que 70 % des gazoles qu'il délivrait en Afghanistan étaient consommés par le stationnement des bases avancées et des postes de combat, avec une augmentation de 50 % en hiver.

En conclusion, l'impact de la contribution de la défense dans l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique s'annonce marginal du fait des segments limités où elle peut agir. Il est néanmoins dans son intérêt d'appuyer les initiatives émergentes de la COP21, notamment celles encourageant les nations les plus pauvres à converger vers les pratiques occidentales, par solidarité et donc pour une question d'image auprès de l'opinion, mais surtout parce qu'elles peuvent avoir une incidence opérationnelle positive pour les forces et même pour les industriels. En attendant et dans le domaine de la mobilité terrestre, le plus ciblé par les thèmes touchant au secteur transport, il s'agit d'appliquer à nos forces une approche raisonnée, contenant tout élan susceptible d'obérer leur capacité à agir et celle de l'industrie nationale voire européenne, à couvrir leurs besoins. Cela dit, les tensions terroristes et migratoires justifiant l'urgence de l'aide aux pays les plus pauvres, où ces maux prennent racine, ne risquent-ils pas de bousculer la place du transport dans l'agenda de la COP21 ? Des causes pour lesquelles les forces sont déjà appelées à agir.



Mer et développement durable

Emmanuel Desclèves

Vice-amiral, conseiller Défense du Président de DCNS. Membre de l'Académie de marine et de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

On représente souvent la mer comme le dernier espace vierge de la planète, un espace de rêves et d'espérances inavouées à préserver absolument quitte à l'enfermer dans des interdits divers. La difficulté est que le milieu est à la fois mal connu et très différent du milieu terrestre, ce qui implique d'aborder la question fondamentale du développement durable en mer avec une logique beaucoup plus globale. Espérons que la conférence de Paris COP21 sera une occasion de consacrer l'importance fondamentale des océans pour l'avenir de notre planète.

Mer et mondialisation ⁽¹⁾

Les scientifiques se penchent sur la genèse du monde, pour comprendre son évolution. Si la matière inanimée trouve une explication possible avec le *Big Bang*, la mer s'impose comme le milieu originel de la vie. L'histoire humaine commence donc dans l'océan et sa connaissance conditionne ainsi largement notre futur. Mais nous connaissons à peine 10 % des espèces vivantes si l'on en croit les plus optimistes et seulement quelques pour cent de la surface des fonds marins. C'est dire s'il est urgent de lancer de vastes campagnes d'exploration marine ; un défi historique qui pourrait faire écho à l'épopée des grandes découvertes.

Sous bien des aspects la mer est en effet au cœur de la mondialisation et ce sera à l'avenir tous les jours un peu plus vrai. Compte tenu des prévisions démographiques, de l'augmentation du niveau de vie et de l'épuisement des ressources terrestres, la mer se présente en effet comme la seule voie possible pour répondre aux besoins grandissants de la population humaine.

Un tiers seulement de la surface de la planète est soumis à la loi des États. La majorité est placée sous le régime juridique de la haute mer (*Res nullius*). L'exploitation croissante de ressources maritimes encore bien mal connues risque cependant d'accentuer une tendance fâcheuse qui tend à reporter en mer le concept de frontière terrestre. C'est ainsi que la délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) a commencé à marquer la territorialisation des mers, avec tout ce que cela comporte de sources de conflits.

(1) Emmanuel Desclèves : « La mer au cœur de la mondialisation », *Esprit*, juin 2013.



Mode de gestion actuel des activités humaines, on peut se demander si le principe de segmentation de l'espace est bien adapté aux espaces communs hétérogènes, fluides, continus et probabilistes ? Aucune bactérie, aucun poisson, aucun courant, aucun vent ne s'arrête à la frontière entre deux ZEE. Il faudra probablement trouver le moyen de passer d'une gestion sectorielle à une gestion intégrée globale qui puisse prendre en compte la diversité et les interactions. Le véritable enjeu est en réalité de trouver le moyen de partager ce bien commun entre usagers et non pas de le distribuer *a priori* entre hypothétiques propriétaires. Pour gérer de façon responsable ces espaces *Res communes*, il faudra inventer de nouveaux modes de cogestion, défi majeur pour la communauté internationale.

Le monde maritime à l'avant-garde du progrès technologique

Le milieu marin a toujours été considéré comme difficile et chaque avancée significative dans la conquête des océans a nécessité une maîtrise des sciences et techniques les plus sophistiquées. La science de la navigation en particulier se trouve en quelque sorte à la conjugaison de plusieurs disciplines qui ont largement suscité les progrès scientifiques et techniques les plus significatifs de leur temps. Les développements récents autour du *GPS* et de *Galileo* renforcent encore son importance capitale dans la plupart des activités humaines.

Qu'il s'agisse de navigation, de construction navale, de plates-formes *off-shore*, de recherche sismique ou océanographique, de météorologie marine, de navigation, de surveillance et de recherche scientifique par satellites, de géologie des grands fonds, d'acoustique sous-marine, de biologie et de biotechnologie marine, d'exploitations minières sous-marines, de fibres optiques sous-marines ou encore d'énergies marines renouvelables, on ne peut espérer progresser dans aucun de ces domaines sans maîtriser les techniques les plus pointues et les plus innovantes. Il y a une corrélation étroite entre la capacité d'innovation et la maîtrise des océans dont la complexité et la richesse sont un défi permanent pour l'homme.

Des activités humaines mieux maîtrisées en mer

De nombreux observateurs ou acteurs craignent que le développement des activités en mer ne génère de nouvelles pollutions car chacun a en mémoire les plus spectaculaires d'entre elles. Mais entre une vision idéalisée et la réalité objective, il y a parfois un vaste fossé d'ignorances à combler.

En premier lieu, il faut avoir conscience que l'essentiel de la pollution constatée en mer vient en réalité de la terre. Les océans sont bien à tort considérés comme la plus grande station d'épuration de la planète. Il suffit d'évoquer les énormes gyres de matières plastiques plus ou moins pulvérisées qui tourbillonnent lentement dans tous les océans. Par conséquent, le souci légitime de préservation



du milieu marin ne doit pas conduire à limiter strictement voire interdire *a priori* toute activité en mer, mais surtout à prendre des mesures vigoureuses pour limiter les rejets de produits pollués de la terre vers la mer.

Deuxième facteur essentiel : beaucoup d'activités exercées en mer sont en réalité moins nocives qu'à terre. Citons tout d'abord le transport maritime. Exprimée en tonnes de CO₂ produit par tonne transportée et par kilomètre, l'empreinte carbone d'un navire de charge est de l'ordre de 500 fois inférieure à celle d'un avion et encore 100 fois moindre que celle d'un camion. Le transport maritime est le moyen le moins polluant et sa performance en la matière ne cesse de progresser.

Un autre exemple est celui de la production des protéines nécessaires à la nourriture humaine : un seul kilo de bœuf nécessite 2 600 litres d'eau douce alors qu'un kilo de protéines issues de la mer ne coûte tout simplement rien en termes d'eau douce. Produire des protéines à partir de la mer apporte donc une solution directe aux problèmes récurrents de la nourriture et de l'eau douce, notamment dans les pays les plus pauvres.

S'agissant des normes liées à l'activité humaine en mer, elles sont en réalité beaucoup plus contraignantes qu'à terre. Les navires sont en effet conçus pour répondre à la règle du zéro rejet, et font l'objet de contrôles externes réguliers. C'est loin d'être le cas général à terre, où les installations industrielles répondent simplement à des règlements locaux, souvent sans contrôle externe. En outre, lorsque les intempéries sont là (crues, orages, gel ou submersion) aucune installation de protection ou d'épuration à terre ne fonctionne plus correctement, laissant alors la pollution aboutir en mer.

Les perspectives de développement à partir de la biomasse marine sont considérables. Médicaments, plastiques, engrais, matériaux divers sont aujourd'hui encore largement tirés des combinaisons artificielles de la chimie. Demain, ils seront produits à partir de la biomasse marine naturelle et, à ce titre, directement compatibles avec toute forme de vie ⁽²⁾. Du point de vue du développement durable, ce sera un énorme progrès et une grande économie par rapport aux pratiques actuelles.

S'agissant enfin des futures exploitations minières sous-marines, il faut prendre en considération le bien-fondé de cette orientation inéluctable à terme, qui tient essentiellement à l'épuisement des réserves à terre : faut-il en effet continuer à exploiter des gisements à très faible teneur sur le continent, au prix d'énormes bouleversements dus à la quantité de matière à traiter ? Ou choisir d'exploiter à terme des minerais sous-marins à très forte teneur, réduisant la quantité de matière à traiter par un facteur de l'ordre de 100 ? Considérons en outre que le transport par

(2) Toute forme de vie vient à l'origine de la mer, ce qui explique cette compatibilité *a priori*.



mer est beaucoup plus écologique ; et enfin que les dorsales sous-marines actives où se trouvent ces minerais se régénèrent beaucoup plus rapidement que la surface morte de la terre émergée.

En troisième lieu, si l'on veut bien prendre un sage recul par rapport aux dramatiques accidents de pollution marine, on observera qu'à moyen terme ils n'ont pas eu l'effet irrémédiablement destructeur que l'on redoutait. La mer a fini par laver ses plaies et son immense pouvoir régénérateur a largement restauré, voire même développé, la vie là où on la croyait définitivement perdue.

Au risque de choquer certaines sensibilités parfois insuffisamment informées, il apparaît donc souvent plus raisonnable de choisir d'exercer une activité en mer plutôt qu'à terre, dans la mesure où ces activités et leurs éventuelles conséquences en termes de pollution sont mieux maîtrisées. Ainsi, ceux qui veulent à juste titre préserver l'environnement marin devraient-ils paradoxalement prêcher dans certains cas le développement d'activités mieux contrôlées en mer, plutôt que de laisser les installations terrestres polluer gravement *in fine* la mer.

S'agissant de réchauffement climatique enfin, il faut rappeler qu'à la fin des dernières glaciations le niveau moyen des océans était monté de 120 mètres, sans aucune corrélation avec l'activité humaine bien entendu. Cela étant, depuis cette époque, les écarts de température les plus marqués par rapport à la moyenne ont presque toujours engendré des mouvements importants de populations fuyant les zones devenues inhabitables ou au contraire profitant de nouvelles opportunités ouvertes sur des espaces dégelés.

Nous anticipons aujourd'hui une élévation régulière du niveau des mers. Le préavis qui nous est donné devrait nous permettre de prendre concrètement les mesures nécessaires. Quelque part, ce qui va être perdu en termes de surfaces émergées devra être compensé par une utilisation plus intelligente du milieu maritime en général. Cela pourrait être en particulier l'occasion de développer des cultures novatrices en milieu salé sur de nouveaux espaces plus ou moins immergés, en lien avec les algues dont on sait tout le potentiel qu'elles recèlent.

Défendre la planète bleue ⁽³⁾

La puissance maritime reste au cœur de ces débats, présents et à venir. Sans moyens de surveillance et de contrôle des espaces maritimes, sans bâtiments de guerre et navires de surveillance de l'État, pas de liberté de circulation, pas d'exploitation contrôlée et responsable des ressources de la mer, pas d'activité de loisirs ou de recherche scientifique. L'exemple de la piraterie, endémique, montre bien les limites du concept de *Res nullius* lorsque les moyens de contrôle sont réduits. Mais

(3) « Défendre la planète bleue », *RDN* n° 741, juin 2011.



les océans sont immenses et on ne peut imaginer contrôler de tels espaces uniquement à distance. Les radars et les caméras de surveillance n'ont jamais rendu inutiles les gendarmes et les policiers.

Les pays émergents ont tous bien compris l'importance d'une marine puissante pour défendre leurs intérêts. À l'heure où les Européens réduisent la toile, ces pays engagent d'importants programmes d'extension ou de renouvellement de leurs moyens maritimes. Conscients des ressources que recèle l'océan qui borde leurs rivages, certains pratiquent des stratégies d'intimidation voire de déni d'accès afin de se tailler la part du lion dans la répartition de richesses dont la propriété est encore incertaine.

La clé d'un futur inexorable

Que l'on se place du point de vue géopolitique, géoéconomique, scientifique, sociologique, stratégique ou écologique, l'enjeu maritime est considérable au niveau mondial. Comprendre la mer, c'est en quelque sorte comprendre un monde de plus en plus global et interconnecté, monde de flux et d'interdépendances, monde probabiliste, mouvant et reconfigurable. La mer est non seulement le nouvel espace de développement mais aussi la clé d'un futur commun. Du fait de leurs ressources incommensurables et largement inconnues, l'avenir du monde va largement se jouer sur les océans mais aussi sur le modèle maritime, élément-clé de l'intelligibilité de notre histoire et véritable fil directeur du futur.

L'Union européenne est la première puissance maritime mondiale ; ses nations détiennent encore les clés du monde maritime actuel. On se plaît à répéter que la France dispose de la deuxième zone maritime mondiale. Pour l'instant, cet espace de respiration paraît peu attractif économiquement ; on ne sait pas encore le caractériser ni *a fortiori* le valoriser. Demain, cependant, on se rendra compte de l'importance première de cet immense réservoir de ressources vierges, notamment dans le Pacifique Sud et l'océan Indien.

La France dispose par ailleurs dans le domaine maritime d'atouts très significatifs : une recherche scientifique parmi les plus pointues, des ingénieurs très prisés, des industriels aux premiers rangs mondiaux, des armateurs de taille internationale, une marine renommée, des sociétés de services maritimes de grande qualité ; mais aussi des diplomates, juristes et philosophes de la mer, qui font de la France un très grand pays maritime... qui s'ignore.

La mer peut nous offrir un nouvel horizon pour répondre à la fois à notre besoin de croissance et à notre volonté d'affirmer le destin singulier de la France et ses idéaux universels. Elle nous donne l'opportunité unique de préparer au mieux l'avenir de nos enfants tout en sortant de la crise actuelle par le haut, avec une vision novatrice, ouverte et dynamique que beaucoup appellent de leurs vœux.



Une vision plus globale

Après des siècles de découpage de plus en plus fin des réalités physiques, nous commençons à percevoir les limites de la dissection systématique pour prétendre expliquer le monde. S'agissant de la mer et de ce qu'elle contient, cette démarche trop analytique se révélerait néfaste si elle n'était pas guidée par une connaissance beaucoup plus globale de notre environnement.

La mer pourrait bien faire franchir à l'humanité une étape nouvelle avec l'apprentissage d'une gestion commune de ses immenses ressources. N'avons-nous pas besoin en l'occurrence de remettre en évidence des synthèses et des visions transverses chargées de sens historique et culturel, dans lesquelles les relations entre les hommes sont au cœur d'une vision partagée du monde ?

C'est sans doute dans cette direction qu'il faudrait chercher les principes d'une nouvelle gouvernance des océans. En tout état de cause, compte tenu notamment de ses énormes potentialités et des besoins à venir, la mer devrait faire l'objet d'une approche beaucoup plus globale si l'on ne veut pas reproduire les erreurs ou impasses dans lesquelles le développement « à terre » a pu conduire insidieusement nos civilisations dites « avancées ».

Le siècle qui s'ouvre est celui de l'océan, bien commun de l'humanité, avenir de notre planète bleue. Espérons que les États, au sein de l'ONU, trouveront les voies originales et pertinentes pour définir les principes de gestion et de préservation de ce patrimoine immense, dont l'exploration puis la maîtrise raisonnée sont les défis majeurs de notre temps.



Les logiques des puissances riveraines en Arctique

Thierry Garcin

Chercheur associé à Paris-Descartes et maître de conférences à HEC, auteur de *Géopolitique de l'Arctique* ; Économica, 2013.

Sans conteste, l'océan glacial Arctique est un nouveau théâtre des relations internationales. La fonte de la banquise estivale en est évidemment l'un des signes les plus visibles depuis trois décennies. Mais ce sont les multiples facteurs de changement qui le rendent géopolitiquement intéressant : les enjeux y sont multiples, pluridisciplinaires, évolutifs et interactifs. Que l'on songe simplement aux dossiers climatiques et environnementaux, économique-commerciaux, politico-juridiques et stratégiques. De surcroît, c'est tout l'hémisphère Nord qui en sortira renforcé d'ici à 2050. Dans l'hémisphère Sud, peu de terres, peu d'hommes, peu de passages maritimes obligés (Panama, Gibraltar, Suez, golfe Arabo-Persique, Malacca et détroits japonais sont au Nord), peu d'activités commerciales et peu d'économies émergentes (sauf le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Cela dit, même si l'Arctique est en passe de devenir une Méditerranée froide (mer entre les terres) et s'il continuera à susciter les convoitises des États riverains et non riverains, le bassin ne sera en rien un eldorado. L'euphorie des années 2007-2008 est passée, accentuée alors par la IV^e année polaire internationale et par des effets d'annonce intempestifs (*US Geological Survey*, 2008). Le milieu restera glacial, lointain, hostile. Il est heureux de constater cette actuelle révision à la baisse des promesses qu'il était censé tenir.

Le poids de l'histoire

Rappeler brièvement son rôle dans le passé récent est nécessaire, car il n'y a rien de tout à fait nouveau sous le soleil de minuit. Une partie de l'Arctique, Atlantique, a été essentielle durant la Seconde Guerre mondiale : menace sous-marine allemande (comme durant la Grande Guerre), convois transatlantiques héroïques du Canada et des États-Unis vers Mourmansk (des dizaines de milliers de marins morts du côté allié), débarquement franco-britannique de Narvik (Norvège), utilité de bases météorologiques secrètes allemandes au Svalbard (Norvège), route du fer, bataille de l'eau lourde (pré-arctique). Et même durant les rapports Est-Ouest, l'Arctique eût été la route la plus courte et la plus sûre pour les bombardiers



soviétiques porteurs de l'arme nucléaire et pour les missiles atomiques intercontinentaux sol-sol (soviétiques et américains). Pour l'aviation civile, la route transpolaire représente une économie de distance, de temps et d'argent (Charles Lindbergh, dès les années 1930, avait été le champion de l'orthodromie). Bref, depuis la guerre, l'Arctique a uni autant (la recherche scientifique en est une illustration exemplaire) qu'il a divisé.

Les ambitions à l'œuvre

Sans revenir sur les caractéristiques de ce milieu exceptionnel, délimité conventionnellement par le cercle polaire (66° de latitude nord), ni sur les divers enjeux précités, force est de reconnaître que l'Arctique s'internationalise en développant les relations intergouvernementales. D'ailleurs, en 2008, dans la fameuse déclaration d'Ilulissat, les cinq pays riverains se sont entendus pour régler tout litige par la négociation, en respectant le droit de la mer (convention de Montego Bay de 1982 que le Sénat américain refuse toujours de ratifier, mais que Washington respecte *grosso modo*). Et le Conseil arctique, principale organisation régionale, est consultative et non contraignante. Nous serons de plus en plus dans le domaine classique des rapports de force.

Le Canada : une priorité nationale

Pour Ottawa, les préoccupations seront durables. Son Arctique est vaste, très éloigné et à très haute latitude, fractionné en territoires glacés, fort peu peuplé (les « *Rangers* », autochtones). Le pays, très peu équipé (moyens maritimes et aériens) est en délicatesse depuis les années 1960 avec les États-Unis, qui considèrent le passage du Nord-Ouest, très difficile à la navigation de surface et sous-marine, comme un futur détroit international (le Canada en faisant au contraire des eaux intérieures, partageant en cela la même position que Moscou à l'égard de son passage du Nord). Un « *gentleman's disagreement* » a donc été acté. Mais maître des mers, assurant en tout lieu la liberté des océans, des canaux et détroits clés, Washington ne transigera pas. De plus, la Norvège (également riveraine et membre de l'Alliance atlantique) et l'Union européenne (22 pays membres de l'Otan) font cause commune avec les États-Unis. Bref, le Canada ne pourra que s'appuyer sur les organisations régionales arctiques et subarctiques, d'autant plus que Washington a toujours refusé que le Grand Nord devienne un dossier de l'Alliance atlantique.

Le Canada privilégie une vision nationale de ses intérêts, cet espace étant directement lié à son identité.

La Russie : des ambitions régionales

Le cas est complètement différent avec la Russie. Le pays a pour lui l'immensité (160 ° de longitude autour du pôle), la géographie, l'histoire (c'est le meilleur

connaissseur de cet espace, et de loin), les ressources (hydrocarbures, l'essentiel se trouvant à terre), les scientifiques de haut niveau, les moyens terrestres, maritimes (brise-glaces nucléaires, en cours de renouvellement), aériens et spatiaux. La volonté et la ténacité de son pouvoir politique sur ce sujet ne sont pas discutables. Ses prétentions sur son plateau continental élargi sont politiquement exorbitantes, mais seule la Commission de l'ONU sur les limites du plateau continental dira le bon droit géologique de chacun. De toute façon, le Canada et le Danemark revendiquent aussi la proximité immédiate du pôle Nord géographique, lieu d'ailleurs largement symbolique, même si Moscou y a planté en 2007 un drapeau en titane, à 4 200 mètres de profondeur. On remarquera que ces « *jokers* » russes ne sont pas tous pérennes : la route transpolaire sera praticable à terme, au moins l'été. Mais la Russie a quand même vingt-cinq belles années devant elle. De plus, elle commence à installer des moyens militaires qui, soit dit en passant, seront peut-être fort utiles à tous pour le réseau de recherche & sauvetage, en cours d'élaboration (Organisation maritime internationale). Moscou se montre déjà indispensable.

La Russie privilégie une vision régionale de ses intérêts.

Les États-Unis : des intérêts mondiaux

Les Américains cultivent une vision de l'Arctique à la fois périphérique par rapport à la métropole (Alaska, acheté à la Russie en 1867) et internationale. Comme pour la Méditerranée vue de Washington (tremplin vers l'Asie centrale), c'est un espace d'abord intermédiaire, c'est-à-dire interocéanique. Ils ont réglé en 1990 leur différend avec la Russie sur le détroit de Behring, où ils ne sont éloignés que de 3 kilomètres (*via* les îles Diomède) et attendent l'ouverture estivale de la route transpolaire. Durant les rapports Est-Ouest, l'Arctique leur était essentiel pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (tapis sous la banquise, milieu très favorable) et reste vital pour le réseau antimissiles, qui profite des hautes latitudes (Alaska, base groenlandaise de Thulé...). Leur supériorité maritime mondiale sera renforcée par l'évolution du bassin arctique.

Les États-Unis privilégient une vision mondiale de leurs intérêts.

La Norvège : un balcon arctique

Membre fondateur de l'Otan, non membre de l'Union européenne, forte de ses ressources en hydrocarbures depuis les années 1970, Oslo possède deux particularités fondamentales en Arctique (le cercle polaire traverse le tiers Nord de son territoire métropolitain). Elle est voisine d'un État perturbateur, la Russie (toute instabilité à Moscou lui est nuisible), et elle possède l'Archipel du Svalbard, dépendant du traité de Paris (1920) qui accorde des droits à la quarantaine d'États parties. Craignant par-dessus tout une marée noire sur ses côtes, longues, magnifiques et dentelées (la Norvège est une sorte de boulevard maritime pétrolier, le fameux



« rail » ayant été heureusement et récemment repoussé en mer), Oslo favorise les organisations régionales. En même temps, la géographie de la Norvège restera un axe structurant de l'Arctique, puisque le pays assure la liaison avec l'océan Atlantique. C'est à la fois un finistère, un promontoire et un balcon ; en un mot, un trait d'union, transocéanique (océan glacial Arctique-océan Atlantique). Ses priorités sont claires : négociation, monde des affaires, infrastructures, environnement, gestion des situations d'urgence. Comme l'Angleterre historique (elle a appartenu à cette couronne atlantique et atlantiste, qui va d'Oslo à Lisbonne, en passant par Copenhague, La Haye et Londres), c'est un État d'abord commerçant, dont le réel pouvoir est celui du dialogue. Des perceptions différentes l'opposent à l'Union européenne sur la question des zones économiques exclusives (ZEE) au Svalbard et sur les zones de pêche afférentes ou proches.

La Norvège privilégie une vision transfrontalière d'abord, semi-internationale ensuite et prudente, enfin, de ses intérêts.

Le Danemark : un État en retrait

Le Danemark est tout autre. Il a voulu s'extraire de l'Arctique, par indépendance programmée du Groënland, dont le statut a beaucoup évolué (de colonie jusqu'en 1953 à l'autonomie élargie en 1979 et à l'autonomie renforcée en 2009). 57 000 habitants y peuvent décider de l'indépendance au jour choisi et sont déjà maîtres de la gestion de leurs ressources. Copenhague est en délicatesse juridique (comme le Canada) avec la Russie, compte tenu des prétentions de Moscou sur l'extension de son plateau continental (seconde demande russe déposée en août 2015 pour avis, auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations unies). Le territoire est très lié historiquement aux États-Unis et géographiquement essentiel pour le réseau américain à haute latitude des antimissiles (base de Thulé), mais il accueille volontiers les propositions chinoises d'exploitation de richesses naturelles (hydrocarbures, minerais). Le jour de l'indépendance du Groënland, l'Union européenne perdra *ipso facto* sa fenêtre sur l'Arctique, l'Europe communautaire étant d'ailleurs très peu ambitieuse sur le dossier Arctique, malgré des travaux récents, limités et somme toute embryonnaires.

Le Danemark privilégie une vision modeste et sans moyens réels, s'étant dépossédé lui-même de tout rôle significatif par indépendance programmée du Groënland. C'est une puissance riveraine en instance de départ.

Le cas particulier de la France, pays polaire non riverain

Des puissances non-riveraines sont de plus en plus actives (c'est un autre dossier, considérable), tels la Chine et certains pays asiatiques, comme en a témoigné en 2013 l'élargissement à leur profit du Conseil arctique en tant qu'observateurs permanents.



Mais on aurait mauvaise grâce à ne pas terminer par le cas spécifique de la France, riveraine en Antarctique (État possessionné) et dotée à ce titre d'une expérience polaire remarquable. Notre pays peut jouer en Arctique des cartes durables, qui représentent autant de secteurs d'excellence : sa puissance spatiale (indispensable pour la cartographie, où beaucoup reste à entreprendre), son savoir-faire réputé dans la pose de câbles sous-marins, sa pratique internationale des « bases-vie » en milieu extrême, ses sociétés d'hydrocarbures de dimension mondiale, sa pratique des croisières maritimes (en espérant que cette activité soit limitée et surtout contrôlée ; ce qui est le cas en Antarctique).

*

**

Les pays riverains, qui ont des intérêts croisés, resteront décisifs, d'autant plus que le bassin arctique deviendra de plus en plus interétatique. Bientôt, il faudra avoir une approche moins globale et plus sous-régionale de ce monde en pleine évolution dans les décennies à venir. On parlera alors « des » Arctique, quand bien même cet espace unique en son genre se serait déjà en partie mondialisé.



L'Arctique : enjeu stratégique

Niklas Granholm - Lars Wedin

Directeur de recherche à l'Agence de la recherche de la défense nationale suédoise. Membre de l'Académie royale des sciences navales ainsi que de l'Académie royale des sciences de guerre.

Capitaine de vaisseau (er) de la Marine suédoise, directeur des études à l'Institut français d'analyse stratégique (IFAS). Membre de l'Académie royale des sciences navales ainsi que de l'Académie royale des sciences de guerre.

L'Arctique devient de plus en plus important, mais son développement ne doit pas être vu hors de son contexte. Il y a plusieurs facteurs liés au futur de l'Arctique mais chacun selon sa propre logique. Ce développement est donc difficile à prévoir.

L'avenir de l'Arctique est fortement lié à celui de la maritimisation, c'est-à-dire : les transports maritimes, les ressources de la mer, l'utilisation illégale de la mer avec comme conséquence l'importance accrue des marines de guerre.

Changement de climat et transports maritimes

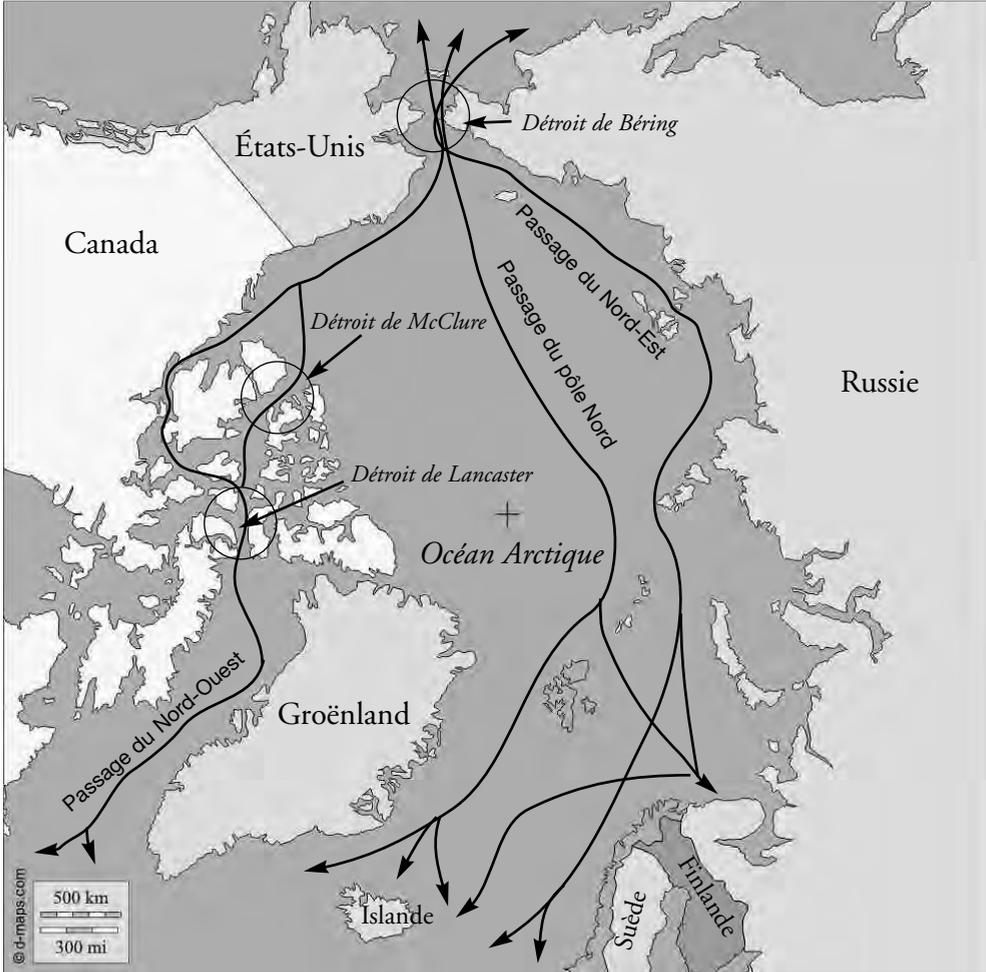
Il est bien connu que le climat change. Il y a certainement une discussion scientifique et politique sur la cause du réchauffement, mais c'est un fait, et il est très marqué dans l'Arctique où cette hausse des températures s'observe deux fois plus vite qu'ailleurs. En effet, entre 1979 et 2014, l'extension moyenne de la glace en janvier a diminué d'environ 2 000 000 km² ; à comparer avec la surface de la France qui est de 640 679 km² !

La mer constitue l'axe de transport sur lequel s'appuie le commerce mondial. Selon les modes de calcul (volume, poids ou valeur), ce sont 80 à 90 % du commerce mondial qui y transite, portés par environ 59 000 navires marchands de plus de 500 tonnes.

Les grandes routes maritimes contemporaines de l'Europe à la Chine empruntent, *grosso modo*, la mer du Nord et la Méditerranée, ou, le Sud de l'Afrique, l'océan Indien et la mer de Chine. Entre l'Europe et la côte Ouest des États-Unis, il faut passer par le canal de Panama.

En Arctique, on peut envisager trois routes : le passage du Nord-Est, celui du Nord-Ouest et une, à terme, au travers du pôle Nord.

Théoriquement, ces passages permettraient de faire des économies importantes, jusqu'à environ 40 % en distance.



De Hambourg vers : <i>via</i>	Vancouver	Yokohama	Hong Kong
Nord-Est	6 635	6 920	8 370
Suez	15 377	11 073	9 360
Bonne-Espérance	18 846	14 452	13 109
Panama	8 741	12 420	12 920

Distances exprimées en milles ; 1 mille = 1 852 mètres.



Cependant, il y a plusieurs obstacles. Le passage du Nord-Ouest est difficilement navigable. Le passage par le pôle Nord ne sera pas utilisable pendant encore longtemps.

Le passage du Nord-Est est celui qui offre le plus de possibilités dans un avenir proche. Cependant, il est difficile d'y naviguer et ne sera utilisable que l'été pendant encore de nombreuses années. Même en été, la météo est souvent mauvaise. Le manque de moyens de sauvetage constitue de plus un risque. Enfin, pour un porte-conteneurs, le temps de parcours est plus important que la distance, alors que pour un vraquier, la situation est plutôt inverse.

Il y a aussi des litiges quant au statut légal de ces passages. Le Canada et la Russie affirment que les passages du Nord-Ouest et du Nord-Est sont des eaux intérieures, donc soumises à la législation nationale, tandis que les États-Unis et l'Union européenne, entre autres, affirment qu'il s'agit de détroits internationaux selon le traité de Montego Bay. Dans ces détroits « tous les navires et aéronefs jouissent du droit de passage en transit sans entrave, à cette restriction près que ce droit ne s'étend pas aux détroits formés par le territoire » ⁽¹⁾.

En fin de compte, c'est le coût global qui compte. Et il dépend aussi des risques comme des guerres ou des actes de piraterie le long des autres routes possibles et, surtout, du coût des assurances. Il est donc tout à fait possible que le passage du Nord-Est devienne plus ou moins vite économique et concurrentiel. Dans ce cas, on peut imaginer que le développement s'accéléra.

Les ressources

La mer Arctique est une réserve de ressources très importante en pétrole et en gaz ainsi qu'en minéraux stratégiques.

Les ressources halieutiques ne sont pas bien connues. Il y a des espoirs pour une abondance des espèces, mais le changement du climat peut faire varier la présence des poissons. En tout état de cause, il y a un risque que les grands navires usines viennent y faire une pêche commerciale intensive, voire de la surexploitation.

À l'opposé, s'agissant des ressources énergétiques, l'Arctique est peut-être un futur eldorado. On calcule que la région possède autour de 30 % des réserves énergétiques mondiales. Jusqu'à quelques années, cela offrait un très grand intérêt. Maintenant, avec la baisse de prix, cet intérêt a fortement diminué. Il faut aussi savoir que le forage dans ce climat exceptionnel sera toujours risqué et très coûteux, sans parler des dangers pour l'environnement.

(1) Convention des Nations unies sur le droit de la mer, art 38.



Il y a aussi de grands espoirs pour une abondance de minéraux stratégiques et de terres rares, nécessaires dans l'industrie de haute technologie et dans l'industrie électronique. On sait qu'il y a des gisements importants au Canada et en Russie septentrionale. Il semblerait donc logique qu'il y ait aussi des gisements au fond de la mer.

Cependant, si le forage de gaz et de pétrole est risqué, cela l'est encore plus pour l'exploitation minière en mer. Une telle industrie en Arctique n'est donc pas pour demain. Cependant, si la mer contient aussi bien d'autres richesses dans le domaine biologique et chimique, elles ne sont pas encore un enjeu dans l'Arctique.

On peut donc conclure que la mer Arctique possède probablement une abondance de ressources. Déjà cet espoir est susceptible de créer une situation compétitive plus ou moins aiguë entre les pays de l'Arctique. L'exploitation réelle de ces ressources dépend, comme toujours, d'un calcul où l'on mesure les risques et les coûts contre les gains escomptés. Il ne faut pas oublier les risques environnementaux non plus, même si la sensibilité de cette question varie entre les États riverains. Finalement, il faut, on l'espère, prendre en compte les intérêts des peuples autochtones.

La sécurité

Les questions sécuritaires tournent en particulier autour de quatre volets : la présence à la mer, la souveraineté en mer, la dissuasion nucléaire et la défense antibalistique.

En ce qui concerne la première question, il est clair que la présence humaine accrue demande plus de présence à la mer des États arctiques « riverains ». Il faut veiller à la sécurité des hommes et des biens ainsi que le bon ordre en mer, surveillance de la pêche, forage, etc. Dans ce domaine, l'accroissement des croisières est en ce sens très préoccupant. Sauver des vies sur un paquebot dans les mers du Sud-Est est déjà difficile, le faire en Arctique avec un manque d'infrastructures est bien plus compliqué.

Il y a une concurrence plus ou moins acharnée entre les États arctiques quant aux zones économiques exclusives (ZEE) et aux socles continentaux. Le litige entre la Norvège et la Russie est résolu mais il en reste bien d'autres.

La Russie revendique maintenant une très grande partie du socle continental de l'Arctique, pôle Nord inclus. Elle le fait correctement *via* l'ONU et motive ses revendications avec des arguments géologiques. Il est beaucoup trop tôt pour donner le résultat de cette revendication, qui sera contestée, surtout par le Danemark, mais certainement aussi par le Canada et les États-Unis. Pourtant, cette action montre bien l'importance stratégique que la Russie attache à l'Arctique. Elle y a de grands intérêts et il lui faut, bien sûr, être en mesure de les défendre. Son



renforcement militaire dans le Grand Nord n'est donc pas surprenant mais évidemment préoccupant.

L'Arctique joue depuis les années 1960 un rôle très important pour la stabilité nucléaire. Elle se fonde sur la capacité crédible de répondre à une attaque nucléaire avec une frappe en représailles, une seconde frappe. Cette capacité repose essentiellement sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Au moins ceux des États-Unis et la Russie utilisent la glace « éternelle » comme protection. Quand la glace fond, la surface de cette protection va se réduire avec, à terme, des conséquences pour la stabilisation nucléaire.

Si le rôle stratégique des SNLE a une importance réduite par la diminution de la calotte glaciaire, il y a un autre rôle qui peut devenir très important stratégiquement. Il s'agit du système de défense antimissile balistique (DAMB). Comme la trajectoire d'un missile balistique entre les États-Unis et la Russie passe par l'Arctique, on voit l'intérêt d'y déployer des systèmes DAMB. De tels systèmes existent déjà à terre en Alaska.

Les Américains – et d'autres aussi probablement – développent maintenant un système mobile, donc plus flexible, basé sur des bâtiments de guerre (*Aegis BMD ships*). En 2015, il y a déjà 33 bâtiments avec une capacité DAMB, et ce nombre augmentera dans les années à venir.

Certes, cette défense antimissiles est déployée comme protection contre des attaques de la part de la Corée du Nord ou de l'Iran, mais pas contre la Russie. Cela peut changer et on peut aussi imaginer une telle capacité chez les Russes. En tout cas, la Russie a déjà, en 2009, exprimé ses inquiétudes.

La fonte des glaces peut donc avoir des conséquences importantes pour la stabilité nucléaire. Une conséquence serait peut-être la nécessité de déployer en Arctique des ressources importantes pour la protection des SNLE et des bâtiments *BMD* (*Ballistic Missile Defense*).

Un problème lié à ceux qui ont été présentés ci-dessus est le manque d'un forum pour des discussions de sécurité militaire en Arctique, le Conseil de l'Arctique étant seulement un forum pour la sécurité non-militaire.

À part des questions liées à la stabilité nucléaire, il y a aussi un renforcement important des forces russes dans l'Arctique. En mars 2015, la Russie y a conduit un très grand exercice mettant en œuvre 80 000 militaires, 220 avions, 41 bâtiments de guerre ainsi que 15 sous-marins.

La Russie a aussi récemment établi un commandement stratégique intégré pour la région Arctique. Elle construit des bases aériennes afin d'être en mesure d'assurer une surveillance continue de la zone. Sur la chaîne des îles de Nouvelle-Zemble, il y aura des bases pour des chasseurs de dernier standard, le système anti-aérien *S-400*, ainsi qu'une partie de la Flotte du Nord. Dans la région, il y aura



aussi une nouvelle unité de l'armée de terre composée de deux brigades d'infanterie blindées basées dans la région de Mourmansk et dans le district autonome d'Iamalo-Nénétsie respectivement. Ces bases à Mourmansk et en Nouvelle-Zemble seront des emplacements stratégiquement excellents vis-à-vis de la mer Arctique.

*

**

L'Arctique a un très fort potentiel économique grâce à la fonte des glaces, à ses ressources naturelles probablement très importantes et à sa situation stratégique. L'exploitation de ces ressources va cependant dépendre d'autres données telles que le prix du gaz et du pétrole, la sécurité des voies maritimes traditionnelles et le développement géopolitique en général.

La fonte de glace peut aussi avoir des répercussions importantes pour l'équilibre nucléaire entre la Russie et les États-Unis.

Il semble cependant assez clair que la Russie se prépare pour être en mesure de sécuriser ses intérêts dans cette région. Il est aussi évident qu'elle a des revendications, sur le pôle Nord en particulier, qui ne sont pas acceptables pour ses voisins du Grand Nord.

Il n'y aura forcément pas de confrontation militaire dans la région. Cependant, un tel développement n'est pas à exclure. Une vigilance est donc motivée.

LIENS INTERNET

The Missile Defense Agency (www.mda.mil/).

The Simons Foundation (www.thesimonsfoundation.ca/).

Vice News (<https://news.vice.com/>).

Stratfor Global Intelligence (www.stratfor.com/).



L'impact stratégique des nouveaux choix énergétiques de la Turquie

Ana Pouvreau

Spécialiste des mondes russe et turc. Écrivain et chercheur en sciences politiques, docteur ès lettres de l'Université de Paris IV-Sorbonne et diplômée de *Boston University* en relations internationales et études stratégiques, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages de géostratégie.

Depuis l'arrivée au pouvoir en novembre 2002 du Parti de la justice et du développement (*Adalet ve Kalkınma Partisi, AKP*), le parti de l'actuel président turc, M. Recep Tayyip Erdogan, la Turquie nourrit l'ambition de devenir une grande puissance au plan global, à l'horizon 2023, année du centenaire de la création de la République de Turquie ⁽¹⁾.

Dans cette optique, le pays est entré, le 14 avril 2015, dans l'ère du nucléaire civil avec le lancement du chantier de la première centrale nucléaire du pays, sur le site d'Akkuyu, sur la côte méditerranéenne entre Antalya et Adana. Considérant que le développement économique de la Turquie n'est désormais plus possible sans l'énergie nucléaire, le gouvernement turc envisagerait de construire, au total, cinq centrales nucléaires avant 2030.

La construction de la première centrale du pays se déroule en coopération avec l'agence fédérale russe pour l'énergie atomique Rosatom ⁽²⁾, au terme de longues tergiversations quant au choix du constructeur.

Ce renforcement des relations entre les deux puissances dans le secteur de l'énergie nucléaire se poursuit dans le domaine gazier, avec l'annonce par la Russie, le 28 juillet 2015, d'un projet d'accord intergouvernemental portant sur la construction d'un gazoduc qui acheminera le gaz russe vers l'Europe occidentale par la mer Noire et à travers le territoire turc. En raison de la crise ukrainienne, le projet de gazoduc « *South Stream* », qui devait à l'origine transporter le gaz russe à travers la Bulgarie, a été abandonné en décembre 2014. Le nouveau projet, construit sous l'égide de Gazprom, le géant gazier russe, contournera l'Ukraine et passera par la Grèce.

(1) Cette ambition est annoncée dans le document de l'AKP intitulé *Vision 2023*.

(2) *Federal'noe agentsvo po atomnoj energij*.

Ce rapprochement russo-turc, dans les domaines de l'énergie nucléaire et du gaz, crée une alliance de fait entre les deux pays, avec des répercussions tant au plan régional qu'au plan global. Et ce, même si les projets de construction des deuxième et troisième centrales nucléaires, sur la mer Noire, avant 2023, ont été confiés respectivement à un *consortium* franco-japonais ⁽³⁾ et à une firme chinoise utilisant des technologies américaines ⁽⁴⁾.

Par ailleurs, bien qu'il s'agisse du nucléaire civil, des incertitudes subsistent sur la gestion des déchets nucléaires qui résulteront inévitablement du fonctionnement de la nouvelle centrale, notamment en ce qui concerne leur rapatriement en Russie, et à plus long terme, sur la capacité de la Turquie d'enrichir l'uranium.

Le choix du nucléaire par le Président turc, ravive, en cela, les craintes occidentales sur une nucléarisation de la région en faisant soudain surgir la possibilité d'un avenir nucléaire pour la Turquie dans le domaine militaire.

Ces choix dans le domaine énergétique vont donc s'avérer particulièrement sensibles compte tenu de l'évolution du dossier iranien et de la recomposition des équilibres géopolitiques dans la région.

Le double rapprochement russo-turc dans le domaine de l'énergie

Poursuivant son objectif de faire de la Turquie l'une des dix premières puissances économiques mondiales avant 2023, le président Erdogan a déclaré en 2014 : « Dès que les centrales nucléaires seront toutes en fonctionnement, nous n'aurons même pas à importer un tiers du volume de nos importations de gaz actuelles [...] et nous aurons la possibilité de devenir des exportateurs dans le domaine de l'énergie » ⁽⁵⁾.

Le ministre de l'Énergie turc, M. Taner Yildiz, a assuré, quant à lui, que la Turquie avait su tirer les leçons à la fois de la catastrophe nucléaire de Fukushima et du fait que l'Allemagne supprimait progressivement sa production d'énergie nucléaire. Les Turcs s'étaient engagés ainsi, selon lui, de manière responsable dans la voie du nucléaire civil.

C'est ainsi que dès le 12 mai 2010, un accord de 20 milliards de dollars a été signé entre le gouvernement turc et l'agence nucléaire d'État russe Rosatom portant sur la construction de la centrale nucléaire d'Akkuyu ⁽⁶⁾. L'accord prévoyait la création d'une société dont les Russes seraient propriétaires à au moins 51 % ⁽⁷⁾.

(3) Mitsubishi, Itochu et Areva.

(4) Il s'agit de la State Nuclear Power Technology Corporation (SNPTC) of China, en collaboration avec Westinghouse in « *Nuclear Power in Turkey* » (août 2015), dossier de la *World Nuclear Association*.

(5) *Die Welt*, 29 décembre 2014.

(6) *Agreement between the Government of the Republic of Turkey and the Government of the Russian Federation in relation to the construction and operation of a nuclear power plant at the Akkuyu site in the Republic of Turkey* (12 mai 2010).

(7) « *Parliament passes Turkish-Russian nuclear plant bill* », *Hürriyet Daily News*, 17 juillet 2010.



La centrale serait en activité pendant soixante ans. Le terrain serait mis à disposition gratuitement par la Turquie. La moitié de la production d'énergie serait vendue à la compagnie publique d'électricité Tetas (Turkish Electricity Trading and Contracting Company Inc) pour un prix fixe et l'État turc récupérerait 20 % des bénéfices ⁽⁸⁾.

De leur côté, les opposants au choix du nucléaire par la Turquie n'ont eu de cesse de dénoncer le manque de transparence du gouvernement turc, critiqué pour ne pas avoir rendu public un rapport d'audit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'insister sur l'absence criante de législation nationale pour accompagner la mise en fonctionnement des futures centrales ⁽⁹⁾. Par ailleurs, certains experts ont considéré que l'évaluation du risque de catastrophe naturelle n'avait pas été conduite de manière satisfaisante par les autorités ⁽¹⁰⁾. Le site choisi pour accueillir la première centrale nucléaire du pays est situé à proximité d'une faille sismique, constituant ainsi une menace majeure pour l'environnement, le tremblement de terre de 1999 à Izmit (17 000 victimes) subsistant encore dans les mémoires. Il en serait de même pour le projet de construction d'une deuxième centrale à Sinop, non loin d'une autre faille sismique.

Mais ce sont les incertitudes concernant les déchets nucléaires qui constituent une autre pierre d'achoppement majeure. En effet, si l'agence turque pour l'énergie atomique (*Turkish Atomic Energy Authority, TAEK*) déclare exiger des constructeurs de réacteurs nucléaires étrangers qu'ils récupèrent les déchets nucléaires, il n'y a pour l'heure aucune certitude concernant l'acheminement vers la Russie des déchets issus de la centrale d'Akkuyu. Cette perspective soulève, de plus, la question de la sécurisation de leur transport, probablement *via* Istanbul, mégapole de 17 millions d'habitants, en passant par le détroit du Bosphore.

Forte du soutien de la Russie, la Turquie n'a nullement été freinée par de telles réserves, dans son nouvel engagement historique dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Ce soutien russe s'est manifesté également dans le domaine gazier. La construction de la première tranche du gazoduc « *Turkish Stream* » d'une capacité de 15,75 milliards de mètres cubes, destinée à alimenter la Turquie en gaz russe pour ses besoins domestiques, est désormais à l'ordre du jour ⁽¹¹⁾. Les tranches du gazoduc (d'une capacité totale de 63 milliards de mètres cubes par an), qui seront construites ultérieurement, alimenteront les pays de l'UE ⁽¹²⁾.

Le double rapprochement russo-turc, qui est en train de s'opérer dans les domaines nucléaire et gazier, a déjà des incidences en matière de politique étrangère

(8) Nicholas Birch : « La première centrale nucléaire de Turquie sera russe », *Le Figaro*, 19 mai 2010.

(9) Barçın Yinanç : « *New gov't needs to be transparent, accountable on atomic energy* », *Hürriyet Daily News*, 8 juin 2015.

(10) « *Protests as Turkey builds first nuclear power plant* », *Die Welt*, 14 avril 2015.

(11) « *Russia sends draft intergovernmental deal on first Turkish stream line to Turkey* », *Hürriyet Daily News*, 28 juillet 2015.

(12) « *Greece, Russia to cooperate on Turkish Stream pipeline* », *Today's Zaman*, 19 juin 2015.

pour la Turquie. En effet, à titre d'exemple, la Turquie a refusé d'appliquer les sanctions internationales à l'encontre de la Russie, à la suite de l'annexion de la Crimée, et ce en dépit de fortes divergences entre les deux pays. Celles-ci concernent notamment le soutien de la Russie au régime de Bachar el-Assad en Syrie ; les inquiétudes turques sur le sort des Tatars de Crimée, population d'origine turque, grands perdants de l'annexion de la péninsule criméenne par la puissance russe en mars 2014 ; ainsi que sur le soutien affiché de la Russie à la reconnaissance du génocide arménien, notamment à l'occasion des commémorations en avril 2015 du centenaire en Arménie.

Le spectre d'une nucléarisation régionale

La Turquie a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1979 et a souligné, à l'occasion du lancement du chantier de la centrale d'Akkuyu, qu'elle entendait respecter ses engagements dans ce domaine.

Un accord de garanties (1981) ainsi qu'un protocole additionnel (2001) ont été signés avec l'AIEA, afin de vérifier que matières brutes et produits fissiles ne seraient pas détournés aux fins de produire des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Au plan régional, la Turquie participe depuis plusieurs années, par le biais de sa diplomatie, à l'apaisement des tensions avec l'Iran sur le dossier du nucléaire, tout en soutenant le droit des États à développer leur programme nucléaire civil. Elle soutient donc l'Iran dans son ambition.

En ce qui concerne son propre programme civil, la Turquie continue de souligner qu'elle ne possède pas l'infrastructure adéquate ni pour enrichir l'uranium ni pour procéder au retraitement des déchets nucléaires⁽¹³⁾. Elle insiste sur le fait qu'elle n'envisage pas de produire elle-même du combustible nucléaire, celui-ci devant être fourni par Rosatom en ce qui concerne la centrale d'Akkuyu. Cependant, à la suite de la signature d'un accord de 22 milliards de dollars avec le Japon en octobre 2013, pour la construction de la deuxième centrale nucléaire turque à Sinop, la Turquie aurait demandé l'inclusion d'une clause lui permettant l'enrichissement de l'uranium et l'extraction du plutonium⁽¹⁴⁾. Cela rendrait plausible, dans un tel cas, l'hypothèse, à plus long terme, de développement de nouvelles capacités d'enrichissement de l'uranium à des fins militaires.

Ainsi, en dépit du fait que la Turquie rejette toute velléité de développement dans le domaine du nucléaire militaire, la mise en route récente de son ambitieux programme nucléaire n'a pas manqué de raviver les craintes occidentales sur

(13) Sinan Ülgen : « *Turkey and the bomb* », *Carnegie Endowment Center for International Peace*.

(14) « *Turkish energy minister denies uranium enrichment intention* », *Hürriyet Daily News*, 9 janvier 2014.



une nucléarisation du pays. L'évocation d'un tel risque pose un défi à Israël, seul pays doté, pour l'heure, de l'arme atomique dans la région.

À cet égard, dans leur ouvrage sur l'avenir nucléaire de la Turquie ⁽¹⁵⁾, les chercheurs George Perkovitch et Sinan Ülgen considèrent que l'entrée de la Turquie dans l'ère du nucléaire se déroule dans un environnement géopolitique caractérisé par d'importants défis sécuritaires. Dans le contexte actuel d'instabilité régionale, la Turquie pourrait avoir la tentation d'imiter des États tels que l'Iran, l'Irak et la Syrie, avec qui elle partage ses frontières, dans une ambition commune de posséder des armes de destruction massive.

Par ailleurs, la Turquie détient déjà sur son territoire des armes nucléaires américaines tactiques et compte sur cet arsenal pour assurer la défense de son territoire. Mais si la relation avec les États-Unis venait à se détériorer et les menaces régionales à s'intensifier, il ne serait pas inenvisageable que le pays décide de se lancer dans un programme nucléaire militaire.

Le double rapprochement russo-turc dans le domaine énergétique et les incertitudes concernant le lancement par la Turquie d'un ambitieux programme nucléaire suscitent donc de nombreuses interrogations sur l'avenir de la puissance turque en tant qu'alliée dans l'Otan et partenaire stratégique des États-Unis. Ces interrogations ont été renforcées récemment par le choix inattendu de la Turquie d'un constructeur chinois ⁽¹⁶⁾ pour assurer ses besoins dans le domaine de la défense antimissiles. Enfin, ces évolutions attirent d'autant plus l'attention de la communauté internationale que le débat stratégique entre les États-Unis et la Turquie connaît des vicissitudes depuis la mise en place de la coalition contre l'État islamique.

(15) George Perkovitch et Sinan Ülgen : « *Turkey's Nuclear Future* », *Carnegie Endowment Center for International Peace*, 2015.

(16) Il s'agirait de la société chinoise China Precision Machinery Import Export Corp (CPMIEC).



Le climat et la guerre : une brève mise en perspective historique

Laurent Henninger

Historien, chargé d'études à la *Revue Défense Nationale*,
membre du comité de rédaction de *Guerres et Histoire*.

Depuis 1812, c'est devenu un cliché universel de l'histoire militaire d'évoquer le « général Hiver » et la retraite de la Grande Armée en Russie. L'influence du climat et des conditions météorologiques sur la guerre est donc supposée être bien connue, évidente même, et qu'il serait donc vain d'exposer à nouveau. Pourtant, un bref rappel de quelques faits historiques devrait montrer combien ce facteur est déterminant dans la stratégie comme dans la conduite des opérations, au même titre que la géographie ou les conditions politiques, sociales, économiques et culturelles. Ce facteur se distingue pourtant de tous les autres pour une raison : on le considère comme la variable naturelle la plus violente dans toute l'histoire de l'humanité... Avec les maladies et le terrain, le climat est bel et bien l'un des grands facteurs de « friction » et de destruction des armées en dehors du combat proprement dit – et souvent bien plus. Pourtant, pendant des siècles, les influences de la météorologie sur la guerre et les opérations, si elles étaient importantes, restaient relativement simples.

On ne faisait pas la guerre l'hiver, non seulement parce qu'il y fait trop froid, mais aussi parce qu'on ne trouve pas suffisamment de nourriture pour les hommes et de fourrage pour les chevaux. Les guerres révolutionnaires américaine puis française de la fin du XVIII^e siècle allaient balayer cette tradition immémoriale.

En dehors de cet invariant, seules deux conditions météo étaient importantes : la sécheresse et la pluie. Pendant les Croisades, à la bataille de Tibériade, en juillet 1187, l'armée croisée se laissa piéger sur une plaine écrasée par le soleil alors qu'elle mourrait déjà de soif et de chaleur sous ses cottes de mailles et fut quasiment anéantie par une pluie... de flèches sarrasines lancées par les hommes de Saladin. Pendant la guerre de Cent Ans, les archers anglais veillaient bien à ce que la corde de leur arc ne prenne pas l'humidité. Et, à la bataille d'Azincourt (1415), la charge de la cavalerie française ne put avoir lieu car le champ labouré avait été détrempé par la pluie. C'est ce même facteur qui gênera considérablement la cavalerie française à Waterloo, quatre siècles plus tard. Lors de cette même journée funeste pour nos armes, le sol détrempé empêchera également les boulets de l'artillerie de bien rebondir sur le sol et diminua leur efficacité contre les formations d'infanterie.



Toutefois, l'étude de ces cas doit impérativement intégrer l'aspect dialectique du facteur climatique afin de prévenir le piège du déterminisme mécaniste. En effet, chaque type de fléau ou même de simple condition météorologiques a donné lieu, dans l'histoire militaire, à des exemples contradictoires où ils ont pu se montrer avantageux ou au contraire problématiques. La météo désastreuse qui régnait sur le front occidental en décembre 1944 a empêché l'aviation d'appui américaine de se déployer, et a donc permis aux Allemands de déclencher en relative impunité leur offensive dans les Ardennes et de prendre leur adversaire par surprise. Dans le même ordre d'idées, si les grands froids d'hiver sont généralement peu favorables aux opérations militaires, il peut arriver qu'ils les favorisent. C'est ce qui arriva en 1794 lorsque des hussards français profitèrent du fait que la mer du Nord était gelée pour s'emparer de la flotte hollandaise prise par les glaces au Texel. Une flotte vaincue par de la cavalerie légère, l'homme ne pouvait pas réussir un tel miracle sans l'aide des éléments ! Sur le front dit « de l'Est », pendant la Seconde Guerre mondiale, si les grandes opérations mécanisées étaient presque complètement arrêtées pendant les grandes pluies d'automne ou lors des dégels du printemps à cause de la célèbre *raspoutitsa*, la boue des plaines russes, elles reprenaient en hiver, lorsque les sols avaient à nouveau durci : c'est avec l'arrivée de l'hiver 1941 que Hitler put lancer sa grande offensive – ratée – destinée à prendre Moscou.

Si la guerre terrestre subit l'influence du climat, c'est naturellement la guerre navale qui en dépend de façon encore plus radicale, ne serait-ce qu'en raison des vents durant les siècles où les marines étaient à voiles, c'est-à-dire jusqu'à une période très récente, en l'occurrence le milieu du XIX^e siècle. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, alors que la navigation restait essentiellement côtière, le problème était résolu de fait par l'arrêt presque complet de toute navigation pendant les mois d'hiver. Mais tout devait changer avec l'accession de l'Occident à la navigation trans-océanique, lors de la Renaissance, qui rendit possible ce que les historiens nomment la première mondialisation. À partir de ce moment, les marines devinrent les principaux promoteurs du progrès scientifique dans presque tous les domaines, y compris celui de l'étude du climat. Plus tard, au XX^e siècle, la conquête de l'air allait encore amplifier cette tendance. C'est en effet dans le cadre des opérations dans les espaces fluides (mer, puis air) que la science météorologique allait naître, en raison de son importance proprement vitale pour y évoluer en sécurité. À cet égard, la tempête qui s'abattit sur la mer Noire le 14 novembre 1854, en pleine guerre de Crimée, et allait provoquer le naufrage de 41 navires français, constitua l'événement fondateur de cette discipline, dont l'essor n'allait désormais plus cesser. Pendant la Grande Guerre, l'utilisation intensive de l'aviation prolongea naturellement cette tendance. Avec la Seconde Guerre mondiale et les bombardements stratégiques à longue portée, les armées de l'air, et en particulier celle des États-Unis, devinrent, aux côtés des marines militaires, des acteurs majeurs de la recherche en météorologie, notamment en ce qui concerne l'étude des hautes couches de l'atmosphère, qui fit des progrès gigantesques à partir des années 1940. De leur côté, les opérations aéronavales sur des étendues océaniques démesurées, comme dans le Pacifique et dans une



moindre mesure l'Atlantique Nord, poussèrent les belligérants à installer de vastes réseaux de stations météo. C'est cela qui expliqua la décision américaine de s'implanter au Groënland et en Islande, deux possessions danoises et alors que la métropole était occupée par l'Allemagne, ouvrant ainsi la voie à l'indépendance en 1944 de l'ancienne île des Vikings. Ils y restèrent tout au long de la guerre froide. Les Allemands, quant à eux, envoyèrent des sous-marins jusqu'au Labrador, au Groënland ou au Spitzberg avec pour mission d'y implanter des stations météo clandestines automatisées, mais plusieurs de ces tentatives échouèrent ou les stations furent démantelées par les Alliés. Anecdote hautement significative : pendant la Seconde Guerre mondiale, les bulletins météo, considérés par tous les belligérants comme information classifiée, disparurent des journaux comme des nouvelles radiophoniques.

Dans le domaine maritime, l'histoire regorge ainsi de tentatives d'invasion par mer qui échouèrent – au moins en partie – en raison de tempêtes, de César débarquant en Bretagne à l'Invincible Armada espagnole de 1588, en passant par les deux tentatives malheureuses des Mongols contre le Japon, dispersées par de providentiels typhons que la mythologie nationale japonaise a baptisés *Kamikaze* (« Vents divins »). Et le même sort aurait pu tout aussi bien attendre la flotte alliée d'invasion de la Normandie si elle n'avait pas reporté son action du 5 au 6 juin 1944... Heureusement, les services météorologiques des Alliés étaient devenus quantitativement et qualitativement bien supérieurs à ceux des Allemands en cette seconde moitié de guerre. Et ces services avaient acquis une grande importance dans les instances de planification de l'état-major du général Eisenhower, lequel leur accordait, de son côté, la plus grande attention. Les opérations purement navales elles-mêmes ne sont pas à l'abri, malgré la taille et la tenue à la mer des navires modernes, et la qualité des services météo. Pendant la guerre du Pacifique contre le Japon, la III^e Flotte de l'*US Navy* dut essuyer en décembre 1944 un typhon dévastateur alors qu'elle se dirigeait vers les Philippines pour contribuer aux opérations de libération de l'archipel. Trois *destroyers* sombrèrent, 800 hommes perdirent la vie, vingt-six autres navires furent endommagés et 146 avions détruits. Alors présent sur le cuirassé *Missouri*, l'amiral Halsey écrira dans ses mémoires qu'il n'avait pas ressenti les impacts d'obus encaissés par son bâtiment durant des combats navals, mais qu'il avait eu l'impression d'être dans un canoë ballotté par les flots durant cette tempête. Pendant la guerre du Vietnam, l'armée américaine se lança dans un vaste, coûteux et au final vain programme de recherche destiné à mettre au point des méthodes d'aggravation des pluies par ensemencement des nuages au moyen de produits chimiques, dans le but de rendre impraticables les pistes de ravitaillement logistique des armées communistes. Il convient également de ne pas oublier que c'est à cause d'une tempête de sable non prévue que la mission de libération des otages américains de Téhéran échoua en 1980 du fait du *crash* des hélicoptères envoyés pour effectuer cette mission. Plusieurs siècles plus tôt, les chroniques firent état d'armées entières englouties par des tempêtes de sable dans des déserts proche-orientaux.



Enfin, loin en amont des opérations proprement dites, on ne peut éviter d'évoquer les raisons climatiques qui seraient à l'origine de grands processus historiques comprenant une importante dimension militaire. Des historiens ont souvent affirmé qu'elles seraient à l'origine des invasions barbares qui déferlèrent sur Rome à partir du V^e siècle, ou des invasions vikings, ou encore de celles des Mongols ainsi que les guerres civiles qui entraînèrent l'effondrement de la civilisation maya. Aujourd'hui, il n'est plus question dans l'historiographie de se contenter de telles explications monocausales, mais on ne peut exclure le fait que le climat ait pu jouer un rôle dans le déclenchement de ces processus. Il convient alors de le combiner à des explications politiques, économiques ou sociales, et, surtout, de bien comprendre que son rôle n'a pu être qu'indirect, par ses effets sur les conditions de l'agriculture, de l'élevage ou même de la démographie. Ainsi, le mauvais temps qui s'abattit sur la France en 1788 et entraîna des récoltes désastreuses et, de là, une augmentation vertigineuse des prix du blé, joua un rôle non négligeable dans le déclenchement des émeutes de l'année suivante. Pour autant, il ne saurait les expliquer à lui seul. Il n'en reste pas moins que le réchauffement climatique que l'on pense pouvoir observer aujourd'hui aura des conséquences géopolitiques majeures risquant d'entraîner l'éclatement de conflits de tous types, comme les historiens du climat ont pu les observer dans le passé. Ces conflits pourront mettre aux prises des États « traditionnels » pour le contrôle de nouveaux territoires ou de nouvelles ressources mises à jour par le processus de réchauffement, comme cela pourrait être le cas autour des latitudes septentrionales de l'hémisphère Nord. Mais les conséquences en seront autrement plus chaotiques dans les zones équatoriales et tropicales, là où les sécheresses attendues feront littéralement mourir des territoires entiers, avec les populations qui y vivent...



■ *Approches régionales* - **La Russie**

RDN

Revue Défense Nationale - Octobre 2015

COPIE
INTERDITE



COPIE
INTERDITE



Moyen-Orient, un rendez-vous raté entre la Russie et l'Occident ?

Igor Delanoë

Directeur-adjoint de l'Observatoire franco-russe.
Docteur en histoire. Chercheur associé au *Harvard Ukrainian Research Institute*.

Le Moyen-Orient reste un théâtre particulièrement révélateur de la teneur des relations entre la Russie et l'Occident. Terrain de compétition pour l'influence et les intérêts russes et occidentaux, le Moyen-Orient constitue également un champ pour la coopération russo-occidentale, comme la signature de l'accord sur le nucléaire iranien est venue le démontrer au mois de juillet 2015. L'action diplomatique de la Russie sur la scène moyen-orientale, caractérisée par sa proactivité et sa constance, vise à garantir les intérêts stratégiques et sécuritaires russes, tout en développant de nouvelles opportunités économiques, principalement dans le domaine énergétique et dans celui des ventes d'armements. La lutte contre l'État islamique et le processus de normalisation des relations entre Téhéran et les capitales occidentales ouvrent de nouvelles perspectives pour la diplomatie économique russe, tout en offrant des possibilités de confluences pour les relations entre la Russie et l'Occident.

La lutte contre l'État islamique : convergence d'objectif et stratégies divergentes

À la fin du mois de juillet 2015, le *FSB*, le Service fédéral de sécurité russe, a organisé une conférence à Iaroslav à laquelle ont été conviés les représentants des services de sécurité de près de 64 pays, afin de discuter des possibilités de coopération contre l'État islamique (EI) ⁽¹⁾. L'expansion de l'EI au « Syrak » ouvre un champ de coopération entre Moscou et l'Occident, et un défi pour la Russie, dont près de 2 000 ressortissants combattaient dans les rangs des islamistes ⁽²⁾. La menace représentée par le retour de ces citoyens sur le sol russe, dans le Caucase ou en Asie centrale, est prise très au sérieux par le Kremlin qui a créé dès le mois de mars 2015 un poste de vice-ministre des Affaires étrangères délégué aux questions de lutte

(1) Parmi les pays ayant participé à cette conférence figurent notamment les États-Unis, la France, l'Allemagne, Israël, l'Iran et l'Arabie Saoudite.

(2) « *Foreign Minister Lavrov Says 2,000 Russians Have Joined Islamic State* », *The Moscow Times*, 9 juillet 2015.



contre le terrorisme, un portefeuille qui est revenu à Oleg Siromolotov ⁽³⁾. Si Russes et Occidentaux s'accordent sur la menace que représente l'EI, de profondes divergences subsistent néanmoins entre eux quant à la stratégie à mettre en œuvre pour en venir à bout. Tandis que Moscou s'appuie depuis 2011 sur les acteurs étatiques (Bagdad, Damas) à qui elle fournit une assistance militaire substantielle, les Occidentaux privilégient une approche qui consiste à soutenir les tribus sunnites et les Kurdes en Irak, et l'opposition dite « modérée » en Syrie.

Au plan diplomatique, le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU le 17 août du plan de paix pour la Syrie, s'il a constitué après la signature le 14 juillet 2015 de l'accord sur le nucléaire iranien, un nouveau moment dans la coopération Russie-Occident au Moyen-Orient, n'a cependant pas permis de parvenir à un accord politique entre Moscou et les Occidentaux sur la Syrie ⁽⁴⁾. De son côté, le Kremlin a préparé, au cours de l'été 2015, un plan visant à la création d'une coalition internationale contre l'EI que le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a présenté au secrétaire d'État américain John Kerry à Doha en août, avant que les représentants de différents partis syriens d'opposition, dont la Coalition nationale syrienne soutenue par l'Occident, ne se rendent à Moscou. Ce sont ensuite le roi de Jordanie, le prince héritier d'Abu Dhabi et le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi, qui se sont rendus dans le courant du mois d'août dans la capitale russe. Le plan de lutte contre l'EI présenté par Vladimir Poutine à ses homologues arabes prévoit de former une coalition internationale autour des armées syrienne et irakienne, ainsi que des Kurdes ⁽⁵⁾. Ce plan a été rejeté par les États-Unis, qui exigent préalablement à tout accord le départ du Président syrien, tout comme l'Arabie saoudite, qui continue également de voir la crise syrienne comme un affrontement, à somme nulle, avec l'Iran. Le Kremlin plaide, pour sa part, pour une transition politique dont Bachar al-Assad ferait partie, et qui mènerait vers la formation d'un nouveau gouvernement qui ne soit ni islamiste radical, ni aligné sur l'Occident.

Parallèlement à son initiative diplomatique, la Russie a accéléré son assistance militaire au régime de Damas. Le rythme des rotations assurées par les navires russes entre le port de Novorossisk et Tartous en Syrie s'est considérablement accru : rien que pour le mois d'août 2015, 6 bâtiments ont effectué 10 allers-retours ⁽⁶⁾. Début août, Vladimir Shamanov, le commandant en chef des forces aéroportées russes, annonçait que ses hommes se tenaient prêts à partir en Syrie porter assistance à Damas ⁽⁷⁾. Face aux revers subis par l'armée syrienne au cours de

(3) Oleg Vladimirovitch Siromolotov occupait jusque-là le poste de directeur du contre-terrorisme au FSB.

(4) Ce texte appelle notamment « à lancer un processus politique dirigé par les Syriens en vue d'une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien ». « Le Conseil de sécurité exhorte toutes les parties syriennes à continuer de participer aux consultations initiées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général », cf. site des Nations unies, 17 août 2015.

(5) « 'Арабский десант' в Москве » (« 'Débarquement arabe' à Moscou »), *Gazeta*, 25 août 2015.

(6) Sur les sept premiers mois de l'année 2015, les navires russes accomplissent en moyenne cinq allers-retours mensuels entre Novorossisk et Tartous ; source : *Bosphorus Naval News*.

(7) « Дамаски-шоу » (« Le Show damascène »), *RBK*, 14 septembre 2015.



l'été 2015, le Kremlin aurait déployé un plus grand nombre de conseillers et aménagerait une base aérienne près de Lattaquié qui pourrait servir de *hub* pour des opérations contre l'EI ⁽⁸⁾. Par ailleurs, Moscou et Bagdad discutent d'un élargissement de leur coopération militaro-technique : les autorités irakiennes souhaiteraient recevoir plus d'équipements militaires et envoyer leurs officiers se former dans les écoles militaires russes ⁽⁹⁾. Après quatre années de soutien ferme et constant apporté à Damas, Moscou ne tient pas à être évincé du règlement politique du conflit syrien par le renversement du régime de Bachar al-Assad. Le Kremlin souhaite saisir l'élan diplomatique suscité par l'accord sur le nucléaire iranien et le vote du plan de paix à l'ONU pour créer une coalition internationale contre l'EI sous mandat des Nations unies. Au-delà des profonds clivages suscités par le Président syrien, la coalition proposée par la Russie vise essentiellement à renforcer les capacités opérationnelles au sol contre l'EI, et présente à ce titre une complémentarité opérationnelle avec celle emmenée par Washington qui opère principalement depuis les airs. Les échéances diplomatiques sont essentielles : à la veille de l'ouverture de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations unies et du discours de Vladimir Poutine, il s'agit pour Moscou de positionner ses pions sur l'échiquier syrien.

Défis et opportunités économiques après l'accord sur le nucléaire iranien

La signature de l'accord sur le nucléaire iranien à Vienne par le groupe P5+1 et l'Iran constitue un défi pour Moscou tout en étant porteur de nouvelles possibilités économiques ⁽¹⁰⁾. Alors que l'Iran faisait jusqu'à présent figure de marché captif pour les industriels de la défense et les énergéticiens russes notamment, la réintégration de Téhéran dans la communauté internationale et la levée des sanctions occidentales signifient l'ouverture à moyen terme du marché iranien aux entreprises concurrentes américaines et européennes. Moscou n'a pas attendu la conclusion de l'accord pour consolider son emprise sur le secteur nucléaire civil iranien : dès le mois de novembre 2014, la Russie et l'Iran ont signé un contrat portant sur la construction de deux nouveaux réacteurs pour la centrale iranienne de Boucher, et un mémorandum portant sur la construction de huit réacteurs supplémentaires ⁽¹¹⁾. Téhéran représente en revanche à long terme un sérieux concurrent potentiel pour Moscou dans le domaine des exportations de gaz naturel. Avec près de 36 milliards de mètres cubes (Mmc) de réserves prouvées de gaz naturel, l'Iran dispose des plus grandes réserves du Moyen-Orient et du second stock mondial de gaz, juste derrière la Russie (51 Mmc) ⁽¹²⁾. L'objectif pour Moscou devrait être d'orienter les futures exportations de gaz naturel iranien vers l'Asie, afin que

(8) « *Russian Moves in Syria Pose Concerns for US* », *The New-York Times*, 4 septembre 2015.

(9) « Москва будет готовить иракцев к обороне Багдада » (« Moscou préparera les Irakiens à la défense de Bagdad »), *Nezavissimaïa Gazeta*, 29 juillet 2015.

(10) Le groupe P5+1 en charge des négociations sur le dossier nucléaire iranien est constitué des 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis, Russie, Chine, France et Grande-Bretagne), plus l'Allemagne.

(11) « Nucléaire : la Russie construira huit réacteurs en Iran », *Sputnik News*, 11 novembre 2014.

(12) *US Energy Information Agency*.

celui-ci ne vienne pas concurrencer le gaz russe en Europe et en Turquie. C'est dans cette optique que le Kremlin a signé en août dernier un accord d'un montant de 2 milliards de dollars avec le Pakistan portant sur la construction d'un gazoduc de 1 100 kilomètres reliant Karachi à Lahore, en Inde, et qui sera alimenté avec du gaz iranien ⁽¹³⁾. Moscou entend par ailleurs procéder d'ici la fin de l'année 2015 à la livraison des systèmes de missiles sol-air *S-300*, pour lesquels Vladimir Poutine a levé le 13 avril 2015 l'interdiction de vente signée en 2010 par Dmitri Medvedev, alors qu'il était Président. La Russie devrait par ailleurs construire en Égypte la première centrale nucléaire dans le Nord du pays, à El-Dabaa, en vertu d'un contrat de près de 10 milliards de dollars majoritairement financé par des crédits russes ⁽¹⁴⁾. Moscou, qui bénéficie du contexte de refroidissement des relations entre Washington et ses alliés arabes, a aussi vendu en 2014 des équipements militaires à l'Égypte pour près de 2 milliards de dollars, dont deux batteries de missiles *S-300* pour un montant de 500 millions, financés par des fonds saoudiens et émiratis ⁽¹⁵⁾. L'Arabie saoudite s'est d'ailleurs aussi intéressée aux équipements militaires russes : Riyad considérerait notamment l'achat de missiles tactiques *Iskander*, achat dont il est toutefois régulièrement question depuis 2005 sans qu'aucun contrat n'ait été signé à ce jour. L'Arabie saoudite et la Russie entretiennent historiquement des relations compliquées que leur opposition en Syrie n'a fait que dégrader. L'Égypte constitue toutefois un canal de coopération entre Russes et Saoudiens, et à ce titre, Riyad pourrait financer le rachat auprès de Paris d'au moins un des deux *Mistral* ex-russes pour la marine égyptienne, démultipliant ainsi les capacités d'intervention du Caire contre les islamistes en Libye et en mer Rouge (Sinäï).

Conclusion

Malgré un rendez-vous qui semble pour le moment raté entre Moscou et ses partenaires occidentaux pour la résolution de la crise syrienne, la Russie cherche néanmoins à établir une coopération militaire objective avec les États-Unis en Syrie, et propose une coalition contre l'EI qui pourrait être placée sous mandat de l'ONU. À ce titre, le dossier syrien illustre deux tendances caractéristiques de la politique russe au Moyen-Orient : à la recherche d'un cadre international et multilatéral pour ses grandes initiatives diplomatiques s'ajoute la volonté russe d'opérer en tandem avec Washington. Le rééquilibrage opéré par la diplomatie américaine au Moyen-Orient vers l'Iran offre par ailleurs à Moscou la possibilité de densifier ses relations bilatérales avec des acteurs régionaux comme l'Égypte, où s'entrecroisent les intérêts économiques et sécuritaires russes, saoudiens et occidentaux. Enfin, une coopération russo-occidentale en Syrie pourrait élargir le champ des possibles dans la résolution d'un autre conflit qui leste les relations entre Moscou et l'Occident : la crise ukrainienne.

(13) Ce gazoduc doit entrer en service en 2017. « Россия роет себе яму под газопровод » (« La Russie s'enterre sous le gazoduc »), *Gazeta*, 7 août 2015.

(14) Walaa Hussein : « *Russia to build Egyptian Nuclear Reactor* », *Al-Monitor*, 4 septembre 2015.

(15) La livraison devrait intervenir en 2016 ; cf. base de données du *Sipri*.



Chine et Russie : partenariat ou alliance ?

Henri Paris

| Général (2S). Président de *Démocraties*.

Les rapports entre la Russie et la Chine furent tumultueux à des degrés divers jusqu'à ce qu'un apaisement intervienne en 1989, en concomitance avec l'insurrection estudiantine de la place Tian'anmen, sans qu'il y ait d'ailleurs de relation de cause à effet. Mikhaïl Gorbatchev, en tant que secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique s'était rendu spécialement à Pékin afin d'y rencontrer les dirigeants chinois dont le secrétaire général du Parti et président de la Commission militaire centrale, Hu Jintao, son *alter ego*. Il s'agissait de gommer définitivement les différentes contestations tournant parfois à l'affrontement, opposant les deux États depuis la déstalinisation, datant donc de plus d'une trentaine d'années. Le processus lancé en 1989 fut poursuivi sans relâche avec des hauts et des bas mais sans jamais enregistrer de recul.

Après avoir porté la réflexion sur les rapports entre les deux États afin de mettre en lumière les points de rapprochement comme de discorde, ainsi que leur raison, l'examen portera sur les différences de régime politique puis sur les obstacles à un rapprochement plus fécond, aussi bien dans le temps présent qu'en prospective.

Le tissu contractuel sino-russe

« *Pacta sunt servanda*, les traités doivent être respectés ». Cette maxime date de Rome, donc de plus de deux millénaires. Ce n'est certes pas pour autant que la maxime soit suivie d'un résultat positif. Cependant, pour le moins, la conclusion d'un traité indique une tendance, à défaut d'une volonté ferme de son observation, voire d'un revirement. En effet, il arrive parfois que les traités, bien que comportant toujours une clause de réajustement et de révision ou encore d'annulation, avec une date précise, ne soient pas observés ou plus simplement violés. Et en tout état de cause, ils sont tous chargés d'une dose de relativité. Ce n'est pas en vain que les Français ont introduit dans leur langue le verbe « maltraiter » qui a pris un sens général, loin de son objet sémantique premier. L'échec de la négociation sur le réchauffement climatique en offre un exemple patent au début du troisième millénaire, jusqu'à l'annonce d'une prochaine négociation, à Paris, avant la fin de l'année 2015. Les traités conclus sur le désarmement nucléaire en offrent un autre exemple tout aussi probant. La menace terroriste ne parvient pas à transcender les



clivages politiques entre les États. En 1939, Français et Britanniques étaient liés par l'engagement mutuel de ne pas traiter séparément avec les Allemands. Les Français, unilatéralement, ont conclu un armistice en 1940 et se sont même lancés dans la voie de la collaboration avec l'ennemi. Les contradictions issues des prescriptions internationales contemporaines continuent à en faire foi. L'Europe et les États-Unis ont émis une série d'interdictions d'entrée sur leur territoire de responsables politiques et économiques russes, en rétorsion à leur prise de position négative à leur égard au sujet de l'Ukraine en 2014 et 2015. Et les mêmes s'offusquent de ce que les Russes prennent des mesures similaires à l'encontre de personnalités politiques occidentales. Où est la logique ? De plus, la performance est nettement en défaveur des Occidentaux. Ceux-ci, au 2 juin 2015, ont privé de visas 150 personnalités russes. La rétorsion de Moscou se contente de 89 victimes. Encore une fois, où est la logique ?

La Chine, dans cette affaire ne bronche pas : elle ne soutient ni n'élève aucun reproche à la Russie, quant à l'Ukraine. Elle agit comme si le problème ne la concernait pas. Or, la Chine professe le dogme de l'intangibilité des frontières, ce qui est en contradiction avec le rattachement de la Crimée à la Russie et aux troubles dans l'Est ukrainien, causés par les séparatistes soutenus par Moscou. La passivité de la Chine s'explique, tant par son alliance avec la Russie que par son hostilité latente à l'égard des États-Unis.

Trois traités lient formellement la Russie à la Chine.

L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) date de la fin des années 1990, après que, lors de sa visite à Pékin en 1989, Mikhaïl Gorbatchev, en tant que secrétaire général du Parti communiste soviétique, ait avancé le concept d'une normalisation des relations et une alliance. Le traité ouvre la voie à une organisation intergouvernementale. Les parties russes et chinoises, dès les premières négociations, mirent sur pied un accord puis évoquèrent la possibilité d'un traité qui fut finalement conclu. L'objet de ce traité était la coopération contre le terrorisme et le maintien tel quel des frontières. Les traités inégaux entre Russes et Chinois furent mis sous le boisseau : les deux parties s'engageant à ne plus en faire grief. Des manœuvres communes, notamment navales, furent organisées, dépassant l'objet initial du traité. L'OCS fut formalisée le 16 juillet 2001 en ayant donc comme membres fondateurs la Russie et la Chine, avec un élargissement au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan. Son siège fut fixé à Shanghai, où se tient son secrétariat. Un autre élargissement fut réalisé par l'adhésion, en tant qu'observateurs, d'États comme l'Inde, le Pakistan et l'Afghanistan, le 7 juin 2012.

L'OCS est particulièrement intéressante parce qu'elle est un forum de discussion réunissant entre autres l'Inde et le Pakistan, deux États qui n'en ont pas fini d'épuiser leur contentieux mutuel. Par ailleurs, l'Organisation permet aux Chinois ainsi qu'aux Russes, des discussions avec les anciennes républiques soviétiques



d'Asie. L'OCS tient annuellement une réunion formelle, mais le Secrétariat agit en permanence, notamment en 2015, pour faciliter le souhait chinois d'élargir les compétences d'un système bancaire commun.

Un traité bilatéral sino-russe d'Amitié et de coopération fut institué, signé le 16 juillet 2001, puis ratifié. C'est dans le cadre de ce traité que fonctionne la coopération militaire sino-russe, parallèlement à l'OCS, tant dans le domaine des cessions d'armes et d'équipements que de la coopération entre états-majors. De fréquentes réunions permettent au ministère russe de la Défense de négocier avec son homologue chinois, la Commission militaire centrale dont le président est le secrétaire général du parti chinois et président de la République. En 2015, ce sont ainsi Vladimir Poutine, président de la Commission de défense russe et Xi Jinping, qui tiennent des pourparlers directs.

Ce traité est matérialisé par des manœuvres communes navales, mais aussi terrestres. Symboliquement, dans le cadre d'un geste de première importance, lors du défilé de la Victoire, le 9 mai 2015, Xi Jinping fut placé à la droite de Vladimir Poutine sur le mausolée de Lénine, place Rouge à Moscou. En 2013, année de son élection, le premier voyage officiel de Xi Jinping avait été pour Moscou, en mars.

L'organisation des BRICS, créée en 2009 à Ekaterinbourg, sur une initiative russe, réunit le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud en tant que pays émergents. Il s'agit encore d'un forum de discussion qui prétend faire pièce à la Banque mondiale (BM) et au Fonds monétaire international (FMI). Les BRICS tiennent une réunion annuelle dans chacun des États-membres. Le but affiché est d'arriver à une planification commerciale et d'éviter toute concurrence inutile.

Parallèlement, le but fédératif et centralisateur, mais non proclamé, était de mettre sur pied une organisation apte à contrer le pacte transpacifique que les États-Unis avaient lancé avec leurs partenaires asiatiques. Les Chinois avaient suivi les Russes d'enthousiasme dans cette perspective.

Ce pacte transpacifique n'était jamais que la version asiatique du même système conceptuel éprouvé qui prévaut en Europe avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan). Les Américains étaient loin d'avoir en Asie des partenaires aussi fidèles, voire aussi dociles pour certains, qu'en Europe. Ce pacte n'en est encore qu'à un aspect velléitaire que les BRICS ont l'ambition de torpiller.

Dans ce duel avec les États-Unis, les Chinois, tout comme les Russes, avaient marqué un point.

Dans son système contractuel, Moscou avait dû enregistrer un échec sensible. En 1992, les Russes avaient pu organiser un traité de sécurité collective (OTSC) réunissant à la Russie, l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. En somme, ce traité réunissait les républiques ex-soviétiques asiatiques à quelques républiques européennes aussi



ex-soviétiques. Ce système demandait à être affiné et présageait le concept euro-asiatique mis au point au début des années 2010. Aux termes du traité, les parties prenantes se devaient aide et assistance mutuelle, y compris dans les domaines militaires.

Moscou avait échoué d'y amener Pékin. Pourtant, le concept de l'OTSC était semblable à celui du traité bilatéral sino-russe de 2001. Le refus chinois, s'explique par la présence de la Biélorussie, un État totalement européen, au sein de l'OTSC. Or, la Chine ne souhaite pas être entraînée dans une querelle européenne. Elle le démontre amplement par sa circonspection quant à son attitude dans les problèmes du séparatisme ukrainien, en dehors de son opposition à toute action susceptible de porter atteinte au concept de l'intangibilité des frontières, concept garant du maintien du Tibet et du Xinjiang ouïghour, dans l'ensemble chinois.

Cette même circonspection se retrouve dans l'attitude extrêmement prudente, observée par Pékin dans le problème syrien et la lutte contre *Daech*. Les Chinois estiment plus raisonnable de laisser faire les Russes et de se cantonner à l'espace asiatique proprement dit. Ils se livrent à un suivisme complet en ce qui concerne le vote des résolutions au Conseil de sécurité de l'ONU, votant toujours comme les Russes, ou, à la rigueur, en s'abstenant, mais jamais contre eux. En cela, Xi Jinping se range aux leçons laissées en héritage par Deng Xiaoping, le père des « quatre réformes » qui ont hissé la Chine à un rang lui permettant de concurrencer les États-Unis.

Un atout maître chinois : le système bancaire

L'un des buts poursuivis par Pékin est de faire pièce à la Banque mondiale (BM) et au FMI, organismes estimés être trop inféodés aux pays riches occidentaux, notamment aux États-Unis.

En soutien à ses ambitions, la Chine s'adosse à une économie florissante ⁽¹⁾. Son PIB, en 2013, atteint quelque 13 400 milliards de dollars, accusant une croissance comprise entre 8 et 8,5 %. La croissance industrielle reste à deux chiffres. Les réserves de change, de 4 500 milliards de dollars en 2011, passent à 5 500 milliards en 2013, dont quelque 1 500 sont placés dans la dette américaine.

Si le yuan, de son nom officiel, le renminbi, reste inconvertible et au taux fixé de 6,27 pour 1 dollar, avec une marge de fluctuation de 1 %, il tend à devenir une monnaie internationale. La Banque du Peuple, banque centrale, l'institution financière suprême chinoise, nourrit l'ambition de faire du renminbi, une monnaie internationale sur le chemin d'une monnaie de réserve internationale à l'instar du dollar. L'entreprise vise très nettement à contrecarrer les États-Unis dans un domaine qui représente leur chasse gardée, depuis que le général de Gaulle, en son temps, avait cherché à faire admettre l'étalon-or et non le dollar comme référence.

(1) NDLR : actuellement la panne de croissance pourrait affecter les projets de Pékin.



Dans cette option, la Chine a recherché à se doter d'un système bancaire qui ait une envergure internationale, à défaut de pouvoir utiliser sa banque centrale, un système bancaire apte à faire pièce à la BM et au FMI.

Les performances russes tiennent en très peu de données pour établir une comparaison. La monnaie russe est tout aussi inconvertible. Cependant, elle vient de subir une dévaluation en 2015 et s'établit par référence au dollar à 55,6 roubles pour un dollar. Le PIB en 2013 s'élevait à 2 097 milliards de dollars et n'a guère bénéficié de croissance.

La comparaison du PIB *per capita* atténue fortement la disparité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 10 millions de Chinois, sur 1,4 milliard, accaparent 65 % de la richesse nationale, ce qui n'est absolument pas le cas de la Russie... ; bien qu'existe une disparité du même genre mais en termes moins accentués.

Cependant, quoi qu'il en soit, la comparaison des situations économiques et financières avec la Russie est donc très claire. La disparité, une disparité écrasante, en termes absolus, est en faveur de la Chine.

C'est dans cette optique qu'en 1986, la Chine a fait son entrée à la Banque asiatique de développement (BAsD), fondée en 1966. L'institution a comme projet un *pipeline* trans-Afghanistan et plus généralement le soutien au développement économique et social des pays asiatiques et du Pacifique. L'institution souffre de boulimie : elle est détenue par 67 États-membres, ce qui revient au constat de son inefficacité. La Russie n'en fait pas partie.

L'inefficacité de la BAsD et la présence des États-Unis en son sein, ont conduit les Chinois à se rejeter sur les BRICS. Si l'organisation est due à une initiative russe, en 2014, les Chinois ont cherché à créer une banque des BRICS, par apport d'un milliard de dollars de chacun des pays membres. L'adhésion patina, seuls les Chinois remplissaient les conditions financières, les autres tenants étaient réticents, les Russes simplement parce qu'ils ne pouvaient matériellement soutenir l'effort.

Persistant dans son dessein, Pékin mit sous le boisseau la banque des BRICS et, le 24 octobre 2014, annonça la création de la « Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, Asian Infrastructure Investment Bank » (AIIB). Le but est toujours de concurrencer le FMI et la BM mais aussi la Banque asiatique de développement.

En 2014, les droits de vote des États-Unis au FMI et à la BM étaient respectivement de 16,75 % et de 16,21 %, contre 3,81 % et 4,85 % pour la Chine. *De facto*, Washington a un droit de *veto*. Pour la BAsD, les droits de vote des États-Unis et du Japon sont de 15,56 % et de 15,67 % respectivement. Ceux de la Chine se limitent à 6,47 %. Le Congrès des États-Unis bloque depuis 2010 tout projet de réforme du FMI, ce qui représente un élément important dans l'obstination



chinoise. Vingt et un États signent un mémorandum d'entente pour construire l'AIIB en octobre 2014 et fixent son siège à Pékin : la Chine, l'Inde, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Qatar, le Koweït et quinze autres États asiatiques. Au 15 avril 2015, la banque compte 57 États-membres dont la Russie et la France.

Taïwan a demandé son adhésion mais elle a été rejetée. La raison non proclamée est l'alignement trop fort de Taïpeh sur Washington. Les États-Unis, le Canada et le Mexique ont refusé d'adhérer, Washington étant particulièrement critique vis-à-vis du projet et faisant pression sur ses alliés pour qu'ils refusent également leur adhésion. L'option de Washington tient en ce qu'il convient de ne pas accepter une initiative étrangère dans une chasse gardée qu'est le système financier mondial que les États-Unis comptent bien conserver.

Nonobstant, le 21 mars 2015, la Grande-Bretagne fait savoir qu'elle rejoint l'AIIB. Trahison, proclame Washington dans les cercles restreints et feutrés où se rencontrent les grands financiers de *Wall Street* et de la *City* ! Il faut faire bon cœur contre mauvaise fortune, répond Londres qui sait qu'il entraîne ses vassaux. Alors, le dernier jour avant la date limite, le 31 mars 2015, pour devenir membre fondateur, Jacob Lew, secrétaire américain au Trésor, a annoncé la volonté de Washington de coopérer avec l'organisation. Les droits de vote sont fixés au *pro rata* des PIB des pays membres.

L'AIIB officiellement a pour objet de favoriser les infrastructures des pays membres. En ce qui concerne la Chine, l'organisation s'inscrit dans la stratégie de la nouvelle « route de la soie » qu'elle développe.

L'énergie, problème chinois crucial

La Chine accuse des points de faiblesse, malgré son économie florissante. La richesse produite ne profite qu'à moins d'une dizaine de millions de ménages alors que le reste de la population, plus de 1,3 milliard d'individus, est dans une situation misérable, ce qui rejaillit sur la stabilité sociale du pays. Une partie importante des forces armées est dédiée au maintien de l'ordre. Jusqu'en 2015, Pékin est parvenu à gérer cette instabilité.

Cependant, la Chine présente un autre point de vulnérabilité, conditionnant sa croissance économique qu'il faut maintenir à tout prix, sous peine d'une augmentation en flèche de l'instabilité sociale : la satisfaction de ses besoins énergétiques. La consommation d'énergie primaire se décompose en 70 % à partir de la houille, 20 % des hydrocarbures et 10 % d'origine diverse, dont l'hydroélectricité et les centrales nucléaires. L'extraction domestique de la houille, en Chine même, couvre les besoins. La production d'électricité, à raison de 80 %, provient de cette origine. Il s'agit cependant d'une production extrêmement polluante, ce qui pose un problème, en prospective.



La consommation de pétrole, en augmentation constante de 10 % par an, atteint en 2015, 12 millions de barils par jour (mb/j). À rappeler qu'un baril équivaut à 158,98 litres. Le cours du Brent qui oscille autour de 65 dollars le baril, après être monté à plus de 100 dollars, favorise l'industrie chinoise qui, avec les besoins américains, absorbe 50 % de la production mondiale.

La production interne chinoise *onshore* et *offshore* représente 45 % de la consommation et est en constante diminution. Les gisements s'épuisent. L'importation couvre les 55 % restants.

La Chine cherche à diversifier ses importations de manière à réduire sa vulnérabilité. Il n'en demeure pas moins que la majeure partie est réalisée à partir du golfe Arabo-Persique dont l'Arabie saoudite fournit 18,65 % des importations et l'Iran, près de 10 %. L'autre fournisseur important est l'Angola, à raison de 16,46 %. La Russie, pour sa part, ne représente que 5,93 %. Près de 80 % de ces importations transitent par le détroit de Malacca. À la vulnérabilité en matière d'approvisionnement dépendant des approvisionnements, s'ajoute ainsi une vulnérabilité stratégique.

La Chine ressent une menace américaine, depuis que le 5 janvier 2012, Washington a officiellement annoncé la bascule de sa puissance militaire vers le Pacifique. Elle partage donc avec la Russie sa méfiance, voire son hostilité à l'égard des États-Unis. La vulnérabilité cruciale en matière d'hydrocarbures est manifeste, en étant aux mains de la puissance navale américaine qui peut bloquer le détroit de Malacca à sa convenance. Les États-Unis peuvent aussi organiser des montées en puissance des régimes politiques de l'Indonésie et de la Malaisie, États commandant le détroit de Malacca, dans un sens hostile à la Chine.

Pékin ayant déjà des contentieux avec les États de la région au sujet des zones d'intérêt économique, dépendant d'îles et d'îlots contestés, se trouve dans une position délicate.

En revanche, la faiblesse des importations d'hydrocarbures russes est proprement inexplicable. Ayant une alliance formelle avec Moscou, Pékin pourrait très bien multiplier par trois ou quatre ses importations russes. Il y aurait alors, d'évidence, une dépendance potentielle vis-à-vis de la Russie. Mais une dépendance en la matière, d'un autre ordre mais d'une potentialité tout aussi réelle, existe déjà à l'égard des États-Unis et serait donc amoindrie.

*

**

La logique voudrait qu'ayant le même adversaire potentiel que sont les États-Unis, la Chine et la Russie mettent en ligne une alliance étroite. Or, il n'en est rien. Plutôt qu'une alliance, malgré les textes des traités, Pékin et Moscou pratiquent un partenariat entre eux.



Il est certain qu'il y a une divergence quant aux axes d'effort. Les Russes sont attachés à l'Europe, très simplement parce qu'ils sont européens. Mais ils ont des intérêts en Asie. Le même constat peut être fait à l'égard des Chinois mais dans une symétrie inversée. Ils sont asiatiques et n'ont en Europe que des intérêts.

La création de l'AIIB et son lancement, sont certainement un pavé jeté dans la mare de *Wall Street*. C'est bien ainsi que cette péripétie est comprise aussi bien à *Wall Street* qu'à la *City*. On ne peut l'ignorer de la part de la deuxième puissance économique du monde. La Russie l'avait compris, a adhéré et conseillé aux Républiques ex-soviétiques d'en faire autant.

En revanche, le manque de coopération sino-russe en matière d'hydrocarbures est proprement incompréhensible. Pourquoi Moscou et Pékin n'ont-elles pas dégagé depuis des années les ressources nécessaires à la construction d'oléoducs et de gazoducs qui rempliraient les besoins chinois et fourniraient aux Russes les devises dont ils ont tant besoin ?



Inde-Chine, entre encerclement et contre-encerclement

Jean-Vincent Brisset - Pierre Memheld

Général de brigade aérienne (ER), directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

Consultant en stratégie des marchés internationaux.

Les frontières entre l'Inde et la Chine avaient été tracées par les Britanniques, et les premières contestations et avancées chinoises avaient immédiatement suivi l'annexion du Tibet (1951). Pékin avait encore étendu son territoire en pénétrant au Ladakh en 1959. Le tout, sans réaction militaire de la part de Delhi. La guerre sino-indienne de 1962 est le seul exemple récent de l'application réussie par la Chine de la stratégie de Sun Zi : démoraliser l'adversaire et le convaincre qu'il sera vaincu, puis n'engager la bataille qu'à coup sûr. Battues d'avance, les troupes indiennes n'ont opposé qu'une résistance symbolique pendant un mois.

Depuis cette époque, les frontières entre la Chine et l'Inde demeurent controversées. En dehors de ces rencontres bilatérales directes sur ce sujet, il existe de réelles avancées sur le plan des échanges. Mais, dans le même temps, les deux pays ont développé et continuent de développer des stratégies d'encerclement et de contre-encerclement qui les conduisent à nouer des liens privilégiés et non dénués d'arrière-pensées avec les voisins de « l'autre ».

Stratégie chinoise

Pékin a d'abord choisi de nouer des relations fortes avec les pays du pourtour de l'Inde, pour se procurer des alliés de revers. Mais, bien avant que l'on ne parle du Collier de perles ou de la Route maritime de la soie, elle a aussi accordé une importance stratégique à l'océan Indien et ses abords.

Pakistan

Si le Pakistan a reconnu la République populaire de Chine dès 1951, il l'a toutefois fait plus d'un an après l'Inde. Peu attirés par les régimes communistes, les Pakistanais ⁽¹⁾ espéraient que de bonnes relations avec Pékin leur seraient stratégiquement utiles. La montée des tensions sino-indiennes, puis la guerre de 1962 ont abouti à la création d'une alliance informelle entre les deux pays. En 1963, le

(1) À l'époque, le Pakistan était divisé en deux parties, qui flanquaient l'Inde à l'Est et à l'Ouest.



Pakistan céda même à la Chine la vallée du Shaksam, une zone revendiquée par l'Inde. Depuis cette époque, les relations entre les deux pays n'ont cessé de s'approfondir dans les domaines diplomatiques, économiques et militaires en particulier. Outre son rôle d'allié de revers contre l'Inde, le Pakistan a longtemps représenté pour la Chine, en échange d'une aide constante, un moyen d'accès à des technologies occidentales, surtout militaires.

À l'extrémité du Collier de perles, Pékin a implanté une base support pour sa flotte dans le port de Gwadar. Outre les investissements portuaires, la Chine souhaite faire de Gwadar le terminus de la route du Karakorum qui permet de désenclaver l'Extrême Ouest chinois et, à terme, un contournement terrestre du détroit de Malacca.

À ce jour, toutefois, Pékin s'inquiète de plus en plus des aides que pourraient apporter Islamabad à des fondamentalistes susceptibles d'agir en territoire chinois.

Bangladesh

La guerre de 1971 entre l'Inde et le Pakistan a conduit à l'éclatement de ce dernier et sa partie Est est devenue le Bangladesh. Cela s'est fait avec l'aide de l'Inde malgré l'opposition formelle de Pékin qui a utilisé en 1972, pour la première fois, son droit de *veto* à l'admission de Dacca. Cependant, Pékin fit assez vite machine arrière, pour établir des relations diplomatiques en octobre 1975 et construire une relation forte en profitant des problèmes entre le Bangladesh et l'Inde. Depuis, Dacca échange une importante assistance économique et militaire contre un soutien diplomatique sans failles. Pékin bénéficie aussi d'un accès privilégié au port de Chittagong, cible de nombreux investissements chinois, qui lui donne une position stratégique dans le golfe du Bengale.

Myanmar

La Birmanie a établi très tôt (juin 1950) des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine et rapidement signé des accords d'amitié. Les relations sont restées limitées, en particulier à cause du traitement des communautés chinoises en Birmanie et la poursuite, parfois chaotique, des fortes relations de Rangoon avec New Delhi. Après avoir réduit son soutien au Parti communiste birman, la Chine est devenue un important soutien du régime des généraux, offrant une aide économique et des infrastructures, mais surtout une très importante aide militaire. En échange, Naypyidaw a offert l'accès à ses ports, en particulier celui de Sittwe. En revanche, les rumeurs de construction de stations d'écoute et de renseignement sur des îles proches des îles indiennes d'Andaman et Nicobar ne semblent pas confirmées. Actuellement, le Myanmar tente toujours de préserver un certain équilibre entre Inde et Chine.



Maldives

Situées dans le domaine du Collier de perles, les Maldives intéressent la Chine. Les relations ont longtemps été minimalistes, surtout en raison de la priorité donnée aux relations avec l'Inde, qui demeure un allié et continue d'assurer une partie importante de la défense de l'archipel. Depuis la fin des années 2000, Pékin tente de renforcer son influence, tant par le tourisme que par des investissements variés, mais n'a pas réussi à obtenir la création de facilités sur l'archipel.

Sri Lanka

Le déclenchement (en 1983) de la guerre civile opposant les Tamouls au gouvernement de Colombo a beaucoup compliqué les relations bilatérales, qui dataient de 1957. Après une trêve (2002-2006), les hostilités reprisent mais les forces sri-lankaises, avec une importante aide logistique chinoise et pakistanaise, réussirent à éradiquer le mouvement tamoul en 2009. Depuis cette époque, la Chine est particulièrement présente, dans les reconstructions et les investissements, mais aussi dans l'équipement et l'entraînement des militaires. Outre une position privilégiée au Sud de l'Inde, sur les voies maritimes primordiales pour la Chine, Pékin a fait des ports sri-lankais une des perles de son « Collier », en particulier dans le port en eaux profondes qu'elle a construit à Hambantota.

Népal

Les relations du Népal avec la Chine ont toujours été compliquées par le fait que le premier avait fait de l'équilibre des relations avec le voisin du Nord et celui du Sud sa priorité. L'invasion du Tibet par la Chine avait poussé Katmandu dans les bras de New Delhi, mais, rapidement, cette relation est devenue étouffante. Dans le même temps, Pékin soutenait le Parti communiste népalais, opposé à la monarchie régnante. À partir de 1955, les relations se sont apaisées, pour aboutir à une position de neutralité lors de la guerre sino-indienne de 1962, puis à un rapprochement progressif. Paradoxalement, quand l'insurrection maoïste provoqua une guerre civile en 1996, c'est la Chine qui fournit au royaume les armes refusées par les Occidentaux et par l'Inde. La fin de la monarchie et l'arrivée d'un gouvernement « maoïste » en 2008 ont conduit à un renforcement des relations avec la Chine. Toutefois, les relations avec l'Inde demeurent fortes, malgré les divergences idéologiques.

Stratégie indienne

Depuis l'arrivée au pouvoir du Premier ministre Modi, l'Inde semble avoir repris l'« offensive » sur le plan diplomatique avec la multiplication de visites officielles chez ses partenaires historiques comme la Russie ou les États-Unis et chez les pays dont elle partage certains intérêts comme le Japon, la Corée ou plus généralement l'*ASEAN*.



Russie

Les relations avec la Russie remontent à l'URSS, avec des relations diplomatiques dès 1955 par la visite de Jawaharlal Nehru à Moscou puis celle de Nikita Khrouchtchev à Delhi. En 1971, les deux pays signent le Traité de coopération et d'amitié indo-russe comme garantie pour l'Inde contre l'ingérence de la Chine dans le processus de séparation des Pakistan « occidental » et « oriental ». Même si l'Inde est non-alignée, ses relations avec la Russie sont restées fortes pendant la guerre froide et se maintiennent aujourd'hui.

Dans le cadre d'un endiguement de l'expansion chinoise ou de l'influence de la Chine au Pakistan, la position de la Russie est parfois contradictoire. Dans les années 1980, la Russie et la Chine se sont rapprochées et actuellement la Russie démarché le Pakistan pour lui vendre des armes. L'Inde est encore grandement dépendante de la Russie pour son armement ou pour développer son parc d'usines nucléaires. En retour, l'Inde n'applique aucune sanction à l'égard de la Russie et maintient un niveau de coopérations élevé par l'*Indo-Russian Inter-Governmental Commission (IRIGC)* ⁽²⁾.

Japon et Corée du Sud

Les relations de l'Inde avec le Japon remontent au VI^e siècle avec l'introduction du bouddhisme suivie d'échanges religieux et culturels importants. Des échanges commerciaux maritimes se sont développés par exemple avec les comptoirs portugais en Inde. Les relations formelles entre une Inde unifiée par le Raj britannique et l'empire japonais de l'ère Meiji remontent à 1903 avec la création de la *Japan-India Association*. La Seconde Guerre mondiale opposa les deux pays, avec des indépendantistes indiens combattant du côté japonais ⁽³⁾. Dès la guerre finie, les relations reprirent, l'Inde s'inspirant de la capacité du Japon à se relever pour son indépendance ⁽⁴⁾.

Aujourd'hui, le Japon est un des premiers investisseurs en Inde et de nombreuses industries japonaises y ont des usines. Les relations stratégiques des deux pays se développent à l'aune des velléités d'expansion chinoises en mer de Chine du Sud. L'Inde partage ces préoccupations et cherche à développer sa propre approche, même si elle converge avec l'américaine. Outre les visites mutuelles des Premiers ministres et ministres de la Défense, les marines des deux pays conduisent des exercices en commun avec les États-Unis dans l'océan Indien.

(2) Les deux tiers de son ordre de bataille et de ses achats : avions, tanks, sous marins.

(3) L'*Indian National Army* de Subhas Chandra Bose.

(4) L'Inde devait être un des premiers pays à signer un traité de paix avec le Japon en 1951 abandonnant ainsi toute demande de réparation au titre des dommages de guerre.



La participation de l'Inde à la guerre de Corée en 1950 ne fut pas la plus importante des seize pays impliqués mais elle fut significative. Malgré cela des relations diplomatiques ne furent établies entre l'Inde et la Corée du Sud qu'en 1973. L'Inde faisant partie des pays non alignés, proche de la Russie, et une relation compliquée avec la Chine, des divergences politiques rendirent ce rapprochement long. Depuis quelques années, des intérêts économiques et stratégiques partagés ont contribué à accélérer ces relations, dont des coopérations militaires et partenariats industriels.

La Corée du Sud, malgré son éloignement et sa proximité stratégique avec les États-Unis, fait partie intégrante de la *Look East Policy* indienne. L'Inde cherche à attirer les investissements coréens pour développer son industrie, dans les secteurs métallurgique ou portuaire, ou spatial et informatique. Comme pour les pays d'Asie du Sud-Est et de l'ASEAN, il s'agit de contrer l'expansion de la Chine. À noter enfin que l'Inde entretient des relations diplomatiques et économiques limitées mais durables avec la Corée du Nord : elle y exporte de la nourriture et du pétrole raffiné et importe des métaux et des pièces automobiles.

Autres

Face à la présence chinoise chez ses voisins, perçue comme une menace directe de ses eaux et de son territoire, l'Inde modernise ses armées. Elle renforce ses capacités de surveillance en déployant de nouveaux radars côtiers, non seulement en Inde ⁽⁵⁾, mais également aux Seychelles ⁽⁶⁾, Maldives, Maurice et même Sri Lanka ⁽⁷⁾. Les pays de l'*Indian Ocean Region* sont au centre du jeu politique, et militaire de plusieurs pays, face aux deux puissances régionales. Bien entendu l'Inde cherche plus loin que ces voisins au niveau international.

La Chine s'appuyant sur le Pakistan, l'Inde a décidé de se rapprocher de l'Iran à l'Ouest pour avoir accès à l'Asie centrale et ses ressources énergétiques ⁽⁸⁾. Le Premier ministre Narendra Modi a fait une tournée dans l'océan Indien à la mi-mars pour renforcer les liens avec cet « étranger proche » ⁽⁹⁾. L'objet de ces visites était clairement de contrer le projet de « route de la soie maritime » chinois, en signant des accords dans les domaines sécuritaires et militaires sur fonds d'échanges économiques.

(5) Ramnath Pai Raikar : « *New Gurgaon hi-tech maritime surveillance centre watches over nation's 7,000 km coast* », *The Navind Times*, mars 2015.

(6) Outre les radars déployés, l'armée indienne a formé les forces de défense de l'archipel et la marine indienne lui a cédé deux navires ; *Indian Technical & Economic Cooperation Programme (ITEC)*.

(7) Oscar Nkala : « *India Developing Network of Coastal Radars* », *Defence News*, mars 2015.

(8) Le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-India est illustratif de l'approche indienne vers l'Asie centrale.

(9) Une première depuis 1987 pour le Sri Lanka et la visite de Rajiv Gandhi ; Rajeshwari Krishnamurthy : « *Modi's three-nation tour: kicking off the maritime great game?* », *Eurasia Review*, mars 2015.



Delhi entretient également des liens avec Oulan Bator aussi pour des raisons historiques et religieuses. L'Inde fut incluse au XIV^e siècle dans l'Empire mongol dont l'héritage est encore perceptible. Delhi a soutenu le processus démocratique de la Mongolie lors de la révolution de 1990. Les deux pays ont établi des relations diplomatiques dès 1955, se sont soutenus mutuellement devant les Nations unies jusqu'à signer en 1994 un traité d'amitié et de coopération. Le récent déplacement de Narendra Modi en Mongolie a permis de signer plusieurs accords : surveillance des frontières, cybersécurité, énergies (renouvelables et nucléaire), les liens culturels, éducatifs et religieux.

*

**

Ces approches ont pour objectif de renforcer le rôle de l'Inde dans les organisations internationales ou régionales ⁽¹⁰⁾, un de ses buts étant d'obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Si l'Asie du Sud-Est compte, l'Océan Indien, et même l'Afrique, où elle investirait désormais plus que la Chine, sont également à l'agenda du gouvernement Modi, tant elle n'a pas d'allié objectif parmi ses voisins. Au demeurant, la récente visite de Narendra Modi en Chine montre bien que les deux pays tentent de trouver des terrains d'ententes dans le domaine économique ⁽¹¹⁾. L'Inde doit également tenir compte de l'Australie, des États-Unis et de la France dans sa stratégie océanique. Au niveau régional, l'Inde renforce ses liens avec les Émirats arabes unis, Oman, le Turkménistan ou la Mongolie pour la dimension terrestre du contre-encerclement, ainsi qu'un soutien effectif au gouvernement tibétain en exil.

(10) « L'Inde, acteur diplomatique central ? » (www.anaj-ihedn.org/).

(11) La Chine a annoncé plus de 40 milliards d'investissements en Inde lors de la visite de Xi Jinping en 2014 : « *7 reasons why Modi's visit to China was different* » (www.rediff.com/).



Le moment politique de l'économie russe

Julien Vercueil

Maitre de conférences de sciences économiques à l'Inalco. Membre du Centre de recherches Europe-Eurasie.

Les trajectoires économiques sont le fruit d'interactions entre les politiques publiques et les stratégies privées. En règle générale, les premières tiennent compte de leur influence sur les secondes, et réciproquement. Cette réciprocité fait que ces interactions sont le plus souvent régulatrices : elles sont en mesure de produire des trajectoires socio-économiques relativement stables dans le temps. Une décision politique malheureuse peut être corrigée au vu de ses conséquences sur l'économie ou des protestations qu'elle suscite ; ou bien, certaines stratégies d'acteurs privés sont contrecarrées – voire interdites – par la puissance publique, qui estime qu'elles font courir des risques excessifs à la collectivité. Dans ces deux cas, une forme de régulation a lieu, qui permet au système socio-économique de continuer de fonctionner dans un environnement dont les changements sont graduels et relativement prévisibles.

Quelquefois en revanche, le politique devient hégémonique. Le système social et le système économique sont sommés de s'adapter, au moins pour un temps, aux politiques menées. Nous qualifierons ce type de période de « moment politique ».

Depuis mars 2014, la Russie est entrée dans un « moment politique ». Les décisions d'annexer la Crimée, puis de soutenir les séparatistes du Donbass ont constitué des ruptures politiques majeures pour le pays, nombre d'analyses en conviennent. Ce qui est moins souligné en revanche, c'est que cette rupture est à l'origine de secousses économiques considérables. Les pertes économiques subies par la grande majorité de la population russe ne peuvent pas être compensées par l'amélioration de la situation de quelques acteurs bien placés. Pourtant, le système économique et social s'est jusqu'ici accommodé de cette nouvelle donne. C'est précisément cet accommodement qui signe le « moment politique » vécu actuellement en Russie.

L'analyse que nous proposons dans cet article tient en trois temps : dans un premier temps, nous résumerons les canaux par lesquels la nouvelle donne géopolitique a affecté l'économie. Nous dresserons ensuite ses perspectives d'évolution, en supposant que rien ne vienne bouleverser le contexte actuel. Enfin, nous analyserons les chances de sortie du « moment politique » à moyen terme.



Le moment politique et son impact économique : printemps 2014 - été 2015

Les commentaires ont beaucoup insisté sur le rôle des sanctions occidentales dans le décrochage de l'économie russe à partir du second semestre 2014. En réalité, ce rôle est plus modeste qu'il n'y paraît. Certes, les principales banques et entreprises énergétiques russes se sont retrouvées brusquement dans l'impossibilité de recourir aux marchés des capitaux pour renouveler leur dette en devises, ce qui a bloqué de nombreux projets d'investissement. Mais les analyses économiques sérieuses reconnaissent que l'effet macroéconomique de ce choc extérieur a été mineur (cf. V. Ivanter et Central Bank of Russia, 2015). Deux autres facteurs expliquent l'essentiel de la dégradation de la conjoncture.

Le premier est l'élévation de l'incertitude géopolitique. À partir de l'annexion de la Crimée, la Russie est apparue à nombre d'acteurs économiques internationaux comme un pays où les décisions politiques peuvent remettre en cause n'importe quelle règle préalablement établie. La frontière russo-ukrainienne est devenue une zone de guerre et non plus une zone d'échanges. La radicale incertitude créée par cette nouvelle configuration a eu des effets sur les marchés financiers en Russie (qui ont chuté au moment même où les troupes russes faisaient irruption en territoire jusque-là ukrainien), sur le rouble (dont l'effritement par rapport à l'euro et au dollar s'est accéléré) et surtout sur l'image de la région auprès des investisseurs russes et étrangers. Le rythme des sorties de capitaux a plus que doublé en 2014, tandis que la plupart des décisions d'investissement étaient reportées *sine die*. L'impact immédiat du moment politique sur la situation financière de la Russie a été tel que pour l'année 2014, il est possible de retracer, semaine après semaine, les inflexions de plusieurs indicateurs macro-financiers clés de la Russie en suivant le déroulement des événements diplomatiques et militaires sur le terrain (cf. J. Vercueil, novembre 2014).

Le deuxième facteur est la chute des prix mondiaux des hydrocarbures. À partir de l'été 2014, elle a tari les sources de devises des entreprises exportatrices, de la Banque centrale de Russie et de l'État. Les anticipations sur le taux de change du rouble sont devenues défavorables, compte tenu du fait que plus de 70 % des exportations de la Russie sont constituées de matières premières. Dans le même temps, la Banque centrale de Russie poursuit la transition annoncée de sa politique monétaire vers le ciblage d'inflation, surestimant la confiance des agents économiques envers le rouble. Après deux mois d'érosion accélérée, le taux de change de la monnaie russe a brusquement dévié de 20 % le 16 décembre. Cet effondrement a provoqué une nouvelle déflagration financière à l'échelle du pays, obligeant la Banque centrale à dépenser sur le marché des changes une part importante de ses réserves, fragilisant davantage la situation des agents endettés en dollars, accélérant l'inflation dont la réduction constituait pourtant le principal objectif des autorités monétaires, sapant enfin la confiance des particuliers et des entreprises dans la capacité des autorités à stabiliser la situation économique.



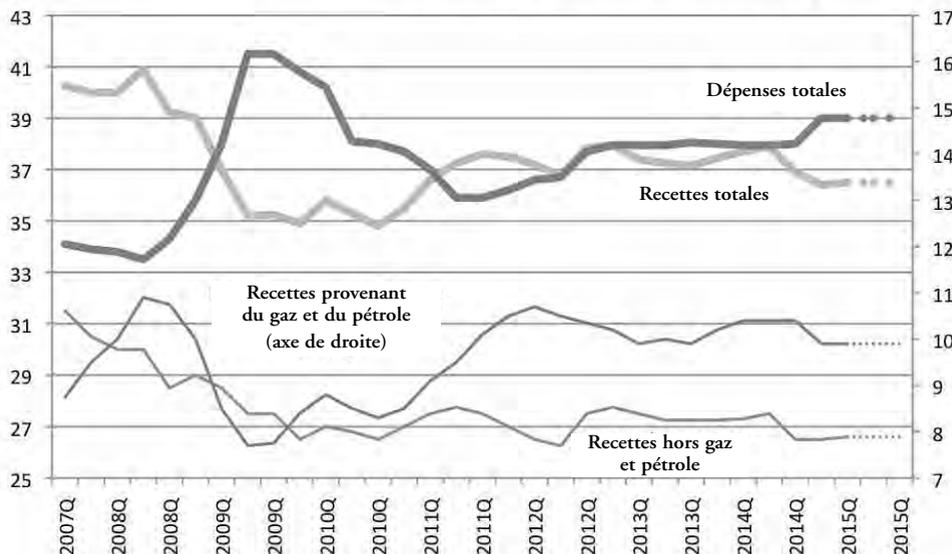
À ces deux facteurs principaux peut être ajouté l'embargo de la Russie sur les importations de certains produits agricoles en provenance des pays ayant appliqué les sanctions à son encontre. Le temps que les agents économiques s'adaptent à cette nouvelle décision, la rupture des circuits d'approvisionnement a produit des augmentations de prix dans tous les canaux de distribution. Certains produits n'ont pas trouvé de substitut, ce qui a entraîné une réduction de la variété et de la qualité moyenne des produits disponibles. Enfin, des moyens informels de contournement de l'embargo se sont mis en place, créant à la fois des brèches dans la crédibilité de ces mesures, un surcoût lié à la surveillance des flux, des occasions supplémentaires de trafics et de corruption et des sources de frictions et de conflits avec les partenaires traditionnels de la Russie que sont la Biélorussie et le Kazakhstan, lesquels ne souhaitent ni participer aux sanctions occidentales, ni appliquer l'embargo russe. Toutefois, l'embargo russe a eu sur la conjoncture du pays des conséquences qui ne sont pas du même ordre de grandeur que celles des tensions géopolitiques et de la chute des cours du pétrole.

Confrontée à ces chocs, l'économie de la Russie, déjà affaiblie et en phase de ralentissement (cf. J. Vercueil, avril 2014) n'a pas pu tenir longtemps sur une trajectoire positive. En 2014, elle s'est enfoncée dans la stagflation. La déflagration financière de décembre 2014 a transformé cette trajectoire en récession dès le premier semestre 2015 : entre janvier et mai, la chute de la production manufacturière a atteint 4,1 % en rythme annuel, le commerce de détail de 7,7 %, les exportations de 29,3 % et les importations de 38,3 %. L'augmentation du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale, relevé à 17 % en décembre, a réussi à stopper la spéculation mais a également aggravé la détérioration des conditions d'investissement, sans empêcher l'inflation d'accélérer sous l'effet de l'effondrement du rouble. Au premier semestre 2015 l'indice des prix à la consommation a atteint un rythme annuel de 16 %, contribuant à la chute des revenus réels de la population de près de 9 %.

La trajectoire actuelle de l'économie russe

Confrontées à cette situation qu'elles n'avaient pas anticipée, les autorités ont pris des mesures dans l'objectif de limiter la chute de la demande globale. Dans le domaine monétaire, les taux d'intérêt ont été peu à peu réduits après le pic de décembre, pour s'établir à 11 % en août 2015. Le gouvernement a soutenu les établissements bancaires en difficulté, ce qui a permis d'éviter une contagion de la crise financière. Dans le même temps, la profonde chute du rouble a provoqué une contraction des importations, qui a joué un rôle d'amortisseur de la crise productive. Enfin, sur le plan budgétaire des mesures contra-cycliques ont été prises : après une période d'hésitations (en février 2015 le gouvernement prévoyait encore des coupes de 10 % dans les dépenses budgétaires), le gouvernement a finalement décidé de laisser filer le déficit budgétaire pour éviter d'ajouter à la chute de la demande des ménages et des entreprises celle des commandes publiques (graphique 1).

Graphique 1 - Dépenses et recettes du budget de la Fédération de Russie, % du PIB (2008-2015, moyennes mobiles trimestrielles)

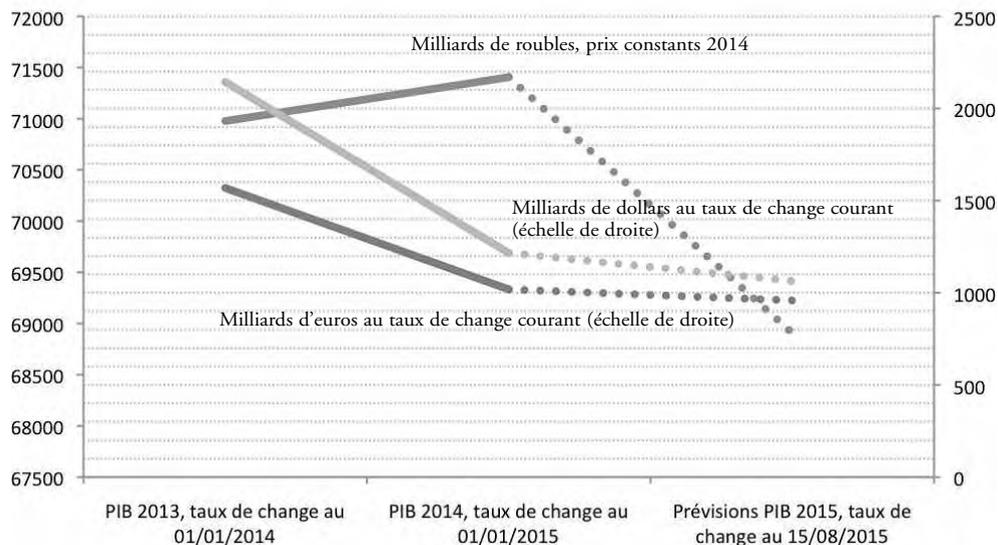


Source : Banque centrale de Russie. Pointillés : prévisions officielles ; Q : trimestre

La combinaison de la chute des revenus fiscaux et de l'avancement de certains programmes de dépense, notamment en matière de défense, devrait conduire le gouvernement à enregistrer un déficit budgétaire de l'ordre de 3,7 % du PIB en 2015. Pour limiter l'endettement extérieur, il mobilisera le Fonds de réserve à hauteur de 2 000 milliards de roubles, soit environ 2,8 % du PIB. En outre, les investissements contra-cycliques dans les projets d'infrastructure réalisés à partir du Fonds national de bien-être (initialement destiné à garantir le niveau des retraites futures) pourraient atteindre 2 à 2,4 milliers de milliards de roubles supplémentaires en 2015-2018 (Central Bank of Russia, 2015), ce qui représenterait une contribution de 0,8 à 0,9 % du PIB par an pendant quatre ans. Mises bout à bout, ces mesures correspondraient à une impulsion budgétaire totale comprise entre 6 et 8 % du PIB, soit plus de la moitié de celle de 2009. Mais l'orientation de la politique budgétaire pourrait se retourner à moyen terme. Les objectifs annoncés par le ministère des Finances en matière de réduction du déficit budgétaire doivent se traduire en effet par une compression de 5 % des dépenses publiques en termes réels durant les deux prochaines années⁽¹⁾. Compte tenu de la trajectoire macroéconomique actuelle de la Russie, ces objectifs ont quelque chance d'être révisés.

(1) Note exploratoire pour la Loi fédérale n° 93-FZ, « Sur l'amendement à la Loi fédérale sur le Budget fédéral de 2015 et la période planifiée de 2016-2017 », 20 avril 2015.

Graphique 2 - Le PIB de la Russie en roubles, en dollars et en euros (2013-2015)



Source : élaboration de l'auteur à partir de données Rosstat et Banque centrale de Russie (2015). Pointillés : prévisions

Les efforts des autorités pour relancer l'activité, n'empêchent pas le climat géopolitique et la chute des recettes d'exportations de tirer la conjoncture vers le bas. La moyenne des prévisions de croissance des instituts de conjoncture pour 2015 se situe actuellement aux alentours de - 3,5 %, soit le plus mauvais chiffre depuis 2009. En termes de valeur internationale du PIB, la chute cumulée depuis fin 2013 au taux de change courant s'établissait fin août 2015 à plus de 1 000 milliards de dollars (Graphique 2). La crise a d'abord été financière, pour se transformer en crise économique à partir de la fin de l'année 2014. Pour 2016, les projections disponibles envisagent une stabilisation avec une croissance comprise entre 0 et 1 % (cf. IMF, 2015). Au total, la Russie est le pays des BRICS qui a connu le plus violent retournement de conjoncture entre 2008 et 2015, et dont les performances macroéconomiques sont les plus faibles depuis 2013. Le moment politique a bien eu un coût très lourd pour l'économie et la société russes.

Sortir du moment politique ?

Pourtant, les conditions ne sont pas réunies actuellement en Russie pour sortir de ce moment politique. L'opinion publique a été galvanisée par l'annexion de la Crimée, ce qui est désormais présenté et perçu comme une résistance héroïque



du peuple russe aux agressions occidentales à son endroit. De ce point de vue, les sanctions mises en place par la plupart des pays de l'OCDE à l'encontre de la Russie ont été politiquement contre-productives ⁽²⁾.

Deux facteurs plus structurels pourraient toutefois contribuer à engager une modification de la position russe sur le conflit en Ukraine, susceptible de rapprocher le pays de l'Union européenne.

D'un côté, la perspective des effets à moyen terme de l'isolement de la Russie des circuits internationaux de capitaux et de technologies-clés (énergie et armement) apparaît peu à peu aux dirigeants russes. Passé le moment d'enthousiasme lié à un « pivot » supposé vers l'Asie, les conséquences d'un développement de relations économiques exclusives avec la Chine commencent à apparaître dans toutes leurs dimensions : avec des prix du gaz tirés vers le bas dans le contrat de mai 2014 et l'acquisition de parts significatives de gisements d'hydrocarbures, la Chine a bénéficié de sa relation asymétrique avec la Russie et risque désormais de considérer son partenaire, désormais huit fois plus faible qu'elle économiquement, comme un simple réservoir de matières premières. Par sa puissance commerciale, sa capacité en matière de génie civil, ses technologies, ses ressources financières et son insatiable appétit énergétique, elle lui fait désormais concurrence dans son jardin historique d'Asie centrale. Isolée, la Russie n'est tout simplement pas de taille à rivaliser avec la puissance chinoise.

D'un autre côté, l'Union économique eurasiennne, instituée à marche forcée durant les cinq dernières années, ne peut constituer ni un marché ni un fournisseur de substitution pour la Russie. Elle ne représente pas 8 % de son commerce extérieur, tandis que l'Union Européenne, malgré les sanctions et l'embargo, continue de peser pour près de moitié dans les échanges extérieurs russes. Surtout, le conflit en Crimée et au Donbass a débouché sur la perte de l'objectif principal de l'Union pour la Russie : l'intégration de l'Ukraine, qui par ses liens historiques, culturels et économiques avec elle était appelé à devenir son principal partenaire dans cet ensemble. Au lieu de cela, les dirigeants ukrainiens se considèrent désormais en conflit armé avec la Russie, tandis que l'économie nationale – en particulier le Donbass russophone – est dévastée.

Pour l'instant, aucun argument économique n'a pu infléchir la ligne définie en mars 2014. Le moment politique se prolonge. En l'absence de perspective d'alternance, ce sont les dirigeants actuels qu'il faut convaincre de la nécessité d'en sortir rapidement. Les pertes engendrées par les tensions avec l'Occident et le conflit en Ukraine sont considérables pour le pays mais peu prises en compte. De même, les gains économiques d'une sortie de crise dans la région sont rarement évoqués. Ils peuvent pourtant constituer un point d'appui précieux pour ceux des protagonistes qui souhaitent hâter la fin du moment politique en Russie.

(2) Voir par exemple Julien Vercueil : « Avis de gros temps sur l'économie russe », *Le Monde Diplomatique*, février 2015.



ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Central Bank of Russia : *Monetary policy Report*, n° 2, juin 2015 (www.cbr.ru).

IMF : *IMF Country Report* n° 15/211, « Russian Federation » ; Washington, D. C. ; International Monetary Fund, août 2015.

Viktor V. Ivanter : « L'économie russe : situation actuelle et perspectives », communication au séminaire franco-russe CEMI-IPEN ASR ; Paris, EHESS, 22 juin 2015.

Julien Vercueil : « L'économie russe en 2013 : les limites du modèle de croissance sont atteintes », in Arnaud Dubien (dir.), *Russie 2014. Regards de l'observatoire franco-russe* ; Moscou et Paris, CCIFR ; Le Cherche Midi, avril 2014, p. 19-30.

Julien Vercueil : « L'économie russe et les sanctions. Une évaluation des conséquences du conflit ukrainien », *Note de l'observatoire franco-russe*, n° 9, novembre 2014 (www.obsfr.ru/).



Ceux de la péniche

Avec la fin des chaleurs estivales et du temps des touristes est revenu celui des promenades sur la Seine et des retrouvailles avec des camarades perdus de vue, dont il faut supporter les jérémiades lorsqu'ils se lamentent que la boussole du monde est cassée alors que ce sont eux qui ne savent plus la lire. Ça disputa donc de tout et de rien, comme de ce test que je leur soumis, de la baignoire à vider, du seau et du dé à coudre. Leurs réponses furent à la mesure de ces handicapés incapables de penser *out of the box*, ceux dont Léon Bloy écrivait dans *Exégèse des lieux communs* qu'ils ont décidé une bonne fois pour toutes de ne plus faire usage de la pensée : le seau, ça va plus vite mais le dé à coudre enlève jusqu'à la dernière goutte... Tempête sous des crânes jusqu'à ce qu'un des ânes de Buridan montre un quai et s'écrie : un petit Syrien échoué !

Et tout le monde d'éclater de rire, et les discussions de délaier les vacances au Crotoy pour disserter de la guerre, puisqu'il se trouva un stratège de salon (voir Le Cadet de juin 2011 au début de l'opération contre Kadhafi) qui avait tout compris en regardant *C dans l'air*, et nous expliqua que tout ça c'était la faute de la CIA qui arma Ben Laden, mais qu'il faut faire l'inverse de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant en Syrie, qui est l'inverse de ce qu'on avait fait en Libye, qui était déjà l'inverse de ce que les Américains firent en Afghanistan, qui était le contraire du Vietnam... Vite, une boussole russe, dont l'aiguille bloquée finira bien par indiquer le bon amer ! Tous écoutèrent notre expert de gare « battre du tambour devant sa boutique. La guerre lui paraissait somme toute bienfaisante. Je ne peux avoir tant de courage avec le sang des autres » (Jean Guéhenno).

Ceux de la péniche n'étaient ce soir-là que les échantillons d'une génération infatuée à proportion de son impuissance, qui fait six caisses trois petits fûts dès qu'elle dépêche deux *Rafale* quelque part en Méditerranée mais ne prévoit pas le coup d'après. Que nous laissera-t-elle d'autre qu'un champ de ruines, elle qui regarde détruire Palmyre et dont l'inconséquence a ramené au temps des murs, des trains et des camps de réfugiés une Europe aussi désemparée qu'une poule trouvant un couteau ? Je fis remarquer que la guerre contre *Daesh* durait depuis quatre ans, alors qu'en 1815 il avait fallu quatre jours de combats aux coalisés pour régler la question corse. On me répondit que le temps des batailles était dépassé et qu'il fallait penser stratégique et global, les grands mots quand on ne sait pas où on va. J'objectai que lorsqu'il avait fallu liquider Saddam on avait pris les seaux, sorti les *B-52* et fait du *carpet bombing*. Mais ça aussi c'était avant, d'ailleurs nos armées n'ont que des dés à coudre puisqu'on leur demande de faire la guerre, pas de les gagner. Il me vint alors l'envie de transformer la péniche en baignoire nationale, pour causer comme le citoyen Carrier. Sinon, une baignoire se vide en tirant la bonde, et ça ne prend qu'une minute.

Le Cadet



■ **Repères - Opinions**

■ **Chroniques - Recensions**

RDN

Revue Défense Nationale - Octobre 2015

COPIE
INTERDITE



IL Y A 50 ANS

Publication mensuelle	21 ^e Année - Octobre 1965
REVUE DE DÉFENSE NATIONALE	
LES GRANDS PROBLÈMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	
<i>militaires, économiques, politiques, scientifiques</i>	
J. de BOURBON-BUSSET	L'attitude prospective 1495
Tony ALBORD	L'ère crépusculaire de la stratégie (1919-1939)..... 1506
Pierre MONDAIN	La France et le Paraguay 1519
Général MARCHAND	La guerre d'Indochine 1529
Michel AUBERTI	Désengagement et sécurité européenne : les plans d'origine polonaise 1542
M. POURVIN	L'Albanie : problèmes actuels..... 1558
J.F. DUPOUX	La marine marchande soviétique 1569
W. BRAUNER	Les armées et l'aménagement du territoire 1583
R. FABRE	Le caoutchouc synthétique..... 1592
Jacques VERNANT	Politique et Diplomatie : Le neutra- lisme hier et aujourd'hui 1609
SAPIENS	Sciences et Techniques : Satellites de télécommunications 1617
A TRAVERS LES LIVRES	A propos des relations franco-allemandes 1626
CHRONIQUES	
René JACQUOT : O.T.A.N. — Colonel E. J. BAUDE : Militaire. — Lieutenant-Colonel P. WALTER : Aéronautique. — André REUSSNER : Maritime. — P. SCIPION : Outre-Mer..... 1637	
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE 1663	
1, PLACE JOFFRE PARIS (VII ^e)	LE NUMÉRO : 3 F

COPIE
INTERDITE

Penser l'ennemi

Emmanuel de Romémont

Général de corps aérien. Ancien commandant de l'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIA-FE).

« Faut-il attendre d'être vaincu pour changer ? »
Proverbe dogon

L'environnement stratégique actuel offre à nos ennemis potentiels de nouveaux espaces, une aptitude nouvelle et sans doute plus forte à allier capacité et volonté de nous nuire collectivement et/ou individuellement, à articuler des actes hostiles de nature très diverse. Contraints de repenser nos stratégies, de mieux articuler les réponses que nous devons apporter sur toutes les lignes d'engagement, il nous faut repenser la question de l'ennemi en des termes différents.

Pourquoi repenser l'ennemi ?

Tout d'abord parce que l'ennemi reste toujours « la figure de notre propre question » (cf. C. Schmitt) et que nous ne pouvons nier ni les dimensions philosophique et culturelle des débats portant sur la distinction ami/ennemi, ni l'impact qu'a la conception que nous nous faisons de l'ennemi au plan politique comme au niveau stratégique.

À cet égard, il convient en premier lieu d'insister sur la distinction qui s'impose entre ces deux niveaux, entre le niveau politique et celui où s'élabore la stratégie : s'il revient en effet au politique la responsabilité de nommer l'ennemi (ou de ne pas le nommer), en d'autres termes de décider s'il y a ou pas lutte, il incombe au niveau stratégique de définir les objectifs, les modalités de cette lutte et d'orienter en fonction le niveau de mise en œuvre en lieu et en temps donnés sur le théâtre de la stratégie, ce que les militaires appellent le niveau opératif, et le niveau de conduite des actions, le niveau tactique.

Nous l'observons, la cohérence générale et l'efficacité de nos actions dépendent de notre capacité à traiter de façon coordonnée et pertinente tous ces champs. Il nous faut pour cela éviter deux risques majeurs : confondre désignation de l'ennemi et stratégie ⁽¹⁾, et traiter ces deux sujets séparément. Toute décision de combattre un ennemi doit être en effet liée à une réflexion sur les formes et les buts de nos engagements, en d'autres termes sur la façon dont cet ennemi doit être combattu, vaincu et idéalement amené à résipiscence ⁽²⁾.

(1) Stratégie sera ici entendue comme la détermination des buts et objectifs poursuivis à court, moyen et long termes et l'adoption des actions et des allocations de ressources nécessaires pour atteindre ces buts.

(2) Amener à résipiscence : reconnaître sa faute avec volonté de s'en corriger.



Or, depuis la fin de la guerre froide, les réflexions sur l'ennemi sont apparues trop techniques et souvent ethno-centrées, sans relation avec des objectifs stratégiques clairement définis. C'est ainsi qu'Hew Strachan, dans son dernier ouvrage *The Direction of War*, impute les échecs anglo-américains en Irak et en Afghanistan au défaut de cohérence des stratégies adoptées, voire à l'absence de véritables stratégies, nous invitant ainsi à repenser la question de l'ennemi dans un cadre plus large.

Un ennemi en mutation

Notre ennemi est en mutation. Sa nature, la forme qu'il prend, ses objectifs, son agilité, sa létalité ont manifestement évolué. L'ennemi n'est plus cette masse compacte décrite au début du siècle dernier. Visible ou moins visible, physique ou immatériel, l'ennemi doit toujours être analysé comme un système dont les formes varient : État, proto-État, organisation criminelle, bande armée, groupe terroriste, réseaux informatiques... Si ces formes ne sont pas nouvelles, la complexité de ces systèmes ne cesse de croître. Jouant l'asymétrie, et maîtrisant les technologies modernes, il est capable de s'adapter à nos propres modes d'action, de jouer de l'asymétrie, de nous menacer chez nous, et d'utiliser la perméabilité de la complexité de nos réseaux d'information et de communication pour nous menacer à l'intérieur comme à l'extérieur. Servi par une maîtrise des technologies modernes, il peut porter le combat là où il le souhaite, nous imposer son *tempo*, penser stratégiquement, planifier des manœuvres combinées pertinentes.

Face à cette imprévisibilité, nous apparaissions ainsi plus vulnérables vis-à-vis d'un ennemi déterminé, voire désespéré et qui n'a pas le même respect de la vie que nous, un ennemi en mesure d'exploiter nos failles, celles offertes notamment par des médias qui sur-réagissent, par des cloisonnements trop forts entre institutions, entre sécurité extérieure et sécurité intérieure... C'est d'ailleurs à ce défi que nous sommes aujourd'hui confrontés dans notre lutte contre *Daesh*.

La force principale de l'ennemi que nous affrontons aujourd'hui est sans doute avant tout de pouvoir rentrer de façon moins visible qu'avant dans nos propres codes de fonctionnement, de jouer sur la perception que nous avons de lui, de nous placer systématiquement dans une logique de réaction face à ses actions.

Il s'agit à chaque fois de nous pousser à la faute, de nous amener à réagir de façon disproportionnée. La marge de manœuvre devient alors étroite, oscillant entre « il faut faire quelque chose » et « ne soyons pas responsables de l'escalade de la violence ». Réalité dynamique, l'ennemi semble avoir l'initiative et prendre l'avantage, jouant de nos difficultés à discerner le vrai du faux, l'essentiel de l'accessoire, en d'autres termes de notre incapacité à le penser collectivement.

De la difficulté à discerner

Comment, en effet, garder un niveau suffisant d'objectivité dans un monde incertain, militarisé, multipolaire, traversé par des courants sectaires et parfois nihilistes, où se développent des « guerres hors limites » (cf. L. Qiao et X. Wang) ? Comment conduire une réflexion rigoureuse et méthodique dans un contexte où les guerres sans règles viennent se substituer aux guerres réglées, comme le souligne Christian Malis dans son dernier ouvrage.

Comment rester clairvoyant quand faits et gestes peuvent être observés et surtout interprétés en temps quasi réel aux quatre coins de la planète, quand la perception tend à primer sur la compréhension même des forces en mouvement ? Comment discerner le vrai du faux quand les flux de personnes, de biens et d'informations viennent, mondialisation oblige, troubler notre compréhension de ce qui nous est amical, inamical ou hostile, quand les prises de position politiques sont, elles aussi, gagnées par cette subjectivité croissante, quand l'idéologie domine, quand les discours se font belliqueux et mobilisateurs contre un ennemi, bien souvent fabriqué ⁽³⁾ ?

Comment se garder enfin d'une telle subjectivité, quand certains courants de pensée affirment aux États-Unis que « la sécurité extérieure ne doit dépendre d'aucune contrainte extérieure » ⁽⁴⁾, affirmation qui peut être interprétée comme faisant fi de tout discernement et de toute nuance, et niant tout travail de compréhension et d'adaptation à l'ennemi. Le trait est ici volontairement forcé mais il reste illustratif d'une tendance nord-américaine à considérer que les ressources dont disposent les forces armées américaines, la domination qu'elles sont en mesure d'exercer, leur permettent de « penser iso-ennemi ». Le conflit qui oppose l'ami à l'ennemi tend alors à rentrer dans une logique mécanique, conforme à la seule vision que s'en fait l'ami. A-stratégiques, de telles visions peuvent alors nous conduire à des réponses stratégiques, et notamment militaires, inadaptées, disproportionnées et *in fine* contre-productives.

Face à des phénomènes plus complexes que compliqués, nous nous trouvons de fait devant un paradoxe : au moment où nous devrions nous mobiliser pour les analyser ensemble avec objectivité et hiérarchiser avec discernement les priorités, nous cédon parfois à une caractérisation forcée et parfois exagérée de l'ennemi au détriment d'une définition claire de la stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre, victimes plus ou moins consentantes du théorème de Thomas : « Si les hommes disent qu'une menace est réelle, bien que rien dans la réalité ne justifie leur opinion, cette menace a des conséquences réelles ».

Sous la tyrannie de l'immédiateté, voulant nous rassurer, nous avons ainsi bien du mal collectivement à ne pas nous laisser emporter par une forme d'aveuglement

(3) Thèse de la « fabrication de l'ennemi » développée par Pierre Conesa.

(4) Condoleezza Rice : « La sécurité extérieure ne doit dépendre d'aucune contrainte extérieure ».



simplificateur, de fascination voire de sidération. Il est en effet souvent plus rassurant et finalement moins exigeant de désigner celui que l'on est appelé à combattre plutôt que de définir pourquoi et pour quoi combattre.

Des limites de nos stratégies

Les vulnérabilités décrites supra sont aggravées quand la stratégie (dialectique entre des volontés qui s'opposent) est insuffisamment pensée et articulée, quand nous ne connaissons pas assez nos ennemis, leurs intentions, quand nous ne sommes pas en mesure de nous adapter à eux, quand nous n'avons pas clairement défini, dans une approche véritablement globale, pourquoi et comment nous entendons agir. Les conditions de sortie de crise deviennent alors difficiles à atteindre, les opérations s'enlisent, les guerres peinent à se terminer : scénarios tant de fois observés et qui ont tous en facteur commun une vision imprécise de la façon dont l'ennemi doit être vaincu.

Car tout est bien là, dans ce verbe « vaincre ». Verbe d'action à l'éventail plus large que l'on ne pense en général, vaincre signifie, sur un plan militaire, que l'on prend en compte tout le spectre des réponses défensives et offensives possibles et que l'emploi de la force soit ainsi gradué en fonction de l'ennemi et des objectifs que l'on souhaite atteindre. Force en tout cas est de constater que le verbe vaincre reflète les cultures stratégiques de chaque pays et qu'il exprime en quelque sorte la manière dont chaque pays conçoit l'usage de la force et en use.

Ainsi peut-on, dans une coalition internationale, avoir le même ennemi mais, pour autant, ne pas s'accorder sur la façon de le vaincre, et être *de facto* tenté de se contenter d'une caractérisation hâtive, partielle et consensuelle de l'ennemi au détriment d'une réflexion en profondeur sur la manière dont l'ennemi doit être vaincu. En d'autres termes, la définition de l'ennemi tend parfois à faire office de stratégie. Ainsi en va-t-il du concept de « guerre contre le terrorisme » (« *War on Terrorism* »), qui, brandi comme une stratégie, est illustratif de cet amalgame dévastateur entre guerre et stratégie, et derrière cela entre politique et stratégie. Or, comme Sun Tse l'évoquait, l'un des principes premiers de la guerre n'est pas de combattre l'ennemi mais de combattre sa stratégie.

L'affirmation que « tout est stratégique » vient encore ajouter à la confusion : le fait que les informations soient à la portée de la plupart des acteurs stratégiques ne garantit en rien que ces mêmes informations revêtent un caractère stratégique au sens où nous l'avons décrit. Recueillir de l'information est une chose, l'interpréter dans un cadre stratégique et en faire un usage opératoire en sont une autre. C'est d'ailleurs de cette dernière aptitude dont nous manquons souvent.

Dictature du court terme, superficialité, défaite de la pensée, confusion, pièges identitaires, amalgames malheureux... ; autant de tendances lourdes dont il nous faut prendre acte, en reconnaissant qu'elles affectent la façon dont l'Occident

pense aujourd'hui l'ennemi et l'affronte. Fruit de nos difficultés à replacer précisément la question de l'ennemi dans un cadre stratégique pertinent, cette perte croissante d'objectivité, avec ce qu'elle comporte de déni du réel, de perte de sens, de défaut de cohérence de nos actions, offre à nos ennemis de nouveaux espaces et nous place en situation de fragilité.

De cela, nous en avons été les témoins. Les dernières décennies fourmillent en effet de crises et de conflits guidés par ce que les médiévistes appellent « l'*objectum* »⁽⁵⁾, à savoir une représentation mentale, et construite de et parfois par l'ennemi lui-même. La crise ukrainienne est à cet égard riche d'enseignements. Si ces décalages avec la réalité peuvent être exploités et instrumentalisés par des ennemis qui ont de fait tout intérêt à nous amener vers des rapports de forces perçus et non réels, il n'en va pas de même pour des démocraties occidentales plus attentives à la légitimité de leurs actions.

Toute distorsion de la réalité, toute erreur d'appréciation, toute construction imaginaire, toute perception altérée, tout décalage avec le réel, tout cela finit tôt ou tard par porter atteinte à la légitimité des actions engagées par les pays occidentaux, par nous fragiliser, nous laissant apparaître, derrière une forme de bienpensance, comme agissant avec cynisme et duplicité. Fruit de nos difficultés à replacer précisément la question de l'ennemi dans un cadre stratégique pertinent, ces décalages avec la réalité expliquent d'ailleurs bien des échecs stratégiques passés.

Reprendre l'avantage

Exprimé dans les lignes qui ont précédé, cet appel au discernement doit guider la façon dont nous devons repenser l'ennemi. Si le problème stratégique posé par cet ennemi en mutation n'est pas fondamentalement nouveau, les terrains d'affrontements ont eux changé d'échelle et de nature. Les combats se gagnent autant dans le champ immatériel que dans le champ matériel, et nous sommes de ce fait plus que jamais contraints de graduer, de doser intelligemment nos ripostes et nos actions. Il nous faut pour cela donner plus de substance aux verbes combattre et vaincre, et surtout nous mobiliser collectivement pour gagner en discernement.

De fait, le véritable enjeu est de reconnaître collectivement que ces nouvelles formes d'adversité appellent des réponses intelligemment articulées entre elles dans tout le champ de la puissance, ne se limitant pas au seul emploi de la force militaire. Il est en effet impératif, comme le soulignait déjà le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008, d'agir de façon coordonnée sur toutes les lignes d'engagement, sur tous les leviers au travers de stratégies pensées et mises en œuvres collectivement dans une logique « d'approche globale »⁽⁶⁾. Dans ce domaine,

(5) Lire Alain de Libera, philosophe français, spécialiste de philosophie médiévale.

(6) Par approche globale, on entend une aptitude, dans la gestion des crises et des conflits, à traiter de façon coordonnée des volets humanitaires, développement, gouvernance et sécuritaire pour ne citer que les principaux.



il appartient à l'État et à la société de se faire pleinement stratégiques. C'est ainsi que nous pourrions collectivement et de façon plus dynamique penser l'ennemi, sans le sous-estimer ni le surestimer, que nous saurons nous montrer suffisamment créatifs en faisant la juste part des choses entre menaces perçues et menaces réelles.

La structuration de ce « penser stratégique commun » au sein de nos démocraties occidentales est aujourd'hui devenue essentielle. L'efficacité de nos politiques de défense et de sécurité, la pérennité même de nos sociétés, en dépend. Cela suppose de favoriser l'essor et la promotion d'une véritable culture stratégique, en décloisonnant notamment son enseignement dans une dimension véritablement pluridisciplinaire et en le rendant plus accessible. Cela nous permettra de faire émerger un nombre croissant de stratégies capables de penser les ennemis d'aujourd'hui et de demain de façon dynamique et d'embrasser l'ensemble des défis qu'ils nous posent.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Carl Schmitt : *La notion du politique - Théorie du partisan* ; Calmann-Lévy, 1972.
Lang Qiao et Xiangsui Wang : *La Guerre hors limites* ; Rivages, 2003.
Christian Malis : *Guerre et stratégie au XXI^e siècle* ; Fayard, 2014.

« Rééquilibrage personnel militaire-personnel civil » : et le soldat dans tout ça !

Amaury Neyron de Saint Julien

Colonel. Chef du bureau politique des métiers et des formations associées (BPMF)-DRHAT/SDEP. Membre du CFMT et du CSFM.

Lors de la 92^e session du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) de novembre 2014, le ministre de la Défense, en faisant part de sa surprise, a considéré « comme une incompréhension et une inquiétude infondée » les interrogations et préoccupations sur la civilianisation-démilitarisation du ministère de la Défense exprimées par le Conseil. Lors de la session extraordinaire du CSFM d'avril 2015, il a aussi exprimé avec force son attente de réactivité du dialogue social militaire.

Membre du Conseil de la fonction militaire terre (CFMT) et du CSFM, je réponds donc à son invitation au dialogue en approfondissant l'inquiétude émise avant l'ouverture du prochain cycle de concertation. Soucieux d'offrir la matière à une réflexion pertinente au sein de l'état-major, j'ai mené, à titre personnel, une étude RH globale de ce phénomène fondée sur un ensemble de données ouvertes, objectives et opposables⁽¹⁾. Le présent article en résume les conclusions.

Dans son principe, la question du rééquilibrage entre le personnel militaire et le personnel civil au sein du ministère de la Défense a été abordée par les deux derniers *Livres blancs*. Les trois auditions du directeur des ressources humaines du ministère devant la Commission de la défense nationale entre avril 2013 et mai 2015 permettent d'en appréhender les fondements : réaliser des économies de masse salariale et rejoindre un taux personnel militaire-personnel civil (PM-PC) de 75 %-25 % qui aurait été perdu. Le *Livre blanc* de 2013 exprime aussi le souci de « garantir sur le plus long terme l'employabilité des agents civils et la valorisation de leur potentiel » et de « poursuivre l'objectif de rééquilibrage de façon volontariste ».

Depuis lors, le ministère a relancé les études en élargissant progressivement de 8 à 154 le périmètre des familles professionnelles cibles « civilianisables ». Un principe simple en guide les travaux : tout poste militaire non justifiable par des raisons opérationnelles ou fonctionnelles est potentiellement civilianisable. Manifestement une part du malaise exprimé trouve déjà là son origine : il est demandé au militaire de justifier son existence et sa place au sein de son propre ministère.

(1) Sources majeures : bilans sociaux de la défense 1990 à 2013, mémentos de coûts moyens PM et PC 2012, rapports du Haut comité d'évaluation de la condition militaire, référentiels d'effectifs en organisation, rapports et auditions parlementaires de la Commission de la défense nationale et des forces armées.



Or, dans un ministère comme le nôtre dont la finalité est de préparer et si nécessaire de faire la guerre pour garantir la paix, la « civilianisation », comprise comme l'augmentation du nombre et de la place du personnel civil dans la défense, ne peut pas être un but en soi. Pour être comprise et admise, sa justification doit reposer sur des arguments parfaitement étayés. Fondée sur l'existence même des armées dont peut dépendre la survie de la nation, l'efficacité du ministère de la Défense repose en effet sur la connaissance profonde, voire intime, des exigences de leur engagement opérationnel, dont l'efficacité est le ressort essentiel.

L'atténuation des déflations à intervenir dans les effectifs militaires, récemment annoncée, pourrait laisser croire que le sujet du « rééquilibrage PM-PC » n'est plus d'actualité. L'analyse montre cependant qu'il n'en est rien et que l'acuité de cette problématique va au contraire s'amplifier.

C'est pourquoi, persuadé du bien-fondé de la complémentarité et de la qualité des relations entre personnel militaire et personnel civil, je me propose de développer, sans esprit de polémique mais dans un souci de vérité, les aspects erronés ou contestables des fondements du « rééquilibrage personnel militaire-personnel civil », avant d'en brosser les répercussions majeures insuffisamment évaluées sur le fonctionnement du ministère et sur la condition militaire.

Un fondement erroné : le coût supposé supérieur du personnel militaire par rapport à celui du personnel civil

Les comparaisons ne doivent pas être menées « avec pensions » car celles-ci sont établies sur des bases différentes. Avec 138 000 en moins qu'en 1990, le nombre des militaires d'active a baissé de 38 %. Par un effet paradoxal, les déflations ne conduisent qu'à un surenchérissement du coût du personnel militaire avec pensions : plus on supprime de postes militaires, plus le coût unitaire chargé avec les pensions qui lui sont imputées, augmente et plus il faut donc en supprimer. Les pensions du personnel civil de la défense sont calculées différemment : leurs retraités sont financés par l'ensemble des 5,6 millions d'agents de la fonction publique, dont le nombre a augmenté de 20 % depuis 1990, minorant ainsi leur coût avec pensions.

Les comparaisons des coûts PM et PC sont aussi faussées par l'inclusion des indemnités opérationnelles du personnel militaire qui représentent 6,5 % du coût « hors pensions ». Or, celles-ci sont perçues par le PM en contrepartie de sujétions opérationnelles auxquelles le PC n'est aucunement assujéti.

Hors pensions et hors surcoût Opex, le personnel civil coûte globalement 35 % plus cher que la part qu'il occupe dans les effectifs du ministère. C'est pourquoi, en toute rigueur, ces comparaisons devraient aussi exclure une part majeure des 25 % d'indemnités militaires non opérationnelles « ayant précisément pour objet de compenser les sujétions de la vie militaire ».

Par catégorie de grade, le coût globalement inférieur du personnel militaire s'établit alors comme suit : un sous-officier coûte 14,5 % moins cher qu'un personnel civil de catégorie B et 13 % moins cher qu'un ouvrier d'État, un militaire du rang 9 % moins cher qu'un PC de catégorie C et 37 % moins cher qu'un ouvrier d'État. Concernant les coûts des officiers ou du personnel civil de catégorie A, les comparaisons globales ne sont véritablement pertinentes que périmètre par périmètre, poste par poste, à grade et responsabilité équivalents. À ce niveau-là, les officiers coûtent plus cher que leurs équivalents jusqu'au grade de commandant, avant que les coûts ne s'équilibrent puis s'inversent dans la catégorie A+.

Les comparaisons uniquement financières masquent en définitive le véritable enjeu en matière de ressources humaines : la bonne adéquation de la gestion à l'organisation et aux compétences. Les mouvements du personnel civil avec changement de résidence ont représenté moins de 2 % des 200 000 mutations effectuées au sein du ministère entre 2008 et 2013, pour une catégorie de personnel qui représente 23 % de ses effectifs. Le triple frein à la mobilité (statutaire, géographique et fonctionnel) du personnel civil, qui requiert le consentement des intéressés, et la très lente adéquation au besoin par le recrutement, se traduisent par un accroissement des distorsions entre l'organisation et la gestion, tant aux niveaux géographique que fonctionnel, quantitatif que qualitatif. Autrement dit, un nombre significatif croissant d'agents civils ne travaille plus au bon endroit ou sur le bon poste, pendant que d'autres postes indispensables de PC demeurent vacants. Ce coût n'est pas pris en compte dans les coûts moyens. Le raccordement en 2015 du système d'information de gestion du PC à celui de l'organisation permettra désormais d'en prendre l'exacte mesure.

Au bilan, le « rééquilibrage PM-PC » repose sur une logique économiquement fautive puisqu'elle ne respecte pas le principe d'une comparaison menée « toutes choses égales par ailleurs ». Dès lors que l'on rétablit ce principe de bon sens, il apparaît au contraire que le personnel militaire coûte moins cher que le personnel civil. Il coûte surtout moins cher en considération de la variété et de l'étendue des missions qui lui sont confiées, avec toutes les sujétions associées à la spécificité de son état. Le rééquilibrage ne peut donc pas être fondé sur ce critère premier dont la seule prise en compte devrait plutôt inciter à une militarisation accrue des effectifs du ministère de la Défense.

Un fondement contestable : le positionnement des curseurs fonctionnel, quantitatif et qualitatif

Sur un plan fonctionnel, le « recentrage des militaires sur les fonctions opérationnelles et la spécialisation des civils sur les fonctions administratives et de soutien » sont contestables : la politique RH ne peut être fondée sur une simple répartition fonctionnelle des métiers militaires et civils, qui restreint la légitimité du militaire au seul service dans les forces, passe sous silence le besoin fonctionnel en



militaires et cantonne la plupart d'entre eux à une unique première partie de carrière. 40 % des postes de seconde partie de carrière des militaires du rang, 55 % de ceux des sous-officiers et 75 % de ceux des officiers du ministère se situent en effet dans l'environnement des forces.

Alors que l'on redécouvre l'importance de la masse critique des effectifs militaires projetables et que les menaces se rapprochent, la réversibilité soutenus-combattants reprend tout son sens. Avoir un quart de personnel civil, par nature non réversible en combattants, dans un ministère aux effectifs désormais très réduits, est-ce encore la proportion adéquate ?

Sur un plan quantitatif, les fortes déflations dans le soutien plus civilianisé auraient dû avoir pour conséquence logique une baisse naturelle de 6 000 PC, donc un taux PC de 21 % en fin de réforme. Le maintien du taux PC n'a en fait été possible qu'en réalisant des déflations PM supplémentaires dans les soutiens et l'administration centrale, qui ont été *de facto* civilianisés-démilitarisés. Le taux cible annoncé de 25 % de personnel civil, qui n'a jamais été atteint puisque le taux réel n'a pas dépassé 23,1 %, ne peut donc pas être considéré comme un taux de référence dont la valeur aurait été démontrée. Force est plutôt de constater que le *ratio* PM-PC doit logiquement fluctuer en fonction des besoins des armées.

Sur le plan qualitatif, on constate un déséquilibre qualitatif global en net défaveur des officiers entre 2007 et 2015 : tandis que le nombre d'officiers diminuait de 10 %, celui du personnel civil de catégorie A augmentait de 40 %. Placés côte à côte (- 3 800 OFF, + 3 500 CAT A), les chiffres montrent clairement un remplacement quasi nombre pour nombre de postes d'officiers par des postes de catégorie A créés *ex nihilo*, entre 2007 et 2015, associé à un repyramidage. Le personnel civil de catégorie A occupe ainsi désormais 26 % des emplois de conception alors que le personnel civil représente 23 % de l'ensemble du personnel du ministère⁽²⁾.

Au bilan, l'institution militaire découvre un changement de nature dans la « civilianisation » par rapport à celle des années 1995-2002 consécutive à la fin du service militaire et à la professionnalisation : passage d'une « civilianisation » perceptible à une « civilianisation » rampante, d'une « civilianisation » de postes d'appelés du contingent à une « civilianisation » de postes de militaires d'active, d'une « civilianisation » de postes d'exécution tenus par des militaires du rang à une « civilianisation » de postes de conception et de direction tenus par des officiers, d'une « civilianisation » de complémentarité à une « civilianisation » de remplacement, d'une « civilianisation » admise par tous et indolore à une « civilianisation » imposée ayant un impact direct sur la condition militaire. Le terme sibyllin de « rééquilibrage PM-PC » s'avère en réalité inapproprié, puisqu'il masque une seconde « civilianisation » qui n'a plus grand-chose de commun avec la première.

(2) NDLR : certains militaires bénéficient, dans le cadre de la reconversion, d'une possibilité d'intégration comme personnel civil de catégories B ou A au sein du ministère de la Défense.

Faute d'avoir pris la pleine mesure de la civilianisation déjà engagée lors de la première LPM, les curseurs de l'équilibre PM-PC ont manifestement été poussés trop loin, ce qui réduit la ressource militaire indispensable pour assurer dans la durée les engagements opérationnels et préparer l'avenir.

Des répercussions majeures incomplètement anticipées sur le fonctionnement du ministère et sur la condition militaire

La « professionnalisation des soutiens » et la « civilianisation » conduisent par « effet ciseaux » à une précarisation supplémentaire des militaires des forces opérationnelles : la « professionnalisation des soutiens », réforme dans la réforme, a des répercussions croissantes et cumulatives avec la « civilianisation » sur la seconde partie de carrière des soldats des forces opérationnelles, tout comme sur la place du personnel militaire féminin dans le soutien fortement féminisé qui représente 45 % du personnel militaire dans les groupements de base de défense. De nombreux postes de commandement, d'encadrement ou d'exécution sont progressivement fermés aux militaires des trois Armées (terre, air, Marine). La « politique RH 2025 » signifie aux officiers « un besoin désormais impératif de banalisation d'une seconde carrière hors de l'institution ». Est ainsi annoncé un taux-cible d'officiers sous contrat de 50 %, contre 30 % actuellement, ce qui correspond à un accroissement de 40 % de leur précarisation. La « civilianisation » des postes dans le soutien amplifie la précarité déjà hors norme du militaire dans la fonction publique⁽³⁾.

Une civilianisation-démilitarisation de l'administration centrale, un affaiblissement des états-majors organiques militaires : le personnel civil de catégorie A+ occupe 50 % des emplois fonctionnels de haute direction, niveau où sont prises les décisions, et 36 % des 4 800 emplois de conception de l'administration centrale, niveau où sont préparées les décisions. Cette seconde civilianisation déplace progressivement le centre de gravité des organismes de la finalité opérationnelle vers la performance administrative et financière. Or, la présence de militaires à des postes non directement opérationnels s'impose précisément par leur expérience de la finalité opérationnelle. Pour le militaire des forces, la certitude de se savoir entendu et défendu en état-major constitue aussi une condition de sa confiance et de son efficacité.

Des conditions de reconversion dégradées pour les militaires des forces : le double phénomène de civilianisation et de « professionnalisation » des soutiens réduit drastiquement pour les militaires des forces les possibilités d'acquisition des compétences transposables dans le civil. Or, celles-ci sont une condition essentielle à leur reconversion, tant interne au ministère sur un poste de personnel civil de la défense, qu'externe vers le monde du travail civil.

(3) 53 % du personnel militaire sert sous contrat (70 % dans l'Armée de terre), mais seulement 13 % pour le personnel civil du ministère de la Défense.



Une annulation progressive d'une part substantielle de la revalorisation indiciaire des militaires, dans l'indifférence : la précarisation plus grande conjuguée au ralentissement des perspectives d'avancement engendre une annulation progressive mais sensible de la revalorisation indiciaire intervenue depuis 2009, pour tous les militaires. La plupart des militaires du rang et des sous-officiers ne servent pas assez longtemps pour bénéficier pleinement des revalorisations indiciaires des fonctionnaires de catégorie B et C (les « nouveaux espaces statutaires » NES B et NES C) et un nombre croissant d'officiers va percevoir la même solde qu'auparavant mais avec un grade de moins. Cette évolution est généralement perçue comme la rétention interne au ministère, de la revalorisation indiciaire obtenue en interministériel. La relative indifférence avec laquelle semble être admise la nette détérioration des perspectives de carrière de tout l'escalier social et de la méritocratie militaire est inéluctablement mise en parallèle avec l'attention portée à l'amélioration de celles du personnel civil.

En résumé, à la traditionnelle précarité des militaires, liée à l'impératif de jeunesse dans les forces opérationnelles, nécessaire et comprise par tous, se rajoute désormais une nouvelle précarité, liée à une modification de l'équilibre PM-PC et à la « professionnalisation » des soutiens. Elle est perçue comme une conséquence de choix non dictés par l'opérationnel, donc moins légitimes. Le *ratio* PM-PC ne peut pas être la clé de lecture unique de l'équilibre RH global du ministère.

Les répercussions sur le fonctionnement du ministère et sur les militaires des trois armées sont majeures, dès lors que l'on prend le soin de les examiner dans leur globalité. Amplifiant la précarisation déjà grande des militaires, réduisant objectivement l'attractivité de leurs carrières, amputant partiellement les contreparties allouées aux sujétions militaires inhérentes à leur état, annulant les effets positifs de leur revalorisation indiciaire et dégradant les conditions de leur reconversion, cette seconde « civilianisation » conduit en fait à une détérioration sensible de la condition militaire et à une rigidification de l'organisation du ministère de la Défense.

En conclusion, le « rééquilibrage PM-PC », fruit de décisions politiques dont la bonne foi n'est pas en cause, a été décidé en 2008, confirmé en 2013 et 2015, sans étude d'impact, sur la base d'une analyse technique RH contestable et incomplète, « aveuglée » par un taux PC qui n'augmentait pas et un coût PM avec pensions qui croissait proportionnellement aux déflations. Polarisée sur ce double problème, sans pour autant en avoir toutes les clés de lecture, toute la sphère RH a été mobilisée pour dégager les solutions à mettre en œuvre. Le traitement de ce dossier complexe a subi en outre, plus que tout autre, les conséquences de la réorganisation profonde de la chaîne RH depuis 2010.

L'institution militaire découvre un changement de nature dans la « civilianisation » par rapport à celle des années 1995-2002. Ses répercussions, qui touchent tous les militaires, sont démultipliées pour le personnel de l'Armée de terre

qui combine le triple handicap d'une base de pyramide RH très large, d'une armée de première partie de carrière moins technique, et de projections opérationnelles plus nombreuses et plus usantes.

Au gré des déflations successives, le soldat, qu'il soit terrien, marin ou aviateur, est devenu une ressource de plus en plus rare à protéger. L'étude d'impact RH de la « civilianisation » sur les parcours professionnels militaires, prévue *ab initio* mais non encore réalisée faute d'un référentiel en organisation cible à cinq ans, est donc plus nécessaire et urgente que jamais.

L'opération *Sentinelle* fait émerger la nécessité de replacer le soldat au cœur de la politique RH ministérielle : l'augmentation des recrutements militaires dans les forces, pour des postes de première partie de carrière, affectera en proportion les perspectives de seconde partie de carrière dans l'institution, particulièrement celles des terriens. Les mesures d'urgence étudiées, pour positives qu'elles soient, ne suffiront pas pour répondre au nouvel enjeu majeur : la capacité des armées à mobiliser durablement des effectifs importants sur le territoire national. Sans regain d'espoir offert aux soldats de la « génération du feu » et de souffle au système méritocratique militaire, cette opération pourrait rapidement devenir une gageure.

Les préoccupations fortes exprimées par le CSFM lors de la 92^e session de novembre 2014 reposent donc sur des fondements suffisamment sérieux pour être pris en considération et il n'est dès lors pas étonnant que ses membres en fassent état. Une réponse ministérielle de fond semble par conséquent nécessaire pour témoigner de la considération accordée au personnel militaire et de la place reconvenue à la concertation. « Le combat est le but final des armées et l'homme est l'instrument premier du combat » disait Ardant du Picq. Du moral et de la résilience des hommes dépend ainsi la résilience des armées. C'est la raison pour laquelle la fonction RH reste toujours par sa nature une prérogative essentielle du commandement.

Sur un dossier aussi sensible, il semble préférable d'adopter une approche prudente plutôt que « volontariste ». L'opportunité offerte par la moindre réduction des effectifs militaires qui vient d'être décidée, pourrait donc être saisie pour enclencher une révision de la politique RH du ministère dans ce sens et replacer les curseurs à leur juste niveau d'équilibre.

Cette réflexion personnelle, objectivement critique sur le phénomène de « civilianisation », ne saurait toutefois se conclure sans rendre un juste hommage au personnel civil, hommes et femmes qui œuvrent avec cœur et énergie, pour le plus grand bénéfice de l'institution militaire depuis tant d'années. La complémentarité PM-PC est indéniablement nécessaire. Répondre à leurs aspirations en leur offrant les meilleures perspectives de carrière compatibles avec le besoin des armées et leur mode de gestion propre demeure sans conteste une ardente exigence.



L'équilibre PM-PC à définir est déjà complexe en situation stabilisée ; il devient une gageure en période de restructurations et de réduction des postes supérieurs. Mais les départs massifs à la retraite du personnel civil dans les dix prochaines années offrent l'occasion de dessiner les contours de l'équilibre ministériel à l'horizon de vingt ans, commun entre les militaires des trois armées, ceux des corps de soutien et les civils. Ce nouveau modèle RH viserait d'abord à répondre au besoin des armées, ensuite à maximiser les forces et minimiser les faiblesses des différentes catégories de personnel, enfin à offrir à tous les meilleures perspectives possibles sur le long terme.



L'échec des successeurs de Mandela

Michel Klen | Essayiste, auteur de nombreux articles et livres sur le renseignement, la désinformation et l'Afrique australe.

La transition réussie après la fin de la politique d'*apartheid* et l'accession de Nelson Mandela au pouvoir en mai 1994 ont suscité de grandes espérances dans la nation arc-en-ciel. Le pragmatisme créateur du nouveau gouvernement noir et de la minorité blanche a mis fin à une longue phase d'isolement de l'Afrique du Sud. Pourtant, deux décennies après cette révolution historique, la plupart des vœux émis par le premier Président noir sud-africain se sont brisés contre le mur de nouvelles réalités sociales et économiques qui ont plongé la République sud-africaine (RSA) dans une angoissante période de déconvenues et d'incertitudes.

L'arc-en-ciel n'est plus ce qu'il était

Le grand succès de Nelson Mandela, surnommé Madiba, est d'avoir donné le droit de vote, donc un formidable souffle de dignité, à la communauté noire. Son immense mérite tient à son refus de se livrer à une politique revancharde à l'encontre des Blancs après vingt-sept années passées en prison. Le sens de l'intérêt national et la personnalité exceptionnelle de cette sommité hors normes lui ont permis de passer de la posture de guérillero révolté à la stature de chef d'État tolérant. Cette mutation lui a procuré un capital de profonde déférence qui en a fait une icône planétaire. Toutefois, vingt ans après le renouveau éclatant de l'arc-en-ciel, force est de constater que la politique prônée par Madiba et ses successeurs est en train de connaître de nombreux échecs.

La faillite la plus affligeante se rapporte à la vague de xénophobie qui submerge le pays. Les centaines de milliers de travailleurs venus des États voisins ⁽¹⁾, attirés par l'eldorado sud-africain qu'on leur avait présenté, font l'objet d'une sanglante chasse à l'homme. Les incidents les plus tragiques ont eu lieu en mars-avril 2015 à Durban et à Johannesburg où l'armée a dû être déployée pour renforcer les forces de police complètement dépassées par la tournure des événements. La demande de réconciliation du président Jacob Zuma a été brouillée par les déclarations enflammées de son propre fils Edward qui affirmait notamment le 1^{er} avril :

(1) Leur nombre oscille entre deux et cinq millions, soit entre 4 et 10 % de la population. Parmi eux, entre cinq-cent-mille et un million seraient des clandestins.



« Nous sommes assis sur une bombe à retardement ; les étrangers risquent de prendre le contrôle du pays ! ». Dans le même contexte, le roi zoulou, Goodwill Zwelithini, une personnalité très influente au sein de sa communauté, avait solennellement invité les étrangers « à quitter le pays ». Ce climat d'hostilité aux populations allogènes s'est traduit par un durcissement des lois sur l'immigration. Certaines mesures, comme celle qui oblige désormais les créateurs d'entreprise à employer au moins 60 % d'ouvriers sud-africains, pourraient avoir des conséquences désastreuses pour l'investissement étranger. Une première séquence de violences identiques s'était déjà produite en 2008 à l'encontre des travailleurs zimbabwéens, mozambicains et congolais. Les migrants ne sont plus les bienvenus dans une société ébranlée par la crise économique et la persistance du chômage (entre 30 et 40 %) qui n'autorise plus l'accueil d'une main-d'œuvre extérieure. On est loin du message d'ouverture de Mandela aux populations noires des pays limitrophes.

La violence touche aussi les petits commerçants dont les échoppes sont fréquemment pillées par des jeunes qui n'hésitent pas à tuer pour s'approprier des biens. L'explosion de la criminalité depuis la fin de la ségrégation raciale a atteint une intensité préoccupante dans les *townships* noirs où les assassinats de responsables locaux commandités par des rivaux et les meurtres inhérents à la guerre des cartels des taxis collectifs pour le contrôle des clients sont monnaie courante. Pour maîtriser ce fléau, les habitants de ces zones troublées en sont venus à monter des milices d'autodéfense qui patrouillent pour tenter de prévenir les forfaits. Pour leur part, les propriétaires aisés sont parvenus à se prémunir des agressions en équipant leurs habitations de dispositifs de protection (systèmes vidéo, clôtures électrifiées, etc.). Cette ambiance de peur a entraîné une expansion spectaculaire des polices privées et des compagnies de vigiles.

La dégradation du climat social a pour toile de fond l'augmentation des inégalités. Le fossé grandissant entre une classe riche qui affiche une aisance financière insolente et une majorité de miséreux qui n'ont pas les moyens de vivre décemment est particulièrement criant à Soweto, la banlieue noire de Johannesburg, où cohabitent d'un côté les *Black Diamonds* (les diamants noirs) de la bourgeoisie noire, ces nouveaux milliardaires logés dans des villas luxueuses, de l'autre une masse impressionnante de crève-la-faim. Car pour une grande majorité de Noirs (près de 80 %), la situation sociale ne s'est pas améliorée depuis la fin de l'*apartheid*. Ces laissés-pour-compte vivent toujours dans des *townships*, certes mieux équipés, mais dont les conditions de salubrité et de confort restent très éloignées des normes en vigueur dans les autres agglomérations. Le seul changement positif, et il est de taille, concerne les 20 % restant : l'émergence d'une classe moyenne noire qui dispose d'un bon pouvoir d'achat a permis une relance de la consommation. Ainsi, l'*apartheid* racial d'antan a été remplacé par un *apartheid* social. Là aussi, l'échec des successeurs de Mandela est patent.

Cette conjoncture tourmentée a également été viciée par la crise sanitaire générée par le Sida. Quelques années seulement après l'accession au pouvoir du

premier Président noir en RSA, la terrible maladie a ravagé le pays, faisant chuter de dix ans l'espérance de vie des habitants qui est tombée au début des années 2000 à 54 ans ! La faute en revient surtout à l'administration de Thabo Mbeki qui a succédé en 1999 à Nelson Mandela. Malgré les alertes lancées par les organisations médicales à la fin des années 1990 et au tournant du siècle, le premier héritier politique de Madiba n'a pas pris conscience de l'extrême gravité de l'épidémie. Ce n'est que lorsque cette calamité a touché 12 % de la population, une donnée effrayante qui a fait de l'Afrique du Sud le pays le plus atteint au monde par le VIH, que les gouvernements suivants ont mis en place une politique de santé orientée vers l'éducation et la distribution gratuite de médicaments antirétroviraux. Ces mesures ont permis d'enrayer l'endémie et de faire remonter l'espérance de vie à 56 ans.

Toutes ces séquences de troubles ont provoqué un discrédit de l'opinion envers l'ANC (*African National Congress*), le parti au pouvoir depuis 1994. Bien que toujours majoritaire, le mouvement mythique de Mandela a perdu une large part de son prestige passé. Les tensions, d'un côté entre Xhosas (le groupe ethnique de Mandela et des principaux dirigeants) et Zoulous (le groupe ethnique du président Zuma), de l'autre entre doctrinaires crypto-communistes et gestionnaires capitalistes, enveniment un climat politique déjà pollué par les affaires de corruption, en particulier le clientélisme du clan présidentiel qui favorise une caste de privilégiés pour l'obtention de postes porteurs dans l'administration et de certains marchés juteux. À ce malaise s'ajoute le conflit de générations qui oppose la vieille garde choyée par le pouvoir aux jeunes loups prônant une « révolution raciale » et la spoliation des fermiers blancs comme au Zimbabwe. Ces rebelles souvent violents se sentent exclus du système et estiment qu'ils ont été trahis par leurs aînés qui ne leur ont pas laissé un avenir prometteur. Pour ces contestataires virulents, les anciens de l'ANC se sont approprié la notoriété de Mandela pour se constituer une rente de situation et faire fructifier leurs intérêts personnels.

Les contradictions économiques

Le socle agricole et industriel qui a fait de la RSA une puissance économique régionale a été forgé entre les années 1960 et 1990. C'est pendant cette période que l'Afrique du Sud a été équipée d'installations modernes qui lui ont permis d'assurer plus du tiers de la production industrielle du continent africain et près de la moitié de son électricité, du trafic ferroviaire et du parc automobile. Par ailleurs, l'extraordinaire richesse du sous-sol en matières premières a représenté un atout supplémentaire. C'est aussi dans ce pays qui possède le potentiel économique d'une nation industrialisée que se trouvent les entreprises et les institutions financières les plus performantes du continent comme le démontre le palmarès 2015 sur « les 500 premières entreprises africaines » publié par *Jeune Afrique*.

Depuis le début du nouveau millénaire, l'Afrique du Sud est cependant entrée dans une phase de dépression. L'instauration de la discrimination positive



ou *affirmative action* a considérablement affaibli de nombreux secteurs productifs en remplaçant la compétence technique par la préférence communautaire au bénéfice des groupes raciaux dits « historiquement désavantagés ». Cette déstabilisation de certains pans de l'économie a été aggravée par la fuite d'une pléthore de cerveaux de la communauté blanche, en particulier des ingénieurs et spécialistes diplômés qui ont quitté le pays en raison de l'insécurité et d'une fiscalité excessive.

Sur le terrain, le malaise est notamment perceptible dans la « crise interminable » qui secoue le secteur vital de la distribution d'électricité géré par l'entreprise Eskom, le géant sud-africain de la production électrique. Les dysfonctionnements se traduisent par des délestages fréquents qui irritent la population. Le slogan repris par la presse « *Another Night with Candles* » (encore une nuit à la bougie) et dans lequel figure l'acronyme *ANC* (le même que celui du parti au pouvoir) exprime parfaitement l'exaspération populaire face à l'incapacité des pouvoirs publics à remédier à ces longs moments de privation de lumière qui perturbent la vie quotidienne de nombreux foyers. La vétusté du parc électrique, essentiellement composé de centrales à charbon, impose en effet de fâcheuses coupures d'électricité en raison d'une très mauvaise maintenance, du départ de techniciens qualifiés et des grèves à répétition. Les répercussions sont préoccupantes : ainsi, les délestages intempestifs ont affaibli la production manufacturière et coûté au pays entre 0,5 et 1 point d'une croissance déjà anémique. Excessivement dépendante du charbon, l'Afrique du Sud songe au nucléaire en partenariat avec la France ⁽²⁾ et la Russie, ainsi qu'à d'autres sources d'énergie. Sur ce chapitre, GDF-Suez (Engie) doit conduire la construction d'une centrale solaire thermique à Kathu (province Nord du Cap).

Dépassée en 2014 par le Nigeria comme première puissance économique d'Afrique, la RSA reste cependant largement en tête dans le domaine des infrastructures et certains secteurs en pleine expansion comme le tourisme où l'insécurité n'a pas atteint les parcs nationaux qui ont attiré près de 15 millions de visiteurs en 2014 (2 millions en 1994). Ce rayon de soleil dans un ciel orageux demeure toutefois insuffisant pour amorcer une reprise durable. Alors que le cancer du chômage touche une forte proportion de la population, notamment la jeunesse, l'*ANC* s'est engagé à créer 6 millions d'emplois. Sans une meilleure croissance (1,4 % en 2014, 2 % espéré en 2015), il sera très difficile de tenir cette promesse.

La majorité silencieuse

La société sud-africaine est aujourd'hui une entité écartelée par les divisions tribales et les violences internes inhérentes à la criminalité et à la xénophobie. L'antinomie qui opposait les communautés noire et blanche pendant l'*apartheid* a été remplacée par des antagonismes forts qui se manifestent par des affrontements

(2) Framatome (devenue Areva), Spie-Batignolles et Alstom ont installé en 1976 la première et unique centrale nucléaire à Koeberg (30 kilomètres au nord de la ville du Cap).

au sein de la population noire. Le serment prononcé par Mandela pour la construction d'une nation arc-en-ciel fraternelle a fait long feu. Encore une promesse qui s'est perdue dans le fleuve agité des illusions. D'ailleurs, les Sud-Africains ne croient plus aux promesses des politiques. En revanche, s'il existe un sujet qui rassemble encore une masse importante de citoyens, c'est bien celui de la spiritualité. La réalité religieuse reste en effet profondément ancrée dans le marbre de la civilisation d'Afrique du Sud. Bien que la constitution sud-africaine garantisse la séparation de l'Église et de l'État, la religion sert de référence constante à la vie politique, culturelle et sociale. Qu'on en juge par les paroles de l'hymne national : « Dieu bénisse l'Afrique... (...). Que Dieu entende nos prières et nous bénisse. (...) ». La RSA demeure l'une des rares nations du globe où la plupart des croyances sont représentées et pratiquées intensément. Le phénomène confessionnel constitue toujours un trait d'union majeur entre les différentes communautés réparties dans les diverses églises. Ce lien spirituel alimente une majorité silencieuse. Les confessions chrétiennes figurent dans le calvinisme arrivé dans la province du Cap au XVII^e siècle avec les colons hollandais, l'anglicanisme, les composantes du protestantisme (méthodiste, baptiste, luthérienne...) et le catholicisme. À l'exception du calvinisme qui ne touche que les Blancs *afrikaners*, les autres religions concernent toutes les communautés. Dans cette liste, il faut ajouter les églises traditionnelles ou églises indépendantes qui rassemblent une majorité de Noirs. Quant aux confessions minoritaires, elles s'appliquent au judaïsme (essentiellement des Blancs anglophones), à l'islam (métis de la communauté malaise) et à l'hindouisme (Indiens du Natal).

Ce creuset religieux a constitué le véritable bras diplomatique de la majorité silencieuse noire qui a entretenu des échanges constructifs avec le pouvoir blanc durant l'*apartheid* et servi de médiateur discret mais actif dans les discussions qui ont préparé le programme des réformes politiques et la libération du légendaire prisonnier de Robben Island. Cette masse silencieuse s'est toujours opposée aux directives de l'*ANC*, alors en exil, qui exhortait les « camarades » des *townships* à s'engager dans la violence. Vingt ans après, cette force religieuse sert toujours de refuge et d'espace de réflexion aux différentes couches de la société qui s'interrogent sur l'avenir de l'Afrique du Sud. C'est peut-être dans ce vecteur de conciliation, porteur d'un message d'humanisme, que pourrait se trouver le salut de la nation qu'on appelle encore le pays du cap de Bonne-Espérance.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Michel Klen : *Le défi sud-africain* ; France-Europe Éditions, 2004. Articles dans la *Revue Défense Nationale* : octobre 2014, janvier 2012, mars 2004.

Bernard Lugan : *Histoire de l'Afrique du Sud* ; Ellipses, 2010.

Georges Lory : *L'Afrique du Sud* ; Karthala, 2010.

Jeune Afrique, « L'Afrique en 2015 », Hors-série n° 39.



Réfugiés et terrorisme : ne pas confondre

Cet été, je discutais avec un ami concernant la question des réfugiés. Cet homme éduqué m'expliquait très sérieusement qu'ils étaient une vraie menace car il y avait plein de jihadistes envoyés par l'État islamique parmi eux. Fichtre ! Comment une telle idée peut-elle s'être répandue auprès du grand public ?

En effet, elle ne répond pas à la stratégie de l'EI qui ne consiste pas à envoyer des commandos de terroristes en Europe, se distinguant en cela profondément d'*Al-Qaïda*. Au contraire, l'EI appelle les musulmans de tous pays à rejoindre le territoire qu'il contrôle pour participer, sur place, à l'instauration d'un califat. Autrement dit, une stratégie d'importation et non d'exportation. Une sorte de « Islamistes de tous les pays, unissez-vous et pour commencer, rejoignez l'aile marchante de ce *jihad*, ici, au Levant ». *Al-Qaïda*, au contraire, avait annoncé la stratégie « au loin » : constatant les échecs des soulèvements locaux dans les années 1990 (Algérie, Tchétchénie, Bosnie), Ben Laden voulut porter chez l'ennemi des coups, de façon à susciter son effondrement. Ce fut le 11 septembre : un choc, non un effondrement, car heureusement nos sociétés sont plus solides qu'il ne l'imaginait.

En revanche, l'EI annonce que si on ne peut pas rejoindre le califat, on peut « entamer la lutte localement avec les moyens disponibles ». Mais il ne s'agit que d'une option de secours.

Quant aux réfugiés, l'EI a bien indiqué au printemps qu'il allait envoyer des myriades. Mais il s'agit alors de surcharger les capacités des pays d'accueil. Ce qui est le cas. Toutefois, sur 300 000 migrants décomptés au premier semestre 2015 en Europe, un gros tiers seulement vient de Syrie. Les autres viennent d'Afghanistan, d'Érythrée, du Kosovo... Rien à voir avec l'EI. Surtout, leur augmentation exponentielle tient à l'ouverture du passage libyen, mais aussi et surtout de la route turque. Pas de l'EI.

Enfin, à supposer que l'EI veuille envoyer des commandos en Europe, il utiliserait les sympathisants déjà installés, ensuite il n'emprunterait pas les moyens ô combien risqués utilisés par les migrants pour transporter un commando dûment préparé (donc précieux).

Certes, le jihadisme tel qu'il est mis en œuvre par l'EI constitue un grave problème. La question des migrants en constitue également un autre. Aucun des deux n'est d'ailleurs près d'être résolu. Cela n'est pas une raison pour tout confondre et mélanger des phobies qui obscurcissent le raisonnement.

C'est ce que j'ai essayé de dire à mon ami. Je crains de ne pas l'avoir convaincu...

L'Épine



GENDARMERIE NATIONALE

La féminisation de la gendarmerie mobile

C'est en 1983 qu'un décret autorise l'accès des femmes aux corps des officiers et des sous-officiers de la gendarmerie. La féminisation est ainsi, à l'échelle de l'histoire de la Gendarmerie nationale, une évolution récente. Pour autant, depuis plus de trente ans, notamment après la suppression des quotas au recrutement en 1998, les lignes ont progressivement mais considérablement bougé. Aujourd'hui, la gendarmerie compte dans ses rangs plus de 16 000 femmes sous statut militaire, soit 16,6 % des effectifs militaires. S'agissant en particulier des sous-officiers de gendarmerie (SOG), le taux de féminisation dépasse désormais 12 % du corps et 20 % du volume annuel recruté. Les femmes ont peu à peu investi l'ensemble des fonctions et spécialités, qu'elles soient opérationnelles ou de soutien. Ainsi, les femmes gendarmes peuvent être enquêtrices, motardes, maîtres de chien, secouristes en montagne... L'unité emblématique qu'est le GIGN accueille également depuis plusieurs années des femmes sous-officiers au sein de ses forces opérationnelles. Seul un bastion demeurait résolument fermé aux SOG féminins : la gendarmerie mobile (GM). Soucieux de faire évoluer l'Institution avec son temps, le directeur général de la Gendarmerie nationale (DGGN) décide, en juillet 2014, d'expérimenter la féminisation d'unités de la GM. Une évolution forte, réfléchie et anticipée dans ses modalités, afin de se donner toutes les chances de réussite.

Pourquoi la féminisation de la GM ?

La féminisation de la GM n'est, en réalité, pas une nouveauté. Les officiers féminins, dans des fonctions de commandement – la première en 1988 – ainsi que des sous-officiers du corps de soutien technique et

administratif de la Gendarmerie nationale et des gendarmes adjoints volontaires, dans des fonctions de soutien, ont déjà l'opportunité de servir en escadron de gendarmerie mobile (EGM). La majeure partie d'entre elles participe aux déplacements et fait face aux mêmes difficultés, professionnelles et personnelles, que leurs homologues masculins. L'opportunité de leur présence ne fait pas débat.

Aller plus loin et permettre aux SOG féminins d'intégrer les rangs de la GM – en première ligne, derrière les boucliers – posait la question de la spécificité des missions de cette subdivision d'arme, dont le maintien de l'ordre constitue le cœur de métier. L'engagement physique requis, dans des conditions parfois fortement dégradées, les exigences de la vie collective, notamment en opérations extérieures (Opex) ou outre-mer, ainsi que le risque qu'une femme dans les rangs puisse constituer une cible privilégiée, ont amené autant de freins à l'affectation de femmes dans les rangs de la mobile.

Pourtant, la doctrine du maintien de l'ordre public « à la française » intègre le principe de maintien à distance du manifestant, réduisant à la portion congrue le contact avec l'adversaire et donc la force physique nécessaire. Les modes d'action d'un escadron sont collectifs : ils reposent davantage sur la cohésion et la force mentale du groupe que sur la seule force physique des gendarmes. Aucun militaire n'agit isolément et l'agression de l'un d'entre eux provoquera la réaction de toute l'unité.

Ce n'est donc pas tant la problématique générale du maintien de l'ordre qui empêchait l'arrivée des femmes dans les rangs mais plutôt les engagements exceptionnels dans des situations particulièrement dégradées auxquelles pouvaient être confrontés les gendarmes mobiles amenés à intervenir en maintien de l'ordre, mais aussi en rétablissement de l'ordre en outre-mer comme en Opex.

Ces préventions sont apparues, avec l'évolution de la société, plus susceptibles d'être discriminatoires. Certains pays voisins ont franchi le pas et intégré des femmes sous-officiers dans leurs unités de force mobile (UFM). L'Italie et l'Espagne ne restreignent pas l'accès aux unités de force mobile. L'Allemagne a, quant à elle, opté pour une politique de quotas (12 % de femmes en UFM).

L'ouverture de la gendarmerie mobile aux femmes s'inscrit dans le sens de l'Histoire et de l'égalité homme-femme. Le plan d'action pour l'égalité professionnelle de la Gendarmerie nationale, signé par le DGGN le 6 avril 2014, ambitionne ainsi d'offrir à chacun les mêmes possibilités d'épanouissement au sein de l'Institution.

La féminisation de la GM répond aux principes d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Elle emporte des conséquences fortes en termes de gestion des ressources humaines en garantissant des parcours de carrière similaires, une meilleure répartition et une intégration équilibrée des femmes dans l'ensemble des unités opérationnelles. L'ouverture de la GM favorisera, par exemple, l'affectation de femmes dans

d'autres unités opérationnelles, telles que les pelotons de surveillance et d'intervention, les pelotons spécialisés de protection, etc., où elles sont sous-représentées, les personnes qui y sont affectées étant souvent issues de la GM.

La conduite de l'expérimentation

Si elle s'inscrit dans le sens de l'Histoire, cette décision constitue une véritable évolution. Ouvrir, sans accompagnement, l'accès des femmes à la mobile, revenait à nier les préventions qui avaient jusqu'alors retenu la décision. Il est apparu essentiel, d'une part, d'éprouver, en réel, l'impact éventuel de la féminisation dans les rangs sur le plan opérationnel, et d'autre part, de créer les conditions de réussite afin de minorer d'éventuels effets négatifs et de maximiser la plus-value.

Le choix a donc été fait d'une expérimentation dans trois escadrons tests (Sathonay-Camp, Versailles-Satory et Mont-de-Marsan) d'accueillir un nombre suffisant de SOG féminins volontaires par escadron test (10 femmes), de ne faire aucune distinction – positive ou négative – dans l'emploi entre hommes et femmes, et de lancer un programme logistique d'adaptation des cantonnements destinés aux escadrons lors des déplacements. Au printemps 2015, en sortie d'école de sous-officiers, 30 jeunes femmes (sur 44 volontaires déclarées) ont ainsi pu choisir, selon l'ordre de classement, de rejoindre une unité de gendarmerie mobile.

Comme il est de coutume en gendarmerie mobile, et afin de faciliter leur intégration, les nouvelles recrues bénéficient de l'expérience d'un parrain, désigné par le commandant d'unité. Ces mentors distillent rapidement des conseils avisés sur les nouvelles conditions de vie de la mobile. Les jeunes SOG féminins accomplissent quotidiennement les mêmes missions que les hommes, des plus exaltantes comme l'engagement outre-mer aux plus nécessaires comme les



travaux d'intérêt général et ce, avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions d'hébergement. Elles peuvent également se porter volontaires pour servir au sein du peloton d'intervention. Elles seront alors assujetties aux critères indifférenciés de sélection, en particulier lors des tests physiques.

Par ailleurs, l'arrivée de femmes n'est pas totalement neutre sur la vie de l'unité en déplacement. Les commandants d'unité doivent parfois adapter leurs consignes et organiser la mixité. Cependant, le grade et les sujétions de service sont demeurés les deux critères pertinents s'agissant de la répartition des chambres mises à la disposition des militaires déplacés. De plus, l'arrivée des femmes en GM permet d'initier des travaux d'adaptation et de mise aux normes, profitables à tous, dans les cantonnements des unités déplacées, particulièrement en Île-de-France et en outre-mer.

Pour les escadrons, cette expérimentation n'a aucune incidence sur la planification de leur emploi. Ils demeurent en capacité d'accomplir toutes les missions qui peuvent être confiées à un EGM. À titre d'exemple, la planification du tour outre-mer des escadrons reste inchangée : Mont-de-Marsan est projeté en Martinique de juillet à novembre 2015, Satory et Sathonay respectivement en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion pour le premier, en Irak et en Nouvelle-Calédonie pour le second, de novembre 2015 à janvier 2016.

La DGGN bénéficie, d'ores et déjà, des premiers retours d'expérience des commandants d'unité. Les SOG féminins, bien accueillis dans ces escadrons, trouvent sans difficulté leurs places légitimes. Cette phase expérimentale permet d'identifier les ajustements à opérer et d'anticiper les besoins, tels les équipements de maintien de l'ordre mal adaptés à la morphologie féminine. Elle offre également des solutions. Par exemple, les GM, par l'intermédiaire de leurs SOG féminins, peuvent désormais pratiquer des

fouilles sur des femmes, sans être obligés de recourir à du personnel féminin de la gendarmerie départementale, ce qui leur confère une plus grande autonomie.

Cette expérimentation sera conduite jusqu'à l'été 2016. Ainsi, les participants vivent une expérience enrichissante au sein d'unités dont la force repose sur la cohésion et le vivre ensemble. L'évaluation continue, menée par l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale, permettra de définir les conditions d'une éventuelle généralisation de l'affectation de SOG féminins en gendarmerie mobile. La gendarmerie franchirait alors la dernière étape de sa féminisation.

Christophe Plourin

Lieutenant-colonel, adjoint au chef du bureau de l'ordre public au sein de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN).

Crédits photos : Sirpa-Gendarmerie





HISTOIRE MILITAIRE

La situation stratégique sur le front occidental (1914-1918)

De la fin de la « mêlée des Flandres » en novembre 1914 jusqu'à l'offensive de Ludendorff dans la même région le 21 mars 1918, les opérations sur le front occidental ont été marquées par l'absence d'une décision stratégique qui plonge ses origines dans une impasse tactique, l'impossibilité de rompre le front adverse.

Au plan stratégique, vu des Alliés, le front dessine dans son ensemble : un rentrant dont la pointe se trouve sur l'Oise entre Noyon et Compiègne ; un saillant où se trouvent la place de Verdun au nord et l'ensemble Toul-Nancy au sud, de part et d'autre de la poche secondaire de Saint Mihiel.

Le rentrant menace directement Paris, plaçant l'ennemi à moins de 100 kilomètres de la capitale, tandis que les saillants placent les Alliés à courte portée de la *Mosellestellung* (ensemble Metz-Thionville).

Si l'on considère le rentrant de plus près, on constate que le grand sillon Oise-Sambre-Meuse le divise en deux parties sensiblement égales et que, voie d'invasion traditionnelle, il se trouve « flanc-gardé » par deux obstacles naturels d'une grande valeur militaire : d'une part, l'Escaut de sa source à Tournai au nord et d'autre part, le massif ardennais valorisé par la Meuse au sud.

De même, en examinant le saillant, on observe qu'il s'enfonce vers le territoire annexé entre le massif des Ardennes et la chaîne des Vosges suivant un axe dont la Moselle en aval de Metz forme l'exact prolongement ; cette orientation conduit au Rhin moyen, vers Coblenche et Mayence.

Par ailleurs, l'agencement du réseau ferré à la disposition du commandement allemand dans la zone limitée à l'ouest par le front, à l'est par le Rhin entre la Hollande et la Suisse présente les caractéristiques suivantes.

Les pénétrantes ferrées se condensent au nord du sillon Oise-Sambre-Meuse et au sud d'une ligne Luxembourg-Trèves-Coblenche, cours de la basse Moselle.

Entre le sillon Oise-Sambre-Meuse et la mer, elles offrent la forme d'un éventail en éclatant d'Aix-la-Chapelle – par Gand, Bruxelles et Namur – vers Roulers, Courtrai, Lille, Douai, Cambrai et Saint Quentin.

Entre la Suisse et la basse Moselle, elles convergent au contraire vers le territoire français en partant de la base enveloppante que forme le Rhin de Huningue à Coblenche : c'est le puissant instrument stratégique offensif que le *Reich* wilhelmien a greffé sur sa frontière héritée du Traité de Francfort.

La région intermédiaire correspond aux Ardennes et au plateau luxembourgeois, traversés par seulement deux lignes au rendement faible, reliant Liège et Aix-la-Chapelle à la Meuse, de Sedan par Libramont.

Les rocade ferrées principales sont au nombre de trois, soit : la rocade du Rhin qui est d'ailleurs double, une ligne sur chaque rive ; la rocade médiane reliant Bruxelles à Strasbourg par Namur, Luxembourg, Thionville et Sarrebruck ; la rocade occidentale reliant Lille (ou Gand) à Strasbourg par Valenciennes (ou Mons), Hirson, Mézières, Longuyon, Conflans, Metz, Strasbourg.

À noter que, au-delà du massif des Ardennes, les rocade occidentale et médiane se rapprochent à courte distance dans le secteur de Thionville.

Cet agencement du réseau ferré est donc tel que toute avance profonde des Alliés entre



le sillon Oise-Sambre-Meuse et la ligne Luxembourg-Coblence, en direction de Maëstricht séparerait le front de bataille allemand en deux tronçons qui ne pourraient se lier que par la rocade du Rhin. Le tronçon nord se trouverait ainsi directement menacé dans ses lignes de communication, puisque celles-ci convergent justement à la pointe du Limbourg hollandais (Maëstricht).

Des observations qui précèdent, il est possible de conclure, que du point de vue du GQG français, les seules directions d'offensive stratégique sont marquées schématiquement par les perpendiculaires tirées sur les deux côtés du rentrant de l'Oise et aboutissant dans le triangle Maubeuge-Namur-Mézières.

En d'autres termes, les seules bases de départ des grandes offensives destinées à refouler les Allemands se trouvent en Artois, sur la Somme de Péronne et en Champagne : en Artois, pour viser, à travers le Cambrésis et le Hainaut, en abordant par leurs sources l'Escaut et ses affluents belges (Dender, Senne, Dyle) ; sur la Somme de Péronne, pour viser Hirson et la trouée de Chimay par le seuil du Vermandois et la Thiérache ; en Champagne, ou plus précisément, dans la boucle de l'Aisne entre le plateau de Craonne et l'Argonne ⁽¹⁾ pour viser la Meuse de Mézières et Sedan.

En dehors de ces trois bases, Artois-Somme-Champagne, le front des Flandres ne correspond qu'à une opération circonscrite par le cours de l'Escaut et par conséquent limitée au « nettoyage » du littoral belge ; le front de Verdun, quant à lui, bien qu'il conduise au plus court dans le bassin de Biey, ne devient une base départ avantageuse qu'à partir du moment où l'occupation de la Meuse de Stenay lui fait perdre sa forme de saillant, c'est-à-dire que l'attaque qui en débouche,

n'a plus à se flanc-garder que du côté droit, face à la *Moselstellung*.

On comprend dès lors, qu'à l'inverse de ce qui était au début de la guerre, le front de Lorraine ne présente plus de valeur offensive immédiate. En effet, si l'ennemi demeure maître des territoires franco-belges situés à l'ouest de la Meuse, en aval de Verdun, toute armée alliée progressant entre la Moselle et les Vosges, en direction du Palatinat bavarois et de la Prusse rhénane, vers Mayence Coblence, risque de recevoir dans son flanc gauche des réserves que l'ennemi amènerait de l'ouest et ferait déboucher par les têtes de pont de Metz et de Thionville.

Il en est de même du front d'Alsace, sur le front nord duquel la position de Strasbourg-Molsheim jouerait un rôle de couverture semblable à celui de la *Moselstellung* pour le front de Lorraine.

Bref, l'utilisation des bases lorraine et alsacienne ne saurait être employée désormais que dans la dernière phase d'une manœuvre décisive, pour gagner de vitesse, aux passages du Rhin moyen les forces ennemies retraitant des Flandres, de Picardie, du Laonnais et de Champagne vers la porte relativement étroite qui s'ouvre entre l'extrémité sud du Limbourg hollandais et la *Moselstellung* ⁽²⁾.

Qu'en est-il des notions rationnelles qui peuvent diriger le commandement allemand dans l'utilisation du front où sa résistance a « calé » la poussée des Alliés ?

Avant tout, il s'agit pour lui de conserver le terrain conquis en Belgique et dans le nord de la France. Ce terrain constitue à la fois un gage, une zone d'exploitation et une base d'attaque. Ce terrain sera défendu en tenant compte des données sur lesquelles les Alliés

(1) Ainsi, l'offensive Nivelle de 1917, sur le plan stratégique, n'avait rien d'hérétique, bien au contraire. C'est au niveau tactique qu'elle a péché. Cette constatation est corroborée par la lecture des mémoires de Ludendorff.

(2) Raison pour laquelle l'offensive de Mangin en Lorraine ne pouvait pas déboucher avant le 14 novembre, quoiqu'en aient estimé certains dont l'analyse des facteurs stratégiques du théâtre demeure parfois sommaire.



doivent fonder leur stratégie offensive, décrite plus haut.

Puisque la partie décisive doit se jouer à l'ouest de la Moselle, il faut que le front allemand entre la Moselle et la mer s'appuie sur des points forts judicieusement choisis.

Quatre zones apparaissent tout de suite essentielles à cet égard.

La zone Noyon-Laon-Soissons qui, à la fois, matérialise la menace sur Paris et barre le sillon Oise-Sambre. Elle correspond précisément à un obstacle naturel très fort, le massif de Saint-Gobain avec son vis-à-vis, la « Petite Suisse » sur la rive nord de l'Oise. Les Allemands l'appelleront tantôt la « charnière », tantôt le « pilier » de leur front occidental.

La Champagne où le front s'est stabilisé à moins de 60 kilomètres de la face méridionale du massif ardennais.

Le triangle Douai-Cambrai-Valenciennes qui couvre le Hainaut avec son bassin houiller (Borinage) et que marque un important nœud de chemins de fer.

Enfin, le littoral belge qu'il faut protéger contre toute action alliée, britannique notamment.

C'est effectivement dans ces quatre régions que les Allemands ont intensifié d'emblée

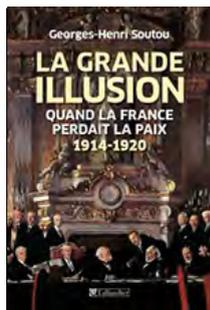
leur effort d'organisation défensive. Elles agiront comme les fondations d'un système fortifié qui sera développé progressivement et à l'abri duquel ils pourront marquer leur effort ailleurs que sur le front occidental, tantôt à l'est, tantôt sur des théâtres périphériques.

En regard de ces quatre points forts, la cuirasse allemande présente un défaut, Verdun. En se maintenant à Verdun en septembre 1914, les Français ⁽³⁾ ont assuré les arrières de leurs armées de Lorraine et d'Alsace. Bien plus, en conservant Verdun, comme en conservant Amiens et Calais, les Alliés ont « étranglé » la poussée allemande vers Paris, et donc couvert la capitale. Par là s'éclaircit le sens des articles de presse et les ordres du jour allemands qui, pour célébrer au début 1916 leurs premiers succès à Verdun, affirment que cette attaque va leur ouvrir la route de Paris.

Dorénavant, toute offensive sur Paris devra avoir pour préliminaires des actions visant à élargir la base de départ vers la Somme ou la Marne, ce qui explique les offensives de Ludendorff en 1918.

Claude Franc

(3) En l'occurrence Sarrail, alors que Joffre en avait autorisé son évacuation.



Georges-Henri Soutou : *La grande illusion – Quand la France perdait la paix, 1914-1920* ; Tallandier, 2015 ; 384 pages.

Le centenaire de la Grande Guerre a été l'occasion de nombreuses publications avec un certain renouveau de l'historiographie autour d'un conflit dont les conséquences sont encore réelles aujourd'hui tant en Europe qu'au Levant.

S'il est impossible de rendre compte de toute cette production littéraire et scientifique, certains ouvrages sont indispensables. Celui-ci l'est indéniablement, d'autant plus qu'il est l'œuvre de la maturité. Il n'est plus nécessaire de présenter Georges-Henri Soutou ⁽¹⁾ dont les travaux font référence depuis longtemps. Son dernier livre est essentiel pour comprendre, au-delà du fait guerrier lui-même, pourquoi la France fit la guerre et quels en furent ses objectifs. En plus de la récupération inéluctable de l'Alsace-Lorraine, Paris avait des ambitions parfois contradictoires et une obsession majeure : assurer sa sécurité face au *Reich* allemand. Ce fait a dominé la politique étrangère française avant la guerre avec la recherche permanente d'alliances, en particulier avec la Russie des Tsars. Ce sera le cas pendant le conflit, avec Londres, mais aussi en cherchant le ralliement d'autres États comme l'Italie, puis les États-Unis ou certains États slaves. Et bien sûr, après le 11 novembre et l'ouverture des négociations préparant les Traités de paix, Paris va tout faire pour obtenir des garanties en vue d'affaiblir durablement l'Allemagne.

Il serait illusoire de vouloir ici analyser de manière exhaustive ce livre, tant il est riche d'enseignements et d'informations puisés dans le secret des archives qui se sont ouvertes récemment. C'est ainsi que G.-H. Soutou montre qu'il y eut des tentatives de négociations secrètes entre Paris, Berlin et Vienne. Négociations compliquées et infructueuses, tant les protagonistes étaient peu disposés au moindre compromis, d'autant plus que l'heure était à l'exacerbation du sentiment patriotique. Du côté français, il faut souligner globalement une inflexibilité qui n'a pas permis de pouvoir poursuivre des discussions qui auraient pu aboutir. C'est ainsi que les propositions de Vienne, relayées par le Saint Siège, restèrent vaines... Autre intérêt de cet ouvrage remarquable, les processus décisionnels, notamment en France, se limitant à un nombre très restreint de décideurs politiques et militaires comme Poincaré, Delcassé, Painlevé, Paléologue, Clemenceau ou Joffre et Foch. Et sans médiatisation ou prise en compte de l'opinion publique, contrairement à aujourd'hui, permettant une conduite centralisée, voire secrète de la politique étrangère, malgré les sensibilités différentes, comme en 1917 où une paix séparée aurait pu être réalisée avec Vienne.

Le livre revient également sur la question sensible de l'unité allemande, vue du côté français, acquise pour les uns en 1871 et devenue irréversible, à remettre en cause pour d'autres avec l'ambition de détacher la Rhénanie du reste de l'Allemagne. Cet objectif

(1) NDLR : G.-H. Soutou est également membre du conseil d'administration de la RDN.



a longtemps guidé Paris, persuadé de pouvoir remettre en question l'unité du *Reich*. L'illusion a coûté cher au final. À l'inverse, personne ne remettait en cause l'Empire austro-hongrois, même si revenaient régulièrement les volontés sécessionnistes de certains peuples sans nation ou État pour les représenter. Et paradoxalement, celui-ci s'est effondré de lui-même, à l'automne 1918, aboutissant à l'implosion de l'Europe danubienne et dont les conséquences sont encore sensibles aujourd'hui. Il faut ici noter que le révisionnisme hongrois, encore fort actif, y a pris ses racines.

Un autre élément apporté par ce livre est l'émergence à Paris d'une idée européenne en considérant que la dépendance économique mutuelle pourrait permettre de réduire les risques de guerre, préluant à ce qui sera effectivement mis en place à l'issue de la Seconde Guerre mondiale avec la CECA, puis la CEE. Les prémices furent posées cependant dès 1918. Mais, hélas, l'illusion d'un rapprochement avec l'Allemagne fut totale, après la signature du Traité de Versailles et des autres traités.

La France n'a pas su en effet construire un système de paix durable par manque de pragmatisme mais aussi de compréhension des évolutions internationales, notamment celles souhaitées par les États-Unis du président Wilson.

Indéniablement – et le titre en est l'écho – Paris a échoué dans ses objectifs en voulant réduire brutalement la place de l'Allemagne. L'échec a été également dans l'incapacité à comprendre que le modèle républicain, celui de la III^e République, suffirait à effacer le « militarisme » du modèle prussien. La démocratie ne s'impose pas uniquement par l'encre d'un traité.

La lecture de cet ouvrage est donc indispensable, non seulement pour les historiens, mais pour tous ceux qui ont à traiter de questions internationales. En effet, un siècle après que les canons se soient tus un 11 novembre, force est de constater que l'échec de la paix de 1918 est encore palpable aujourd'hui : revendications territoriales et identités nationales autour du Danube avec la Grande Hongrie ou la Grande Serbie, crise des Balkans et place de la Grèce dans l'Europe, durcissement des relations avec la Russie autour de l'Ukraine, éclatement des États et des frontières dans le Levant avec l'implosion de la Syrie et de l'Irak... Les plaies d'hier ne sont pas encore cicatrisées !

Jérôme Pellistrandi



Ward Wilson : **Armes nucléaires - Et si elles ne servaient à rien ?** ; Grip, 2015 ; 165 pages.

Depuis quelque temps la dissuasion nucléaire est l'objet d'une remise en question, d'ailleurs trop souvent biaisée dans notre pays. Cependant, un nouveau contexte stratégique, un monde hésitant, incertain, complexe, font que les certitudes deviennent des incertitudes et que le roc qui constitue le socle conceptuel de la dissuasion

nucléaire, particulièrement en France, semble se fissurer. Sensible à l'air du temps et plus encore aux mouvements de fond qui agitent le magma stratégique, et aux craquements qui les accompagnent, la RDN a ainsi consacré un numéro spécial cet été à ce débat ⁽¹⁾. Numéro qui a eu un vif succès. L'éditorialiste cite à la fin de son adresse une phrase de Roland Barthes : « Le divorce accablant de la mythologie et de la connaissance ».

Justement avec ce livre de Ward Wilson, publié en France cette année et préfacé par Michel Rocard, nous sommes plongés dans la mythologie. Le propos de l'auteur, chercheur américain au *British American Security Information Council (BASIC)*, est de démontrer que les certitudes qui fondent la dissuasion nucléaire ne sont que des mythes. Il le fait en quittant le climat émotionnel et passionnel qui caractérise ce genre de débat et en adoptant une approche pragmatique et lucide. Cette démonstration est particulièrement passionnante et surtout originale parce qu'elle prend à rebours le débat habituel. Les partisans et adversaires s'opposent en général sur des principes ordinairement admis, par exemple c'est la bombe atomique qui a mis fin à la guerre américano-japonaise, l'auteur, ici, démontre que cela ne s'est pas du tout passé comme ça. Il s'attaque ainsi aux cinq mythes qui, selon lui, constituent les piliers conceptuels de la dissuasion nucléaire. Les cinq piliers du temple bâti par les adorateurs de la bombe. Voyons cela.

Premier mythe : « Hiroshima ». En retraçant d'un point de vue factuel et historique la suite des événements qui ont immédiatement précédé et suivi les bombardements de Hiroshima et Nagasaki, il explique que c'est plutôt l'entrée en guerre de l'armée soviétique qui aura été la véritable raison de la capitulation japonaise et aura ainsi permis aux militaires et aux dirigeants japonais de sauver la face et aussi le régime impérial.

Deuxième mythe : « La révolution de la bombe H ». On retrouve ici le vieux débat, sur l'efficacité du bombardement stratégique pour gagner la guerre, censé avoir été réglé, si l'on peut dire, par la puissance apocalyptique de l'arme atomique. L'auteur soutient que le fait de détenir une capacité de destruction énorme ne suffit pas. Comme il le dit « détruire ne signifie pas vaincre ». Paradoxalement il retourne les arguments des anti-nucléaires notamment sur le côté « arme absolue » de l'arme nucléaire qui changerait la nature des guerres.

Troisième mythe : « La dissuasion apporte de la stabilité en cas de crise ». En analysant cinq crises majeures, Wilson montre qu'à chaque fois la dissuasion nucléaire a été mise en échec. Elle n'a pas joué son rôle et notamment dans le cas de Cuba elle a failli conduire à une guerre nucléaire. Elle est faillible comme la dissuasion conventionnelle et on ne peut donc lui faire confiance.

Quatrième mythe : « C'est une garantie de sécurité ». Le fait qu'il n'y ait pas eu de conflit majeur prouve que la Bombe garantit notre sécurité. Ce type de raisonnement est le type même de la preuve par défaut. Or, il est difficile d'expliquer pourquoi un événement ne se produit pas ; il faudrait qu'il n'y ait pas d'autres causes pour qu'une telle soit rigoureusement vraie. Il s'agit d'une preuve non fiable alors que la vie de millions

(1) *Revue Défense Nationale*, Été 2015 : « Le nucléaire militaire - Perspective stratégique ». Dans ce même numéro, cf. l'article de Ward Wilson : « Des idées reçues à propos de la dissuasion nucléaire ».



de personnes est en jeu. D'une façon plus générale, il est irréaliste de prétendre que la paix est éternelle et plus encore garantie par une bombe. La violence est au cœur de l'homme.

Cinquième mythe : « Il n'y pas d'alternative ». L'argument très souvent invoqué, « on ne peut pas la désinventer », est vrai mais la bombe n'est qu'un produit technologique comme bien d'autres avant elle, qui ont été abandonnés quand ils ont cessé d'être utiles. C'est un facteur de puissance mais c'est une création artificielle comme l'est la création de monnaie. Les armes nucléaires sont devenues des facteurs de pouvoir. Ce sont des symboles. Puisqu'on l'a, on la garde, mais est-il raisonnable de s'appuyer sur un système extrêmement destructeur, dont l'équilibre est délicat et instable et dont la force n'est peut-être rien d'autre que la perception que l'on en a ?

En conclusion, l'auteur prêche pour une révision radicale de politique de dissuasion et pour une rénovation fondamentale de la pensée stratégique.

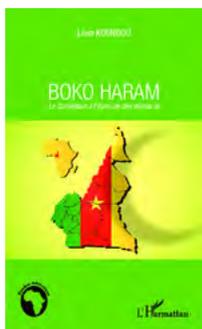
Bien sûr il serait tout à fait réducteur de vouloir résumer en quelques phrases l'originalité et la rigueur du raisonnement de l'auteur mais le mérite de ce livre est de montrer que s'il y a des idéalistes pour s'opposer aux armes nucléaires, il y a aussi des pragmatiques qui contestent avec réalisme et lucidité, la fiabilité et la pertinence de ces armes. Enfin, c'est une remise en question rafraîchissante et nécessaire d'une pensée dominante étouffante et sclérosante.

Cependant, pour être complet, il faut ajouter que cet ouvrage a fait l'objet d'une longue chronique de Bruno Tertrais ⁽²⁾, dans laquelle il réfute les arguments de Ward Wilson, à commencer par sa version de la capitulation japonaise. Alors que celle-ci trouve de plus en plus de défenseurs chez les historiens et les experts. D'une façon générale, Bruno Tertrais trouve la démonstration de Wilson peu – c'est un euphémisme – convaincante. À cette critique l'auteur répond ⁽³⁾ que celle-ci n'est pas fondée et que Bruno Tertrais l'a écrite en s'appuyant plutôt sur des croyances et des sentiments que sur des faits. Je laisse au lecteur le soin de juger.

Bernard Norlain

(2) *Survival*, revue de l'*International Institute for Strategic Studies (IISS)* décembre 2013-janvier 2014, p. 179-190 : « *The Four Straw Men of the Apocalypse* ».

(3) *Survival (Letter to the Editor)* : « *Debating Nuclear Weapons* ».



Léon Koungou : **Boko Haram – Le Cameroun à l'épreuve des menaces** ; L'Harmattan, 2014 ; 186 pages.

Sujet actuel et sensible s'il en est, la question de la nébuleuse djihadiste *Boko Haram* est aujourd'hui une préoccupation d'importance pour le monde entier, mais surtout pour les pays voisins du Nigeria, pays d'origine du mouvement terroriste, sur lesquels il est susceptible de s'étendre. Le Cameroun en est un, et c'est donc avec



un intérêt certain que l'on ouvre le travail de Léon Koungou, enseignant chercheur, spécialiste des relations internationales et stratégiques, et des politiques de sécurité en Afrique subsaharienne, qui promet de nous livrer les clefs de la défense contre ce fléau.

Une fois fait fi des redites présentes dans l'ouvrage (des paragraphes étant reproduits plusieurs fois à quelques pages d'intervalle) on peut se pencher sur le fond ; et il semble rapidement que l'auteur ne traitera que superficiellement de *Boko Haram*, pourtant mis en valeur sur la couverture. En fait, L. Koungou dépeint un portrait général des questions de défense et de sécurité au Cameroun, dans un contexte de menaces nombreuses et diverses (parmi lesquelles reviendront souvent la piraterie ou le grand banditisme). La justification d'une vision holistique de la question ne convaincra que si de réels liens étaient faits au long de la démonstration, or *Boko Haram* est le plus souvent cité en exemple parmi d'autres, quand il apparaît.

S'il ne traite pas réellement du sujet qu'il énonce, il n'en reste pas moins que le livre expose des informations et une analyse intéressante des menaces et choix auxquels doit faire face le Cameroun, concernant sa stratégie sécuritaire. Le chapitre consacré au renseignement camerounais est ainsi riche d'enseignements, tout comme la question de la stratégie de défense à adopter, qui sous-tend l'ensemble du texte : sous l'égide d'une Union africaine relativement apathique et de difficultés à construire une réelle coopération sous-régionale, quelles solutions pour maintenir la paix et la sécurité ? L'auteur développe un « changement de stratégie » du Cameroun, d'une « armée des habitudes de défense » à une « armée des besoins et sécurité », ce qui nécessite une refonte du système, passant par des notions clefs comme la professionnalisation, le rajeunissement, l'équipement, la coopération, l'anticipation, la réactivité ou la transversalité.

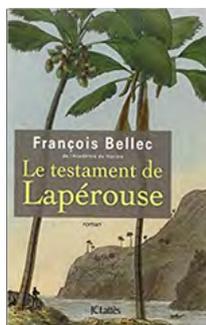
Ainsi, si l'ouvrage s'était simplement intitulé *Le Cameroun à l'épreuve des menaces*, l'on ne sentirait certainement pas la même frustration à la lecture. D'ailleurs la présentation de la société camerounaise, ou même des sociétés puisque c'est ce qu'il ressort de la lecture, permet de mettre en perspective les difficultés de l'État.

C'est en réalité dans la conclusion que l'on trouve les aspects les plus intimement liés à la lutte contre *Boko Haram* (qui est néanmoins parfaitement présenté dans l'introduction et le début de la partie I : « Penser la sécurité sous Boko Haram »), auquel le Cameroun, par l'intermédiaire de son Président a officiellement déclaré « la guerre », comme le rappelle fort à propos L. Koungou. Un des aspects les plus intéressants est l'analyse de la balance qui doit être faite entre une trop grande répression et un trop grand laisser faire, trop ou trop peu de mesures sécuritaires entraînant le même écueil : la panique dans la population, et donc la victoire des terroristes. Cependant, ces questions sont regrettamment peu développées.

On appréciera un style qui s'éloigne rapidement de la trop grande théorisation qui caractérise certains universitaires, et une analyse somme toute teintée de *realpolitik* qui donne un écho plus important aux recommandations faites par l'auteur. Sa vision sur les aides apportées de l'étranger et notamment de la France est empreinte de réalisme froid, même s'il est clair qu'il a lui-même une relation particulière avec elle.

La conclusion qui s'impose est que, malgré un titre un peu racoleur, l'ouvrage donne des outils pour la gestion des menaces au Cameroun et dans sa région : la réponse est autant, si ce n'est plus, politique que militaire (l'auteur considère que le tout militaire ne fait que repousser dans le temps le problème) et passe notamment par le développement, une répartition plus équitable des richesses, un dialogue national apaisé et une gouvernance démocratique. On ne peut qu'être d'accord avec cela.

Paul Bouteiller



François Bellec, de l'Académie de marine : **Le testament de Lapérouse** ; J.-C. Lattès, 2015 ; 268 pages.

Un roman s'écrit dans les trous de l'histoire. Il y en a suffisamment autour de la disparition de Monsieur de Lapérouse pour justifier celui-ci. Ceci dit, un amiral n'est pas forcément un « voileux ». François Bellec l'est, amiral et voileux. J'en ai connu un de ce type, avec qui je patrouillais le long des côtes d'Annam dans l'attente d'un débarquement. Ce passionné, chaque fois que nous étions mouillés dans une rade abritée, faisait mettre son youyou à la mer, hissait la misaine et tirait des bords autour de son navire.

Voici donc, à la suite du naufrage, sur les récifs de Vanikoro, de la mission envoyée par Louis XVI, trois rescapés sur l'île, dont Monsieur de Lapérouse. Ils y resteront, s'efforçant de sauvegarder ce qu'ils peuvent de la civilisation dont ils viennent, et d'abord par la conversation. Élégamment écrits, les dialogues sont restitués dans la langue du siècle. L'amiral Bellec connaît parfaitement son sujet : il a dirigé plusieurs missions sur les épaves de *La Boussole* et de *L'Astrolabe*.

Du naufrage on ne saurait faire grief à personne : Vanikoro faisait alors partie des « Îles ignorées ». *La Boussole* s'y perdit, *L'Astrolabe* aussi, venue à son secours. D'où ne réchappèrent que trois hommes, Rollin chirurgien du bord, Monsieur de Lapérouse et Caraurant, domestique de « monsieur le comte ». Rollin mort en 1805, les deux survivants vieillirent ensemble. En 1826, Lapérouse disparaît. Il avait pris soin de rédiger son « testament » et de le confier à Caraurant, accompagné d'un médaillon contenant une mèche de ses cheveux, à l'intention de sa femme. Madame de Lapérouse repose au Père Lachaise.

Général (2S) Claude Le Borgne

Revue Défense Nationale

COMITÉ D'ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. l'Amiral A. COLDEFY, *président*.
J.-P. DEVAUX, ingénieur général hors classe de l'armement, *trésorier*.
B. d'ABOVILLE, ambassadeur.
A. BAUER, professeur de criminologie au Cnam, président du CSFRS.
le général F. BLACHON, commandant de la sous-direction du recrutement de l'Armée de terre.
le général de corps d'armée B. de COURRÈGES d'USTOU, directeur de l'IHEDN et de l'EMS.
- M^{me} I. FACON, Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique.
- M. Th. GARCIN, maître de conférences à HEC, producteur délégué à Radio-France.
- M^{me} N. GNESOTTO, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.
- MM. B. HUET, directeur général de DCNS.
A. JUILLET, Conseiller senior au Cabinet Orrick Rambaud Martel.
J. POYER, préfet.
J.-J. ROCHE, professeur.
G.-H. SOUTOU, membre de l'Institut.
le général d'armée M. WATIN-AUGOUARD (Gendarmerie).

■ PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

- MM. le général d'armée aérienne B. NORLAIN. – le général d'armée C. QUESNOT. – le général d'armée aérienne Ph. VOUGNY. – Cl. CONTAMINE.

La *Revue Défense Nationale* est éditée par le Comité d'études de défense nationale
(association loi de 1901)

Adresse géographique : École militaire, 1 place Joffre, Paris VII

Adresse postale : BP 8607, 75325 Paris cedex 07

Fax : 01 44 42 31 89 - www.defnat.fr - redac@defnat.com

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Alain Coldefy - Tél. : 01 44 42 31 92

Conseiller du directeur de publication : Jérôme Pellistrandi - Tél. : 01 44 42 31 90

Secrétaire général et *webmaster* : Paul Laporte - Tél. : 01 44 42 31 91

Secrétaire général de rédaction : Pascal Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 31 90

Assistante de direction : Marie-Hélène Mounet - Tél. : 01 44 42 31 92

Secrétaires de rédaction : Marie-Hélène Mounet, Jérôme Dollé

Abonnements : Éliane Lecardonnel - Tél. : 01 44 42 38 23

Chargé d'études : Laurent Henninger - Tél. : 01 44 42 31 91

Conseiller de rédaction : Olivier Kempf

Conseiller de rédaction de l'édition arabe : Professeur Mustapha Benchenane

Régie publicitaire (ECPAD) : Christelle Touzet - Tél. : 01 49 60 58 56

DL 86718 - 4^e trimestre 2015 - ISSN : 2105-7508 - CP n° 1019 G 85493 du 4 décembre 2014

Imprimée par Bialec, Nancy, 95 boulevard d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex

Le comité de rédaction : F. Blachon, R. Carmona, A. Dumoulin, J. Esmein, A. Hérisson, A. Hervey, S. de Maupeou, B. Norlain, Pr. A. Sedjari.

TARIFS 2015

(10 numéros par an)

	France	UE-étranger
Abonnement 1 an - papier		
Particuliers	95 €	125 €
Administrations et entreprises	150 €	180 €
Étudiants (- 25) et jeunes (- 25) *	50 €	
Soutien	> ou = à 500 €	
Abonnement 1 an - numérique (PDF par courriel)		
Particuliers	60 €	
Administrations et entreprises	95 €	
Étudiants (- 25) et jeunes (- 25) *	30 €	
Prix du numéro (papier ou numérique) : 16 € - 20 € (n° d'été)		

Souscription et achat en ligne (www.defnat.com)

* Un justificatif est demandé pour bénéficier de ce tarif.

CAHIER DES CHARGES AUTEURS

Le Comité d'études de défense nationale qui édite la RDN sollicite des articles rédigés en français, inédits, en rapport avec sa ligne éditoriale et répondant au protocole éditorial suivant :

- Pour les rubriques « Thématiques », les textes comprendront de 10 000 à 15 000 signes et seront référencés à des sources apparaissant en notes le long de la page.

- Pour les rubriques « Repères/Opinions » et « Tribune » (*Internet*), les thèses ou points de vue se limiteront entre 8 000 et 12 000 signes avec une simple bibliographie indicative d'appui renvoyée en fin de texte.

Pour ces deux rubriques, fournir une biographie de 250 signes et un résumé de 500 signes environ.

- Pour les « Recensions » qui comportent deux parties, l'une exposant le contenu de l'ouvrage, la seconde qui précise l'avis du recenseur, les textes ne doivent pas dépasser 2 000 signes.

Le contenu du texte et les références restent de la responsabilité exclusive des auteurs et les opinions émises n'engagent pas la RDN. Les droits de traduction, reproduction et d'adaptation sont réservés pour tous pays. Les articles soumis à publication doivent être envoyés pour évaluation au comité de lecture de la RDN par courrier électronique à la rédaction (redac@defnat.com). Tous les textes qui ne correspondraient pas d'emblée aux formats, aux critères linguistiques standards et aux exigences de rigueur critique seront renvoyés aux auteurs pour adaptation avant leur évaluation par le comité de lecture. La RDN émet chaque année en décembre une liste des tics rédactionnels à éviter. La rédaction oriente les textes retenus vers la RDN imprimée ou la RDN en ligne (www.defnat.com) selon la ligne éditoriale qui est diffusée par ailleurs. La publication des textes évalués reste subordonnée à des ajustements éventuels de forme ou de fond et à la signature d'un contrat d'auteur. À l'issue du processus d'approbation, un résumé en français est établi par la RDN sur la base fournie par l'auteur. L'auteur d'un article en réserve l'exclusivité à la RDN et s'engage à ne le développer ou le résumer sans faire mention de son origine dans la RDN. Les auteurs francophones, doctorants, jeunes chercheurs en affaires stratégiques, officiers de l'enseignement militaire supérieur français ou étranger font l'objet d'une attention particulière du comité de lecture. Les règles de rédaction et de référencement sont celles de l'Imprimerie nationale.

Le « bon à tirer » vaut cession de droit et autorise le CEDN à publier un article sur supports papier ou sur l'*Internet*. En contrepartie, l'auteur bénéficie d'un abonnement de 1 an numérique à la RDN à compter du mois de la parution de son article (tous numéros papier lui seront facturés). Une épreuve numérique de son article peut lui être envoyée par courriel sur simple demande. L'auteur devient également membre titulaire du CEDN pendant 1 an, sauf avis contraire, et est invité à ses manifestations.

NOS POINTS DE VENTE RÉFÉRENCÉS EN FRANCE

● LIBRAIRIES EN ÎLE-DE-FRANCE ●

Librairie Galignani - 224 rue de Rivoli, Paris 1^{er}

Librairie Julliard - 229 bd Saint-Germain, Paris 7^e

Librairie Sciences politiques - 30 rue Saint-Guillaume, Paris 7^e

La Documentation Française - 29/31 quai Voltaire, Paris 7^e

● LIBRAIRIES EN PROVINCE ●

Librairie Privat - 14 rue des Arts, 31000 Toulouse

Librairie Dobrée - 14 rue Voltaire, 44000 Nantes

Maison de la Presse - 3 rue Albert Jacquemin, 88120 Vagney

Roche diffusion Presse - Rue des Bazinières, 85006 La Roche-sur-Yon

Vosges Diffusion Presse - BP 92 - 2 allée des Maronniers, 88192 Golbey cedex

Votre libraire souhaite devenir dépositaire de la RDN - ☎ 01 44 42 38 23

Rejoignez-nous !

Devenez membre titulaire du Comité d'études de défense nationale (CEDN),
éditeur de la **Revue Défense Nationale**

En adhérant au CEDN, vous recevrez sa lettre bimensuelle *Les Repères de la RDN*, serez invité à participer à ses manifestations (Assemblée générale, colloques, remises de prix...) et contribuerez à la promotion de la pensée stratégique que la RDN diffuse depuis 75 ans.

Les membres cotisants abonnés papier reçoivent gratuitement depuis janvier 2015 l'édition électronique (PDF).



BON DE COMMANDE 2015

Je suis déjà abonné à la Revue Défense Nationale et j'adhère au CEDN en cotisant : 15 €

Je souscris un abonnement à la Revue Défense Nationale (10 numéros papier + PDF) et j'adhère au CEDN

France (particulier) : 110 €

UE-étranger (particulier) : 140 €

France (administration, entreprise) : 165 €

UE-étranger (administration, entreprise) : 195 €

Je souscris un abonnement à la Revue Défense Nationale (10 numéros papier)

France (particulier) : 95 €

UE-étranger (particulier) : 125 €

France (administration, entreprise) : 150 €

UE-étranger (administration, entreprise) : 180 €

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Chèque Mandat LBP Paris 51657E CB _____ Expire _____ Code crypto _____

Revue Défense Nationale

www.defnat.com – La RDN en ligne

Du **mardi au vendredi**, des Tribunes
(en accès libre pendant un mois)

Nos dernières publications ont porté sur les thématiques suivantes :

Narcotrafic :

(« Le narcotrafic au Mexique : une mise à l'épreuve du pacte social »
de Luis Alejandro Avila Gomez ; et « L'opium en Afghanistan » d'Arthur Laudrain)

Sécurité maritime :

(« Piraterie maritime dans l'océan Indien : menace régionale
mais enjeux internationaux » d'Armandin Gabriel Ralaikoia Tianarivo ;
et « Marine singapourienne et sécurité du détroit de Malacca » de Pierre Ferrebeuf)

Afrique :

(« Armée africaine *made in USA* dans la Corne de l'Afrique : quel résultat ? » d'Audrey Vatinel ;
« L'Afrique à travers les livres ^(1/2) : coopération et développement »
et ^(2/2) : « crises, conflits et justice » d'Eugène Berg)

À noter également :

(« Regard sur la stratégie "Une ceinture, Une voie": la nouvelle route de la Soie chinoise »
d'Alex Payette et Guorui Sun

« Avec les marins du *Courbet* : de quelques enjeux actuels
du drame de Mers el-Kébir » de Richard Labévière

« Militaire-citoyen ou citoyen-militaire -
L'engagement intellectuel comme moteur d'évolution » d'Emmanuel Goffi
« Équipements militaires, chronique d'un trimestre » de Jérôme Pellistrandi
et « *Boko Haram*, la menace continue » de Rodrigue Nana Ngassam ;)

Chaque lundi, un Florilège

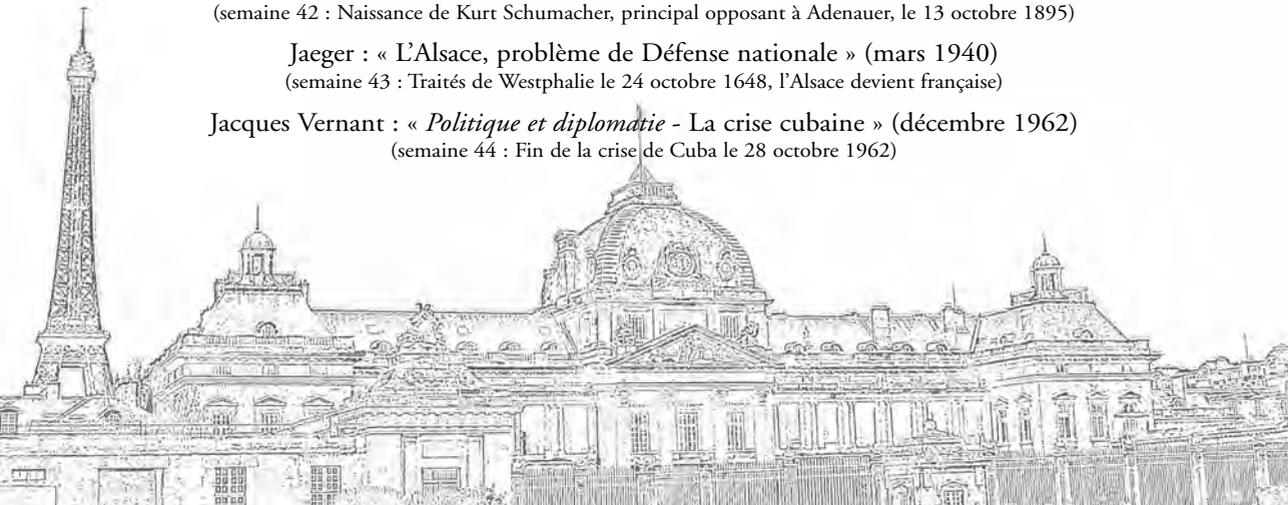
(un article tiré de nos archives en rapport avec un événement historique
qui s'est déroulé durant la même semaine)

Loÿs (de) : « L'Allemagne et la côte des Flandres en 1914-1918 » (avril 1940)
(semaine 41 : Prise d'Anvers par les Allemands le 10 octobre 1914)

XXX : « *Études et enquêtes* – Un leader politique allemand : Schumacher » (septembre 1947)
(semaine 42 : Naissance de Kurt Schumacher, principal opposant à Adenauer, le 13 octobre 1895)

Jaeger : « L'Alsace, problème de Défense nationale » (mars 1940)
(semaine 43 : Traités de Westphalie le 24 octobre 1648, l'Alsace devient française)

Jacques Vernant : « *Politique et diplomatie* - La crise cubaine » (décembre 1962)
(semaine 44 : Fin de la crise de Cuba le 28 octobre 1962)



Avec votre assurance vie GMF, prenez votre avenir financier en main.



Avec le contrat multisupports Multéo de GMF,
vous pouvez doser la sécurité et opter pour
la performance des marchés financiers.
C'est vous qui déterminez les règles du jeu.



Catégorie contrats multisupports actifs
(2 A IS fond)

Rendez-vous sur www.gmf.fr
ou appelez le

N° Vert 0 800 88 11 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

GMF VIE - Société anonyme au capital de 186 966 736 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 1, rue Raoul Dautry - CS 40003 - 95122 Ermont Cedex
Tél. 0 970 809 809 (numéro non surtaxé). Internet : www.gmf.fr



ASSURÉMENT *humain*



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la **Revue Défense Nationale** assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale lui permet de participer activement au renouvellement du débat stratégique. La **Revue Défense Nationale** permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.

| *Préambule* - Alain Coldefy

COP21 : enjeux de défense

Climat de guerre, chance pour la paix - Nicolas Hulot
COP21 et défense - Leïla Aïchi
Un climat de guerre ? - Bruno Tertrais
Les défis auxquels le monde doit faire face au XXI^e siècle - Christophe-Alexandre Paillard
La désertification : une bombe à retardement au cœur du Sahel - Jérôme Piodi
Le SID dans la lutte contre le dérèglement climatique - Serge Régnier
Lutte contre le réchauffement climatique, une aubaine pour les forces ? - Jean-Luc Volpi
Mer et développement durable - Emmanuel Desclèves
Les logiques des puissances riveraines en Arctique - Thierry Garcin
L'Arctique : enjeu stratégique - Niklas Granholm et Lars Wedin
L'impact stratégique des nouveaux choix énergétiques de la Turquie - Ana Pouvreau
Le climat et la guerre : une brève mise en perspective historique - Laurent Henninger

Approches régionales - La Russie

Moyen-Orient, un rendez-vous raté entre la Russie et l'Occident ? - Igor Delanoë
Chine et Russie : partenariat ou alliance ? - Henri Paris
Inde-Chine, entre encerclement et contre-encerclement - Jean-Vincent Brisset et Pierre Memheld
Le moment politique de l'économie russe - Julien Vercueil

Repères - Opinions

Penser l'ennemi - Emmanuel de Romémont
« Rééquilibrage personnel militaire-personnel civil »... - Amaury Neyron de Saint Julien
L'échec des successeurs de Mandela - Michel Klen

Chroniques - Recensions - Billets

Christophe Plourin - Claude Franc
Jérôme Pellistrandi - Bernard Norlain - Paul Bouteiller - Claude Le Borgne
Le Cadet : « Ceux de la péniche »
L'Épine : « Réfugiés et terrorisme : ne pas confondre »

Prochain numéro | Cyberdéfense et cyberguerre

www.defnat.fr

Crédit photo *USS Honolulu (SSN 718) : US Navy*
Chief Yeoman Alphonso Braggs

16 € - ISSN 2105-7508
ISBN 978-2-919639-48-9